T. XXXVIII — N° 3 10 Novembre 1935

La Vie Intellectuelle

REVUE BIMENSUELLE

QUESTIONS RELIGIEUSES

Christianus. *Pour ou contre le droit international.*

A propos du conflit italo-éthiopien.

M. de Gandillac. *Leçon du Combisme.*

On annonce pour décembre prochain une cérémonie commémorative en l'honneur d'Émile Combes. Il est bien inopportun de célébrer un homme qui fut aussi néfaste à notre pays qu'à notre foi. Profitons du moins de cette malencontreuse occasion pour rechercher quelle fut notre responsabilité dans le triomphe de sa politique.

Fructueuse leçon du Combisme...

René Donier. « *Crainte et tremblement* », *par S. Kierkegaard.*

Ce livre, que Kierkegaard tenait pour son meilleur ouvrage, ne saurait satisfaire une conscience catholique, et pourtant il contient d'authentiques valeurs religieuses. On en trouvera ici une analyse, non point critique, mais toute objective.

A.-M. A. *Clotaire Nicole.*

« Ni un saint, ni un héros, mais l'un de nous. »

P.-H. Simon. *L'Église et la question sociale.*

« Est-il vrai que l'Église s'en désintéresse? »

E. D. *Un drame taoïste chinois au XIII[e] siècle.*

A travers les revues : Le destin de l'Europe. — Pour un nouvel humanisme. — Humanisme et culture.

Pour ou contre le droit international ?

Le conflit italo-éthiopien passionne l'opinion publique. Il souligne d'un trait de sang l'acuité du problème des relations internationales dans le monde contemporain. Or celles-ci peuvent être envisagées de trois points de vue différents :

du point de vue des passions humaines ;
du point de vue de l'intérêt véritable de chaque pays ;
du point de vue de la justice et du droit.

Si l'opinion est si divisée, c'est pour une large part que tous ne se placent pas pour juger au même point de vue, ou établissent entre ces points de vue une hiérarchie différente.

Le premier point de vue, qu'il soit paré du prestige des mots de gloire ou de conquête, qu'il sente l'orgueil ou le pétrole, et quelle que soit (hélas !) son importance pratique, ne pose pas de problème doctrinal. Il est de soi injustifiable ; il ne devrait susciter dans une conscience chrétienne qu'une réprobation indignée, comme il ne peut obtenir du théologien qu'une condamnation sans appel.

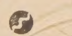
Les deux autres points de vue méritent, eux, l'examen. S'il n'est question ici aujourd'hui du second, celui de l'intérêt des nations (besoin de vie et d'expansion), que pour lui marquer sa place, ce n'est point qu'on veuille nier son importance primordiale, mais c'est que — pour grande que soit la pression qu'il exerce sur les relations internationales et pour délicats que soient les problèmes qu'il pose — en aucun cas il ne doit faire oublier à un chrétien le point de vue prévalent de la justice. Si le catholicisme reconnaît l'existence légitime du point de vue de l'intérêt, il s'identifie ici — peut-on dire — avec le point de vue de la justice. Et c'est pourquoi il est douloureux de voir, dans le cas présent, une partie importante de l'opinion qui se dit catholique faire si bon marché du point de vue de la justice.

Il n'y a que deux manières de régler les conflits internationaux, comme les conflits privés : par la force ou par le droit. Il faut se battre ou aller devant le juge. Depuis qu'il y a des hommes et des peuples sur terre, ils sont enfermés dans cette alternative.

Or un chrétien ne peut préférer la force sans renier Jésus-Christ et se mettre en révolte contre les enseignements de son Église. Sa place est, sans discussion possible, du côté du droit.

Mais l'histoire humaine témoigne qu'on ne peut établir le règne du droit naturel qu'en mettant à son service les lois, les procédures et les institutions du droit positif. Dans l'ordre des relations individuelles, un des plus grands progrès de la civilisation a consisté dans la substitution des tribunaux à la vendetta. Si l'on veut que ce progrès s'étende aux relations internationales, il faut suivre une voie analogue. Or c'est ce qu'un catholique n'a pas le droit de ne pas vouloir. Il doit y travailler dans la mesure de son influence; et nous avons tous au moins l'influence de notre opinion.

En fait, au milieu du chaos de l'après-guerre sont nées des institutions internationales qui s'appellent la Société des Nations et la Cour permanente de justice internationale. Un catholique a le droit de les trouver imparfaites, de souhaiter leur amélioration, voire leur transformation, mais non de désirer leur disparition. Les premiers qui aient rêvé de l'instauration d'un droit positif international avant sa naissance même n'étaient pas des francs-maçons mais d'illustres théologiens catholiques : Vitoria, Suarez, Taparelli. Il serait vraiment étrange qu'au moment où les faits commencent à réaliser ce rêve, leurs successeurs renient cet héritage glorieux.



Puisque cela est doctrinalement indiscutable, comment se fait-il qu'une large part de l'opinion dite catholique soit instinctivement portée à prendre une attitude différente ?

Un premier motif impliqué dans cette attitude d'un bon nombre, bien qu'ils osent rarement l'exprimer nettement, c'est que, tout en admettant la justice comme règle des relations entre les individus, ils sont moins convaincus de son caractère obligatoire dans les relations entre peuples. Mais cette restriction au domaine de la justice est indéfendable : elle est une atteinte aux fondements mêmes de la morale

chrétienne qui régit les actes humains dans tous les domaines et sans exception.

Un second motif souvent allégué est que ces institutions internationales ne sont pas impartiales. Personne ne prétendra qu'elles le soient toujours, mais qui oserait affirmer que les tribunaux nationaux jugent toujours selon la justice ? Allons-nous demander aussi leur suppression ? Tout ce qui est humain est imparfait. Mais rien ne peut prévaloir contre cette vérité que mieux vaut un arbitrage imparfait que la guerre. A qui fera-t-on croire d'ailleurs, dans le cas présent, sinon à ceux qui ont intérêt à le croire, que l'unanimité de cinquante nations (dont beaucoup n'ont aucun intérêt direct en l'affaire, et dont beaucoup ont des intérêts opposés) ne représente pas une garantie de justice ?

Un troisième motif, dont on a beaucoup parlé mais dont on parle moins, c'est l'impuissance de ces institutions internationales. On ne demande pas à un nouveau-né d'être déjà un hercule, et ce n'est pas en le supprimant qu'on lui donnera des forces, mais en l'aidant à grandir.



Pour ou contre le droit international ? Un catholique est tenu par sa conscience de voter pour, même dans le cas accidentel où le droit international ne servirait pas même indirectement l'intérêt de son pays; mais cela ne cesse pas d'être vrai quand il sert — et même très directement — le bien de son pays. Aussi, s'il était permis à Christianus, *qui défend ces vérités universelles avec une plume française et devant des compatriotes, de sortir un instant de son domaine pour une dernière réflexion, il ajouterait, du double point de vue de l'intérêt de la France et de son idéal traditionnel : « Quel est le patriote qui, regardant, d'une part, la situation délicate, parmi les forces du monde, d'une nation qui n'a que 38 millions de citoyens et se souvenant, d'autre part, de la place qu'occupe la fidélité au droit dans l'histoire du pays de saint Louis et de Jeanne d'Arc, des croisades et des gestes de Dieu, ne signerait pas la magnifique formule de Georges Bidault : « Tout progrès du droit dans le monde est une victoire pour la France » ?*

Christianus.

Leçon du Combisme

On annonçait il y a quelques jours une cérémonie commémorative en l'honneur d'Émile Combes. Puis, sous le prétexte qu'une telle nouvelle suscitait dans une multitude de « Loges » et de « Comités » un élan d'enthousiasme sans pareil, on a reculé la date : il est question maintenant du mois de décembre, qui n'est pourtant guère favorable aux grands rassemblements populaires. Mais personne n'est dupe et l'on sait bien, même chez les radicaux, que la jeunesse n'accourra pas en foule à Pons, en souvenir d'un politicien qui ne paraît pas moins anachronique à gauche qu'à droite. A l'inauguration de son monument, il y a quelques années, on se souvient pourtant qu'un camelot du roi avait voulu venger le catholicisme en mutilant l'effigie du « petit Père Combes ». Si le geste imbécile d'un garde mobile n'avait fait un martyr du jeune Guiraud, c'eût été l'occasion de remarquer qu'un tel geste de protestation venait mal à propos d'un disciple de ceux mêmes qui ont le plus gravement compromis les valeurs chrétiennes et par là même fourni les armes les plus fortes aux héritiers maçonniques de la tradition royale des Légistes.

On ne comprendrait guère, en effet, que l'acharnement d'un homme, même soutenu par une Association secrète, eût réalisé en deux ans de ministère l'œuvre « laïque » que l'on connaît, si les fautes graves, nous ne disons pas de l'Église, mais d'un grand nombre de catholiques n'avaient préparé le terrain même de leur défaite. N'ou-

blions pas que la « fidèle majorité » que Combes entraînait chaque jour à sa suite dans les voies d'une véritable persécution n'était pas composée seulement de socialistes et de radicaux, qu'elle s'étendait vers le centre jusqu'à des groupements qui passeraient facilement aujourd'hui pour « cléricaux ». Songeons aussi que, malgré l'évidente injustice des lois votées, malgré l'illégalité flagrante de la plupart des décrets d'expulsion, en dépit même de l'intervention de Waldeck-Rousseau, il a fallu des mois et même des années pour que l'opinion prît conscience de la situation réelle, pour que le vent soufflât enfin à ce qu'on a appelé l'*esprit nouveau*.

Suffisait-il d'incriminer l'habile manœuvre de la maçonnerie ? Les sociétés de pensée n'ont pas été dissoutes, les « forces de gauche » sont aujourd'hui aussi puissantes, sinon davantage, qu'aux premières années du siècle. Il est bien remarquable pourtant que, à l'exception de quelques isolés qui passent pour maniaques, personne ne réclame plus le retour à la politique combiste et que la tolérance dont jouissent, en dépit des lois non abrogées, la plupart des Congrégations est ratifiée par les gouvernements successifs sans ombre d'hésitation (1). Mais il y a d'autres signes encore de cette évolution : un homme aussi peu sympathique que possible au christianisme, M. Léon Blum, livrant à un hebdomadaire le récit de ses souvenirs sur l'Affaire Dreyfus, loin de clamer, comme il

(1) Nous n'entendons pas contester pour autant l'existence de groupements anti-chrétiens puissants et actifs ; leur influence parlementaire reste assez grande pour avoir interdit le vote des fameux articles 70 et 71 proposés en 1927 par Poincaré. Mais leur influence morale sur le pays, leur *dynamisme*, ne sont plus tels qu'ils puissent imposer l'application intégrale des lois votées ; dans leur Bastille de l'Enseignement Primaire, ils restent à peu près les maîtres ; hors de là leur action se limite à la conservation rituelle de *tabous* législatifs.

l'aurait fait tout naturellement trente ans plus tôt, que « bien entendu, le cléricalisme avait marché à fond pour ses alliés naturels, contre le progrès et la justice », nous le voyons aujourd'hui s'étonner de l'attitude imprudente d'une si grande partie du clergé, noter avec soin d'honorables exceptions. Et nous savons aussi que dans les chroniques d'outre-Rhin nos journaux de gauche ne font pas une place moins importante que leurs confrères de droite à la « résistance des Catholiques allemands ». *Le Temps*, ayant opposé froidement la « France chrétienne » à l' « Allemagne païenne », tout le monde approuve cette formule, sans se demander si M. Combes n'a pas été pourtant, avec le soutien électoral de la majorité du pays, un persécuteur plus redoutable et mieux soutenu que le Docteur Alfred Rosenberg, porte-parole de deux ou trois groupes de fanatiques ou de fantaisistes qui trouvent assez peu d'échos au sein même des troupes hitlériennes...

Qu'est-ce à dire, sinon que l'opinion publique dans son ensemble a perdu le souvenir des *grandes heures* de 1902 et de 1903, qu'elle n'en éprouve ni fierté ni remords, que tout cela lui paraît presque aussi loin que les démêlés de Philippe le Bel avec les Templiers ou de Martignac avec les Jésuites?

Pour que les passions anticléricales reprissent corps, il suffirait peut-être pourtant de peu de choses : que les catholiques se compromissent, par exemple, en masse, pour de mauvaises causes, comme on les y invite aujourd'hui à l'occasion d'une prétendue défense de l'Occident, ou bien qu'un trop grand nombre d'entre eux, sacrifiant leur indépendance au souci légitime de la collaboration avec les pouvoirs publics, en vinssent peu à peu et presque inconsciemment à se laisser circonvenir par certaines « marques extérieures de respect » qui ne sont trop sou-

vent de la part de l'Administration qu'une flatterie intéressée.

Il faut avouer qu'on est d'abord dépaysé lorsqu'on essaye de se replacer un instant dans l'atmosphère de 1901 ; on se demande pourquoi les catholiques, au temps de Combes, ont trouvé si peu d'appuis, et comment cet homme, par ailleurs assez médiocre, a pu tenir pendant si longtemps la Chambre et le Sénat sous le magnétisme de sa passion. Le meilleur document sur cette triste histoire, ce sont les discours mêmes du Président du Conseil, « ministre des cultes », édités dès avant sa chute, sous le titre : *Une campagne laïque*, chez Simonis Empis en un gros volume in-octavo, avec une claironnante préface d'Anatole France. En analysant les arguments convergents du brillant épicurien et de l'austère « spiritualiste », discernerons-nous mieux les mobiles de l'impopularité certaine du *parti prêtre* il y a quelque trente ans dans une importante partie du peuple français?

Le nerf idéologique de ses discours ressortit à la morale théorique : c'est l'*incompatibilité* prétendue entre les survivances chrétiennes dans la société d'aujourd'hui et la nouvelle éthique sur laquelle se fonde cette société. S'il faut en croire l'auteur du *Lys Rouge* et de *Thaïs*, la morale chrétienne n'est plus assez *généreuse* pour un temps qui ne veut connaître que l'amour pur : « Cette pensée manque de tendresse humaine,... l'idée du devoir s'y montre intéressée, égoïste et sèche, le bien y consiste presque uniquement dans l'observation de pratiques insignifiantes et de formules absurdes » (*op. cit.*, p. XXVIII). Fidèle à l'esprit du XVIIIe siècle, M. Combes, de son côté, invoque, dans chacun de ses discours, le progrès permanent de l'humanité vers la « liberté, la justice et la solidarité » (id., p. 29) ; pour lui la lutte est engagée sur le terrain des idées, « entre l'esprit de la Révolution, représenté

par l'Université, et l'esprit de la contre-Révolution, incarné dans les Congrégations » (p. 25). Le « Congréganiste » est, sans le vouloir, un instrument de guerre civile :

Les enfants et les jeunes gens qu'il est chargé d'instruire, il les instruit contrairement aux idées qui ont cours dans leur monde, et conformément aux idées qui sont celles de son monde à lui. Tout son enseignement tend à les détacher des doctrines morales qui prévalent dans la société dont ils sont membres. Plus il réussit dans cette tâche, plus il acquiert d'ascendant sur les jeunes intelligences qui le suivent et plus aussi il prépare à cette société des germes de division, plus il introduit des éléments disparates, qui finiront par détruire l'unité morale de la nation (p. 185).

On reconnaît dans cette dernière tirade l'exigence *totalitaire* de Bonaparte, de Mussolini ou de Hitler, et même un souci de l'unité de pensée qui, sans aller avec Robespierre ou Lénine jusqu'au sang versé, ne craint ni la violence ni l'illégalité (1). On ne s'étonne pas qu'un député de l'opposition, songeant à l'image populaire de Torquemada, ait interrompu Combes pour s'écrier aux applaudissements des libéraux : « Quel excellent inquisiteur vous auriez fait ! » Il semblait donc que la lutte dût s'engager nettement sur le terrain des idées, que le duel entre deux grandes conceptions du monde, préparé dès le Moyen Age sous le couvert de l'averroïsme padouan, repris avec plus de vigueur par les « naturalistes » de la Renaissance, puis par l'*Aufklärung* et l'Encyclopédie, dût atteindre de nouveau à l'un de ses points culminants, et l'on est un peu surpris de constater qu'en face d'un adversaire aussi désarmé intellectuellement que le Doc-

(1) Le césarisme de certains discours est d'un cynisme ingénu : « La critique des lois et des actes du gouvernement est d'autant plus blâmable qu'elle émane de personnes ecclésiastiques, *dont c'est la profession de prêcher la soumission aux lois et au gouvernement* » (*op. cit.*, p. 270).

teur Combes les Catholiques n'aient pas remporté dès le début une victoire éclatante.

A y regarder de plus près, on s'étonne un peu moins. Il est bien vrai pourtant que le député de Pons n'avait rien d'un génie philosophique. Tout ce qu'on peut lui accorder, c'est un désintéressement certain, une conviction sans défaillance au service d'un spiritualisme vague et d'une croyance messianique à la rédemption de l'humanité par la République *radicale* (1). Le secret de sa victoire tient, croyons-nous, d'une part à la naïveté enthousiaste d'une grande partie de la jeunesse universitaire, et particulièrement de ces instituteurs que Péguy appelait « les chevau-légers de la République », d'autre part à une carence partielle des valeurs chrétiennes qui ne s'offraient le plus souvent à cette jeunesse que sous des dehors poussiéreux et rébarbatifs, ou compromis par des apologistes « du dehors » avec les intérêts ou les passions de la finance et de la haute armée.

Assurément les grands *Idéalistes* de la première génération laïque, les Séaille, les Pécaut, les Buisson, n'avaient pas tous l'esprit aussi simplet que M. Combes. Ils ne croyaient pas comme lui que tous les problèmes que pose la sauvegarde du bien commun se résoudraient d'eux-mêmes par la dissolution des ordres enseignants et par l'expulsion des Chartreux. Ministres à sa place, ils n'auraient pas méconnu peut-être la nécessité d'une refonte complète des institutions économiques, l'importance de

(1) C'était d'ailleurs un bon orateur, composant bien ses discours et, sans vaine érudition, les nourrissant de solides références. Mais il ne savait pas toujours éviter le cliché maçonnique (« la marche du progrès démocratique », p. 242 ; « les ministres de ce culte nouveau qui a pour autel la liberté », p. 320) et sa langue n'était pas toujours sûre (« on peut bien se railler du commissaire de police », p. 147).

la revendication prolétarienne et la faiblesse congénitale du libéralisme; peut-être auraient-ils discerné l'inconséquence d'une politique qui réduisait le temps de service militaire et désorganisait systématiquement l'armée et la marine, tout en soutenant l'activité inlassable de Delcassé, le mythe de l'alliance russe (1), et le périlleux encerclement de l'Allemagne. Mais entre Combes et les chevau-légers, le point d'accord résidait avant tout dans la possibilité d'une « morale » républicaine, enseignée officiellement à toute la jeunesse, et qui formerait en quelques années des citoyens entièrement dévoués à la chose publique, prêts à résoudre tous leurs conflits d'intérêt dans l'amour universel et dans l'enthousiasme humanitaire.

On se rappelle ce qu'était en fait cette morale : un résidu de christianisme sans dogmes. Les pontifes de l'enseignement primaire venaient en majorité du protestantisme libéral; Combes lui-même avait gardé de son enfance religieuse, de son passage au petit séminaire, une croyance indéracinable en l'existence du *Dieu des braves gens*, une foi certaine, bien qu'équivoque, à l'immortalité de l'âme, et tout un pathos *bondieusard* qui surprenait souvent certains de ses alliés d'extrême-gauche (2). Pour les « Laïques », le vent soufflait comme en 89 ou comme en 48 à l'optimisme le plus utopique (3). Lorsqu'un grand

(1) « Notre politique extérieure continuera de pratiquer une alliance dont la France et la Russie apprécient également l'action bienfaisante et où l'opinion universelle (*sic*) voit une garantie essentielle de l'équilibre du monde » (*Déclaration ministérielle*, 10 juin 1902).

(2) Il faut noter pourtant qu'il lui arrivait à l'occasion de jouer le rôle d'Homais. Son discours de Tréguier en l'honneur de Renan n'a rien de renanien et fait plutôt penser au niveau moyen d'une table d'hôte (pp. 348 sq.).

(3) Rien de plus caractéristique à cet égard que le discours de Combes, en date du 13 septembre 1903. Evoquant le tribunal de

clerc du dreyfusisme insinuait que l'*action morale* comporte un ascétisme sans cesse renouvelé, qu'entre le « sage » et le « politique » le hiatus est tragiquement ouvert et requiert des énergies toujours tendues, on souriait d'une disposition d'esprit chagrine. *L'infâme écrasé*, il semblait bien que rien de sérieux ne s'opposerait plus au règne de Dieu sur terre. Qui prévoyait alors qu'à la façon du boomerang l'école laïque se retournerait en moins de trente ans contre ceux mêmes qui l'avaient amoureusement forgée?

Nous avons beau jeu aujourd'hui pour constater que ni le kantisme plus ou moins édulcoré des manuels primaires ni le sociologisme simpliste des Durkheimiens ne pouvaient satisfaire aux exigences intellectuelles des instituteurs. La guerre et l'après-guerre ont rendu plus évidente la faillite radicale. A mesure que les problèmes économiques et sociaux sont devenus plus pressants, à mesure que la « conscience de classe » a grandi chez les fonctionnaires de rang inférieur qui passaient jusqu'alors pour les tenants typiques de l'esprit « petit-bourgeois », on les a vus, dans leur révolte contre une République radicale à qui ils devaient tout, dénoncer maintes fois l'illusion du combisme et se moquer du système ingénieux qui consiste à apaiser la faim de justice des opprimés en ne leur offrant que d'abondantes pâtures de moine et de curé. L'irréligion marxiste se prétend scientifique, elle se lie dialectiquement au processus révolutionnaire; on

la Haye et le principe de l'arbitrage obligatoire, l'orateur ne semble même pas soupçonner les difficultés propres à tout organisme international : « Il n'y aura de paix définitivement assurée que lorsque les peuples en auront confié la garde à un tribunal suprême... Une telle paix n'humiliera personne. *Elle fera le bonheur de tout le monde* (*sic*). J'espère que nous en verrons se lever l'aurore, sans trop tarder. » (*Op. cit.*, p. 367.)

conçoit donc qu'elle effraye aujourd'hui, par sa logique interne, maint bourgeois radicalisant qui commence à découvrir, lorsqu'il s'agit de défendre son portefeuille, l'utilité d'une religion *pour le peuple*. En 1901, cette dissociation n'était pas opérée dans la masse des esprits, et la majorité de Combes put acquérir ainsi une cohésion qui serait impossible en 1935 ; beaucoup de « conservateurs sociaux » approuvaient sans réserve une laïcisation qui se présentait sous le jour rassurant d'une bonne morale conformiste. Ce sont d'ailleurs les mêmes, au centre gauche, qui, ramenés par la crainte au respect extérieur de l'Église, découvrent avec une surprise peinée que les exigences d'un christianisme intégral ne sont pas si rassurantes qu'ils l'avaient cru d'abord pour leur quiétude de *beati possidentes*.

Il faut bien le dire, cette double illusion des bourgeois radicaux et des chevau-légers de la République, cette immorale coalition de la *mystique* et de la *politique* qui devait assez vite répugner aux meilleurs dreyfusistes, elle n'aurait pas suffi pourtant à gagner la bataille sans une carence certaine de la majorité catholique. Assurément il y eut, dans la résistance passive des Congrégations, de très beaux actes de courage lucide et sûr de soi. Mais nous voulons parler moins de la lutte elle-même que de ses préliminaires. Or il est bien certain que le monde catholique, en dépit de grands talents et de beaux caractères, se présentait au combat avec d'incontestables faiblesses.

La plus grave, c'était la lacune même de cet enseignement à qui ses adversaires prêtaient tant de venin. Il fut loin d'échapper aux dangers d'une certaine primauté de la « pratique » sur la pensée ; toute la vie de l'écolier *baignait* pour ainsi dire dans une atmosphère sensible de piété, mais cette piété, outre qu'on eût pu la souhaiter plus

virile et mieux centrée, elle ne reposait que sur une connaissance superficielle de la doctrine. Une fois leurs études terminées, beaucoup de jeunes gens se trouvaient désarmés devant les objections rationalistes, certains alors lâchaient pied ou bien leur fidélité tenace se fondait seulement sur une exigence sentimentale, sur l'appel de la tradition. Aux yeux des incroyants, leur attitude intellectuelle justifiait trop souvent la théorie sociologique des « survivances ». A la tribune des Chambres, les orateurs catholiques moquaient les arguments théologiques de celui qu'ils appelaient ironiquement l'*abbé Combes* parce qu'il avait porté la soutane au petit séminaire; mais ils se dérobaient visiblement à toute discussion sérieuse sur un terrain où leur adversaire possédait mieux leurs propres armes.

Mais si l'atmosphère de certaines écoles libres pouvait paraître à des observateurs malveillants impropre à la formation d'esprits « scientifiques », si la morale qu'on y enseignait prenait peut-être une forme un peu « étroite », se présentant plutôt comme une série de préceptes négatifs que comme un épanouissement vigoureux de la personne humaine, le reproche était plus grave que Combes faisait à d'autres collèges, et particulièrement à certains établissements élégants, où fréquentaient l'aristocratie et la haute bourgeoisie. A l'en croire, les élèves de ces établissements, nourris dans un esprit de *caste*, auraient formé comme une sorte de franc-maçonnerie de droite, se soutenant par tous les moyens dans leur ascension sociale et accaparant avec l'aide des « Bons Pères » toutes les places importantes « dans l'armée, dans la marine, dans la magistrature, dans le génie civil » (p. 32, discours du 21 juin 1901).

Il y a là un argument que Combes a repris chaque fois, parce qu'il était de ceux qui font impression sur un Par-

lement et parce qu'il servait de prétexte, sous couleur de contre-offensive, à cette « épuration » administrative où le général André devait se révéler comme un incomparable technicien.

Il semble malheureusement que l'affirmation du ministre ne fut pas tout à fait sans fondements, et le jeu des amitiés et des camaraderies a pu contribuer, en certains cas, et d'ailleurs avec les meilleures intentions du monde, à la formation de milieux sociaux *fermés*, à une dangereuse « ségrégation » de certaines élites qui perdaient contact, comme la monarchie versaillaise, avec le cœur et l'esprit de la masse populaire?

Mais ce danger serait peut-être resté virtuel sans la grande épreuve de l'Affaire Dreyfus. Or c'était précisément l'occasion où l'on avait vu ces « castes » sociales se lancer étourdiment, par une solidarité instinctive et conservatrice, dans la défense *inconditionnelle* d'une cause au moins douteuse. Sans cet entraînement, on ne comprendrait pas que, malgré la réserve de Rome, une si grande part du clergé français, régulier ou séculier, jetée dans la bagarre, à la suite des bien-pensants, ait compromis le spirituel dans une aventure où les exigences de la justice et de la vérité semblaient délibérément sacrifiées au « dogme » de l'infaillibilité militaire. L'affaire en elle-même était obscure ; même aujourd'hui aucune des thèses que nous présentent les historiens ne satisfait entièrement l'esprit critique. Une chose est sûre pourtant, c'est que ni le respect de la *chose jugée*, ni l'*honneur de l'armée* n'exigent en aucun cas qu'on coure imprudemment le risque de condamner un innocent. Or, sans s'associer expressément aux affirmations de certains positivistes qui se vantaient de « n'être pas des gens moraux » et qui préféraient cyniquement l'*ordre* à la *justice*, il faut avouer qu'on a peine à constater la faiblesse des argu-

ments invoqués dans leur presse par les catholiques anti-dreyfusistes, c'est-à-dire par l'immense majorité.

De cet état d'esprit, qui a si gravement contribué à répandre l'image d'un christianisme égoïste, serviteur de certains préjugés (au point même qu'un Péguy, marqué profondément par l'Affaire, restera presque jusqu'au bout réticent devant « les curés », et qu'il devra retrouver toutes les vérités catholiques pour ainsi dire du dehors et *malgré* l'Église charnelle), certaines phrases d'un célèbre Dominicain sont un témoignage qui surprend aujourd'hui :

Ainsi, Messieurs, s'écriait le P. Didon au cours d'une distribution de prix présidée par le Généralissime Jamont, la France conserve et soigne son armée comme son trésor *sacré* ; elle en a le *culte*, et sa colère serait terrible, ses représailles *sanglantes* contre les *sacrilèges* qui oseraient l'attaquer. Malgré l'intellectualisme, qui fait profession de dédaigner la force, malgré les prétentions du civilisme, si j'ose employer ce mot barbare, qui veut se subordonner le militaire, malgré le cosmopolitisme..., malgré tous les sophismes, les aberrations d'esprits mal équilibrés, malgré les sacrifices que toute armée nationale impose, la France veut son armée, elle la veut forte, *invincible*, et met en elle *ses plus chères, ses plus hautes espérances*... (Cité dans la Préface de l'ouvrage de Combes, p. XII.)

Faut-il ajouter que cet enthousiasme « mystique », qui serait mieux à sa place dans un toast de banquet que dans un discours d'éducateur, n'a rien à voir, malgré l'insinuation perfide d'Anatole France, ni « avec l'ardeur d'un saint Pierre Martyr », ni avec la « philosophie d'un saint Thomas d'Aquin », et que, s'il est « violent », il n'a rien du moins de « scolastique » ? Malheureusement des lecteurs moins subtils pouvaient s'y méprendre avec une bonne foi entière. Ils le pouvaient d'autant mieux qu'à la Chambre même les adversaires de Combes, qui laissaient passer parfois des énormités théologiques, réagis-

saient plus vigoureusement lorsqu'on touchait à l'infaillibilité de l'État-Major.

On me permettra de citer seulement, comme témoignage d'une regrettable confusion sur l'*ordre* des valeurs, le mot du marquis de Baudry d'Asson, à la séance du 12 juin 1902 : « Respectez *au moins* l'armée, monsieur (1). » Il va de soi que nous ne songeons pas à contester que l'armée doive être respectée, ni que l'on puisse parler de *vertus militaires*, mais toute excellente qu'est une institution « naturelle », il est fâcheux qu'on lui rende un *culte* et qu'on y voie une source unique de valeurs spirituelles.

Qu'en outre beaucoup de catholiques notoires fussent royalistes ou bonapartistes, ce qui les disqualifiait aux yeux de la majorité « républicaine », c'était assurément leur droit, et si la consigne dite du *Ralliement* devait les détourner d'une opposition stérile et méprisante, il est bien évident qu'elle ne les privait aucunement du droit de préférer, pour la gestion du bien public, telle ou telle forme de gouvernement. Le malheur est que l'argument de raison n'avait guère cours alors ni dans les milieux de « droite » ni dans les milieux de « gauche ». La République n'était pas une solution comme les autres, discutable, avec des avantages certains et d'évidents défauts, c'était pour les uns une sorte de dogme révélé, pour les autres un monstre sorti des Enfers. Option purement sentimentale chez la plupart et qui les dispensait d'exa-

(1) La déformation était si forte qu'on en trouve trace même chez un gentilhomme aussi conscient que le comte Albert de Mun des exigences sociales de sa foi chrétienne. Dans un récent fascicule de son *Histoire de la III° République*, M. Galtier-Boissière cite à ce propos un bien curieux article de *L'Echo de Paris* où le leader catholique fait, deux ou trois ans avant la guerre, l'éloge de Guillaume II, parce qu'il sait le prix de la *force* et la valeur de l'armée.

miner en eux-mêmes, indépendamment de la question du Régime, les problèmes politiques et sociaux qui se posaient pourtant dans des termes analogues à la République française, à l'Empire allemand ou au royaume d'Angleterre. Or, il faut bien le dire, malgré l'encyclique de Léon XIII et les premiers *patrons sociaux*, malgré l'importante contribution d'un La Tour du Pin, les Catholiques, pris dans leur ensemble, semblaient méconnaître l'importance de la « question sociale », ils passaient pour de simples conservateurs, tenants scrupuleux de traditions historiques, sinon odieuses, du moins suspectes à la majorité des ouvriers et des paysans.

En face d'eux, nous l'avons dit déjà, l'attitude *réelle* des Radicaux maîtres du pouvoir n'était guère plus généreuse. Combes avait mis pourtant à son programme l'impôt sur le revenu et les retraites ouvrières ; entièrement absorbé par sa tâche de persécuteur, il ne put réaliser lui-même ni l'une ni l'autre de ces réformes. On sait d'ailleurs ce qui devait en advenir et que la vertu *magique* du mot « République » n'a pas empêché la France de reculer en quelques années au *dernier rang* des grandes nations civilisées de l'Europe occidentale, en ce qui concerne l'instruction et l'hygiène, la législation du travail, l'organisation corporative, la morale fiscale.

Il semble donc que si les Catholiques avaient mis en avant, non pas leur fidélité au passé, mais leur souci d'appliquer dans la législation de leur pays, et d'abord dans leurs propres entreprises industrielles et commerciales, les principes moraux qui découlent de leur foi et des enseignements constants de la théologie, ils auraient eu, contre le conservatisme petit bourgeois de la Maçonnerie, une arme puissante et entièrement « pure » dont ils se sont trop souvent privés. Et l'on peut croire aussi qu'ils n'ont guère tiré parti, pour jeter les bases d'une « com-

munauté » européenne, du caractère universel de leur foi et de l'exigence « catholique » de l'Église romaine. On les a vus tout au contraire au premier rang de ceux qui soutenaient en toute innocence les thèses du nationalisme le plus étroit et l'illusion de la guerre moralisatrice.

Même dans leurs plus généreuses entreprises d'assistance ou de prévoyance, ce que les Catholiques ont trop souvent oublié, c'est que les pauvres ont une autre valeur que de fournir aux riches une occasion de sanctification (ou peut-être simplement un alibi relativement facile), c'est qu'ils sont aussi des hommes, jouissant tous de la même entière dignité de *personnes*, destinés à réaliser tous les dons qui sont en eux et non pas seulement à prendre en patience une misère providentiellement nécessaire (1). Comme le disait la *Déclaration pour le Bien commun*, la classe ouvrière a atteint en quelque façon sa *majorité*. Ce serait aller contre une exigence légitime et certaine du *peuple* que de s'en tenir au système *paternaliste* qui trop souvent donne l'impression au travailleur que les avantages substantiels qu'il reçoit de son patron ne vont pas sans contreparties inquiétantes pour sa liberté de citoyen.

Or c'est précisément sur ce terrain qu'une transformation « personnaliste » de l'ordre social, dans le cadre de

(1) On remarque, dans les déclamations anticléricales, une insistance frappante sur la prétendue *soumission* imposée par l'Eglise devant les injustices sociales. Il arrive parfois que des prédicateurs maladroits donnent un semblant de raison à ces arguments de polémique ; je me rappelle en particulier une quête dans une paroisse riche de Paris en faveur des *chantiers du cardinal*, qui avait été précédée d'une homélie dont le thème essentiel n'était pas : « Si vous ne satisfaites point les besoins spirituels des zoniers, leur âme sera en un danger mortel », — mais bien : « Ils deviendront communistes et c'est vous qui en souffrirez dans vos biens matériels. » J'avoue que j'ai souhaité de tout mon cœur ce matin-là qu'aucun *zonier* ne se fût malencontreusement égaré par là...

la corporation organisée, s'assure des avantages évidents sur le système *étatiste* et *impersonnel* que la IIIe République a jusqu'à présent expérimenté avec un succès médiocre. Pour se défendre contre une persécution qui s'appuie sur la possession même du pouvoir et de tous ses rouages, il ne suffit pas de mettre en œuvre des forces purement matérielles, trop facilement contrebalancées par un gouvernement habile, il est moins opportun encore de recourir à un machiavélisme indigne des valeurs spirituelles qu'il s'agit de défendre : ce qui importe, c'est de tâcher de pratiquer d'une manière évidente et publique les vertus dont on se réclame. Dans la lutte contre Combes, on a invoqué la justice, et l'on a eu raison ; on a reçu les gendarmes à coup de baquets malodorants, et c'était peut-être moins indiqué. La meilleure arme des catholiques, c'était tout simplement d'être d'abord et complètement eux-mêmes.

Ils y auraient certainement mieux réussi s'ils avaient mieux saisi, selon l'heureuse formule thomiste, rappelée ici même l'an dernier par M. Jacques Maritain, le caractère *analogique* de toute civilisation chrétienne, « l'irréversibilité foncière du mouvement historique », la succession des « ciels historiques variés, typiquement hétérogènes » (*La Vie Intellectuelle*, 25 janvier 1935 ; *L'idéal historique d'une nouvelle chrétienté*, p. 13 du tirage à part). Ils se seraient ainsi dégagés d'une stérile alliance avec les ennemis systématiques du Régime, ils auraient enlevé à Combes son plus efficace argument parlementaire, ils auraient ramené sans cesse le débat sur le plan idéologique (puisque aussi bien le Président du Conseil prétendait élaborer « l'œuvre la plus importante qui ait été tentée depuis un siècle pour l'émancipation de l'esprit humain », p. 241, *op. cit.*), mais en le nourrissant moins de vains appels aux grandes œuvres du passé que des pro-

messes et des ébauches d'une nouvelle chrétienté, plus apte que le verbiage radical à assurer le maximum d'ordre, de paix, de justice et d'amour. Si les circonstances nous mettaient en présence demain d'un nouvel accès de la rage maçonnique, nous serions mieux armés sans doute, sur ce double terrain, que nos prédécesseurs de 1902. Croit-on pourtant que nous n'ayons pas encore beaucoup de préjugés à vaincre en nous-mêmes et dans l'opinion des bien-pensants, un gros effort à soutenir surtout dans la mise en œuvre pratique des dernières Encycliques, dans leur application concrète à la situation historique de notre pays ? Le souvenir du triste épisode combiste est propre plus qu'aucun autre à nous montrer l'urgence et la valeur de cette œuvre trop souvent méconnue.

MAURICE DE GANDILLAC.

NOTES ET RÉFLEXIONS

« Crainte et tremblement », par S. Kierkegaard

Dans la très intéressante collection « La Philosophie de l'Esprit », dirigée par Louis Lavelle et René Le Senne, les éditions Montaigne viennent de donner avec *Crainte et Tremblement* l'une des œuvres les plus représentatives de l'écrivain danois Soeren Kierkegaard. Ici même, dans *La Vie Intellectuelle* de novembre 1934, le P. Congar a dit quelle influence sans cesse grandissante, dans le domaine de la philosophie religieuse, Kierkegaard exerce en Allemagne à la fois dans les sphères du protestantisme et dans les cercles catholiques. Le temps n'apparaît pas éloigné où la France aussi recevra ce nouveau message nordique.

Kierkegaard avec Nietzsche et Dilthey est l'un des principaux leaders de cette révolution philosophique qui s'opéra au XIXe siècle contre la pensée nationaliste et idéaliste de Descartes, Kant et Hegel. *Crainte et Tremblement* témoigne de cette lutte passionnée. Kierkegaard tenait *Crainte et Tremblement* pour son meilleur livre : « Il suffirait, disait-il, pour immortaliser mon nom. » Dans cette œuvre, où le lyrisme épouse les dons les plus subtils de l'analyse et de l'ironie, Kierkegaard apparaît éminemment comme le poète du religieux, celui qui a reçu pour mission de Dieu de faire approcher esthétiquement les autres hommes du domaine de la foi, « ce domaine où l'on ne pénètre pas de compagnie, où l'on n'entend pas de voix humaine, où rien ne peut être enseigné ou expliqué » (p. 113) (1).

(1) On reconnaît ici la marque du protestantisme.

Le sujet central de ce livre magistral, c'est en effet le problème de la foi, ou plus exactement la description vivante des mouvements intérieurs, spirituels de la croyance. De l'histoire d'Abraham, Kierkegaard a tiré une série de problèmes dialectiques que nous allons rapidement analyser.

Nul ne passera de ceux qui furent grands, écrit Kierkegaard, chacun à sa manière et selon la grandeur qu'il *aima*. Car qui s'aima lui-même fut grand par sa personne, et qui aima autrui fut grand en se donnant; pourtant, qui aime Dieu fut le plus grand de tous. Les grands hommes seront célébrés dans l'histoire; mais chacun d'eux fut grand selon qu'il *espéra*. L'un fut grand dans l'espoir qui attend le possible, un autre dans l'espoir des choses éternelles; mais celui qui voulut attendre l'impossible fut le plus grand de tous. Les grands hommes seront gardés dans la mémoire, mais chacun d'eux fut grand suivant l'importance de ce qu'il *combattit*. Car qui lutta contre le monde fut grand en triomphant du monde, et qui lutta contre lui-même fut plus grand par sa victoire sur lui-même; mais celui qui lutta contre Dieu fut le plus grand de tous. Tels furent les combats livrés sur cette terre : homme contre homme, un contre mille; mais celui qui lutta contre Dieu fut le plus grand de tous. Tels furent les combats engagés ici-bas : l'un vint à bout de tout en usant de sa force, l'autre désarma Dieu par sa propre faiblesse. L'on en vit s'appuyer sur eux-mêmes et triompher de tout, et d'autres, forts de leur force, tout sacrifier; mais celui qui *crut* en Dieu fut le plus grand de tous. Et il y eut des hommes, grands par leur énergie, leur sagesse, leur espérance ou leur amour; mais Abraham fut le plus grand de tous, grand par l'énergie dont la force est faiblesse, grand par la sagesse dont le secret est folie, grand par l'espoir dont la forme est démence, grand par l'amour qui est la haine de soi-même. ... Il est humain de se plaindre, humain de pleurer avec celui qui pleure, mais il est plus grand de croire, et plus bienfaisant de contempler le croyant (pp. 17, 18, 19).

Abraham, le père de la foi, suivant le mot de saint Paul, le chevalier de la foi, fut celui qui lutta contre Dieu jusqu'à ce que Dieu l'eut béni, lui et sa postérité. Quel entendement humain peut le comprendre? Le grand tort de l'hégélianisme fut de croire qu'on peut dépasser la croyance. Loin qu'on puisse dépasser Abraham, on ne peut même pas l'atteindre.

Toute description de la foi demeure inadéquate, car avant toutes choses elle est une relation privée avec Dieu, la relation de l'Individu avec l'Absolu. « Je puis entrer dans la pensée d'un héros, mais non dans celle d'Abraham : parvenu au sommet, je retombe, car ce qui m'est offert, c'est un paradoxe » (p. 42). Par ce paradoxe, cependant, l'homme trouve le chemin de l'intériorité vraie, « la vie humaine trouve son unité, car la foi c'est une passion et même la plus grande passion ». Le mouvement de la foi, comme tout mouvement de l'infini, s'effectue par la passion. Aucune réflexion ne peut produire ce mouvement, aucune médiation au sens hégélien n'a de prise sur elle. Le mouvement de la foi est quelque chose de complexe qui se déroule dans le temps, non pas dans un temps quelconque, mais dans un temps qui est, si on peut ainsi dire, une durée angoissée. C'est ce qu'on oublie généralement, dans l'histoire d'Abraham : « On enfourche Pégase, en un clin d'œil on est au mont Morija, on voit aussitôt le bélier; on oublie qu'Abraham fit le chemin lentement au pas de son âne, qu'il eut trois jours de voyage, et qu'il lui fallut un peu de temps pour fendre le bois, lier Isaac et aiguiser le couteau » (p. 78).

La foi n'est donc pas quelque chose d'immédiat, ce n'est ni quelque chose d'esthétique, ni un concept, ni l'instinct immédiat du cœur. C'est plutôt une immédiateté acquise, ce que Kierkegaard appelle l'immédiateté ultérieure. Dans la foi prennent place les mouvements dialectiques les plus subtils. Et l'admirable, c'est que tout le monde, chacun (s'il le veut et si Dieu le veut) peut accomplir ces mouvements de la foi, « Abraham ou l'esclave de sa maison, un professeur de philosophie ou une pauvre servante » (p. 51). Il y a en effet une égalité de tous dans la foi.

La foi ne ressemble à rien de statique (1). Il y a en elle un double mouvement infini, un double saut dans l'éternité.

(1) Se rapporter à la dense et magistrale introduction de M. Jean Wahl.

Il y a d'abord le mouvement de la résignation infinie. Sans lui le mouvement de la foi est impossible. Le mouvement de la résignation infinie en est à peine une partie, car l'homme peut l'accomplir par lui-même. C'est donc un mouvement qui reste dans « l'immanence ». Le chevalier de la résignation (c'est ainsi que Kierkegaard appelle celui qui accomplit ce mouvement) est semblable à un jouvenceau qui s'éprend d'une princesse; toute la substance de sa vie est dans cet amour; cependant la situation est telle que son amour ne peut se réaliser, se traduire de son idéalité en la réalité (1). Il y renonce. Par ce renoncement, son amour acquiert une valeur éternelle. Il entre ainsi dans une sorte d'intériorité immanente et par là reste jeune et sa beauté demeure invulnérable. Pour que ce mouvement de la résignation infinie soit accompli correctement, « le chevalier doit avoir la force de concentrer toute la substance de la vie et toute la signification de la réalité dans un seul désir » (p. 61). Dans un seul acte de conscience ensuite il renonce à son désir, mais en même temps, par le ressouvenir éternel de ce qu'il a perdu, il arrive à le posséder pour toujours. Le chevalier se souviendra de tout (les natures profondes ne perdent en effet jamais le souvenir d'elles-mêmes et ne deviennent jamais autre chose que ce qu'elles ont été), « cependant dans sa résignation infinie il se trouve réconcilié avec la vie » (p. 62).

« La résignation infinie est le dernier stade précédant la foi, si bien que quiconque n'a pas fait ce mouvement n'a pas la foi; car c'est d'abord dans la résignation infinie, écrit Kierkegaard, que je prends conscience de ma valeur éternelle, et c'est alors seulement qu'il peut être question de saisir la vie de ce monde en vertu de la foi » (p. 68).

Comment agit le chevalier de la foi? Il agit exactement comme l'autre; il renonce infiniment à l'amour, substance de sa vie; il est apaisé dans la douleur; alors arrive le pro-

(1) Il y a ici une allusion au cas personnel de Kierkegaard. Pour ce motif il rompit en effet ses fiançailles avec Régine Olsen.

dige ; il fait encore un mouvement plus surprenant que tout le reste ; il dit, en effet : « Je crois néanmoins que j'aurai celle que j'aime, en vertu de l'absurde, en vertu d'une foi que tout est possible à Dieu. » C'est par là que la foi devient le paradoxe de la vie, « car il est grand de saisir l'éternel, mais plus grand de garder le temporel après y avoir renoncé » (p. 21). Abraham, le chevalier de la croyance, est dans l'angoisse, mais il éprouve aussi « une incompréhensible joie, car il sait que celui qui ne change pas révoquera sa décision et n'exige pas ce qu'il exige. Dieu se contredisait en demandant à Abraham de lui sacrifier le fils de la promesse, ... il se contredira une seconde fois en le lui rendant. Un nouvel Isaac sera donné à Abraham » (1).

L'impossible possibilité se réalise. Le croyant a renoncé au temporel ; et il le retrouve. « Il faut un courage purement humain pour renoncer à toute la temporalité afin de gagner l'éternité ; mais du moins je l'acquiers et ne peux, une fois dans l'éternité, y renoncer sans contradiction ; mais il faut l'humble courage du paradoxe pour saisir alors toute la temporalité en vertu de l'absurde, et ce courage est celui de la foi » (p. 72). Toute la question de la foi porte en effet sur la temporalité, le fini, car je ne peux obtenir par mes propres forces la moindre des choses appartenant au monde fini »... « Je ne peux exister de telle manière que mon opposition à l'existence traduise à chaque instant la plus belle et la plus sereine harmonie avec elle » (p. 74). C'est cependant ce que réalise la foi. « Le chevalier de la foi est le seul heureux, l'héritier direct du monde fini, tandis que le chevalier de la résignation est un étrange vagabond » (p. 75). Celui qui aura renoncé au monde recevra aussi le centuple en ce monde. Comme le dit Thush (2), un des plus profonds interprètes de Kierkegaard, le Dieu de la croyance est le Dieu dans

(1) Voir Introduction de M. Jean Wahl, pp. XIV, XV.

(2) Martin Thust, *Sören Kierkegaard, der Dichter des Religiösen*. Munich, 1931.

le temps qui, par la force de l'absurde, fait que ce qu'on a abandonné pour toute l'étendue du temps on le retrouve dans le temps. « Nous serons dès lors dans le monde et ne serons plus du monde (1). »

Ce mouvement de la foi qui doit être renouvelé sans cesse, accompli dans cette angoisse qui « prend du temps », l'homme ne peut l'accomplir de lui-même. « Seul Dieu peut me donner la force nécessaire pour retrouver le fini. » C'est seulement avec l'aide de Dieu que nous triomphons du temps dans le temps. « Nous allons à la nouvelle immanence par la transcendance (2). » Celui à qui Dieu a donné d'accomplir le mouvement de la foi, accomplit à la perfection les mouvements du fini ; il est tout entier à ce monde ; il se réjouit de tout et s'intéresse à tout. Le monde est à lui dans une nouvelle lumière. Cependant aucun signe extérieur ne le distingue du plus parfait bourgeois. « Il s'intéresse à tout, et chaque fois qu'on le voit intervenir quelque part, il le fait avec une persévérance caractéristique de l'homme terrestre dont l'esprit s'attache à ces soins » (3).

Par la foi, l'homme se trouve donc réconcilié avec tout le réel (4).

Kierkegaard, après avoir ainsi décrit les mouvements internes de la croyance, aborde un autre important problème : « Comment le paradoxe de la foi peut-il, dans l'histoire d'Abraham, faire d'un crime un acte saint et agréable à Dieu? en d'autres termes : qu'est-ce que la morale, quelle est sa valeur, y a-t-il une suspension téléologique du moral? » (p. 82 et suiv.) Kierkegaard s'en prend ici à la conception hégélienne de la morale. Pour Hegel, la moralité, c'est l'a-

(1) Walter Ruttenbeck, *Sören Kierkegaard*. Berlin, 1929.
(2) Voir Introduction de M. Jean Wahl.
(3) « Et quand on le rencontre sur le Strandvej de Copenhague, on dirait exactement un épicier qui prend du bon temps... » Lire tout ce passage caractéristique de l'humour de Kierkegaard.
(4) N'y aurait-il pas là une esquisse de philosophie du concret proche parente des thèses exprimées par M. Maurice Blondel dans le problème de la philosophie catholique?

déquation de l'interne et de l'externe, c'est l'intégration de l'Individu dans la généralité. Pour s'exprimer moralement, l'individu doit se manifester dans l'extérieur (*dos Aussere*), dans la généralité. Bref, la morale c'est le général. Or la foi est précisément « ce paradoxe suivant lequel l'Individu est au-dessus du général » (p. 84), de telle manière qu'après avoir été dans le général, il s'isole désormais comme Individu au-dessus du général. « Si telle n'est pas la foi, Abraham est perdu, il n'y a jamais eu de foi dans le monde, parce qu'elle y a toujours été » (p. 84). Dans « le temps qui précéda le résultat, ou bien Abraham fut à chaque minute un meurtrier, ou bien nous sommes en présence d'un paradoxe qui échappe à toutes les médiations. L'histoire d'Abraham comporte donc une suspension théologique du moral. En tant qu'Individu, il a dépassé le général. Tel est le paradoxe qui se refuse à la médiation » (p. 105). Dans le cas d'Abraham, il y a ceci de particulier : le moral, qui est d'aimer son fils Isaac, constitue lui-même l'épreuve, la tentation. La considération d'un point de vue moral supérieur peut suspendre la considération d'un point de vue moral inférieur. C'est ce qui arrive pour les héros tragiques. Agamemnon immole Iphigénie pour le salut de l'État. Le sacrifice de sa fille est une réalité que lui-même et tous ceux qui l'entourent comprennent. Il n'a pas besoin de s'expliquer, car tout le monde le comprend. Mais il en va autrement avec Abraham. Lui aussi sacrifie son fils (ou du moins il agit comme s'il devait le sacrifier), mais son action n'a aucun but qu'une éthique humaine terrestre puisse reconnaître. Il n'en peut même rien dire, ni expliquer d'aucune façon pourquoi il agit ainsi, car Dieu n'est point une valeur terrestre compréhensible par tous.

« Il n'agit pas pour sauver un peuple, ni pour défendre l'idée de l'État, ni pour apaiser les dieux irrités. » Abraham est seul. Sa conduite est une affaire strictement privée, étrangère au général (p. 92). Il ne peut s'exprimer dans le général

(1) Edward Geismar, *Sören Kierkegaard*. Göttingen, 1929.

et son intériorité doit demeurer cachée. Il doit donc rester seul et garder le silence. Il ne peut même pas être l'objet de la sympathie d'autrui. On ne peut pas pleurer sur Abraham. On l'approche seulement avec un *horror religiosus*, comme Israël approchait le Sinaï (p. 35).

La foi réfute donc Hégel. Grâce à elle l'interne est supérieur à l'externe, car dans le cas d'Abraham, si l'intérieur n'est pas supérieur à l'externe, Abraham est perdu. Ce n'est qu'un meurtrier.

Cependant se pose la question de la justification de cette intériorité. Il faut remarquer, dit Kierkegaard, que la justification de la conduite d'Abraham ne peut être que toute individuelle. Est-ce moi qui me justifie? Est-ce Dieu? C'est moi dans mon obéissance aux ordres de Dieu, c'est Dieu dans son autorité suprême. Dieu, dit Thust, est la « règle de l'individuel », il est l'exception absolue, l' « autre » absolu qui justifie toutes les exceptions (1). Le paradoxe de la foi consiste donc en ceci que l'Individu est supérieur au général, qu'il détermine son rapport au général par son rapport à l'absolu, et non son rapport à l'absolu par son rapport au général (p. 111).

Mais le péché n'est-il pas aussi une rupture de l'Individu avec le général? Certes celui qui pèche se met au-dessus du général, il est lui aussi dans un rapport absolu avec l'absolu. A côté donc du paradoxe divin, il faut reconnaître l'existence d'un paradoxe démoniaque. Kierkegaard fait une brève incursion dans ce domaine. Il ne manque pas cependant d'en signaler l'importance, estimant que « chez le démoniaque il y a plus de bien que chez les hommes ordinaires », précisément à cause de son rapport direct avec l'Absolu. Il est vrai que celui qui a péché s'est mis en rapport avec l'absolu d'une façon négative. Il ne pourra se sauver que si, ayant perdu tout rapport avec le général, il se place dans un rapport positif avec l'absolu, l'éthique elle-même étant insuffisante à le faire sortir de son péché.

(1) Voir Introduction de Jean Wahl.

Tel est, très rapidement esquissé, le contenu de ce livre. « *Crainte et Tremblement* constitue une tentative pour dire oui au réel en passant par Dieu (1). » Kierkegaard a su exprimer dans cette œuvre le complexe de sa vie propre faite d'une double volonté, volonté d'un dépassement, volonté d'un retour et d'une intégration, ou mieux : volonté d'une transcendance, volonté d'une immanence. *Crainte et Tremblement* contient déjà l'essentiel de la philosophie de Kierkegaard : l'étude du paradoxe, la méditation du temps et de l'instinct religieux, la conscience du péché et le concept d'angoisse. Certes, du point de vue de la conscience catholique, une telle philosophie est imparfaite et à cause de ses imperfections exige une discrimination entre sa valeur propre et la valeur essentielle de la vérité. Il ne nous appartient pas ici d'en faire la critique. Nous ne doutons pas cependant qu'à la lecture de ce livre les catholiques trouveront un intérêt certain.

René Donier.

(1) Voir Introduction de Jean Wahl.

Clotaire Nicole

« Ce qu'il faudra comprendre avant tout, pour situer exactement Clotaire, c'est qu'il n'est ni un saint, ni un héros, mais l'un de nous. » Pierre Schaeffer nous avertit ainsi qu'il faut chercher dans son livre (1) autre chose qu'un portrait, si attachant soit-il, du « surprenant garçon » avec lequel il veut nous faire faire connaissance. « Ce que nous avons à dire de Clotaire de plus important, de plus émouvant, de plus essentiel, c'est que nous fûmes les amis de Clotaire et qu'il a été le nôtre. Et nous voudrions témoigner de cela, dire comment cela est venu, et ce que cela a changé. »... « Ce livre est celui de notre amitié avec Clotaire, et de ses conséquences en lui et en nous tous, ses amis. Et comme cette histoire ressemble fort à d'autres que vivent tant de nos camarades de vingt ans ou plus — ou moins —, nous pensons qu'elle vaut la peine d'être racontée, qu'elle peut servir peut-être... » Assurément. Et voilà ce qui fait l'intérêt exceptionnel de ce livre.

On nous a souvent parlé des « tendances actuelles de la jeunesse », spécialement de la « jeunesse intellectuelle », en des généralisations si hâtives et si banales à la fois qu'elles n'éveillaient même pas le désir de dire : « c'est vrai » ou « c'est faux », parce que ce n'était ni l'un ni l'autre, étant sans rapport avec le réel. Mais ces pages-ci sont criantes de vérité vécue, et bien qu'elles ne visent qu'à nous dire une amitié, — à cause de cela sans doute, — elles permettent de plonger le regard très profond dans les communes préoccupations de beaucoup de jeunes, de ceux qui vivent, de ceux qui « cherchent le mot de passe » et en définitive de

(1) Pierre Schaeffer, *Clotaire Nicole, 1910-1932*. Éditions de la Revue des Jeunes, Desclée et Cie, Paris. Prix : 10 fr.

ceux en qui bouillonne non pas l'*avenir*, comme on le dit quelquefois, mais le véritable *présent* de ce monde.

La spontanéité même de ce témoignage se manifeste par un certain désordre, qui n'est d'ailleurs pas sans art, car l'auteur sait conter, évoquer, analyser, de bien séduisante façon. Mais on sent que les images, les pensées, les souvenirs, le pressent, et qu'il voudrait nous les jeter tous à la fois, pour nous donner « le choc » qu'il ressentit lui-même au contact de la personnalité de Clotaire, plus encore, pour que nous puissions, nous aussi, du moins « ceux qui se sentent de la même famille », sceller avec lui un pacte d'amitié. « Nous voudrions que d'autres que nous puissent l'aimer aussi. Qu'est-ce qui empêche? Et que cela les aide à vivre... » L'insistance avec laquelle s'exprime cette invitation est un signe qu'il fallait, d'une impérieuse nécessité intérieure, que ce livre fût écrit. Et c'est là, dans ma pensée, un éloge qui ne se peut qu'assez rarement décerner.

J'en dirai autant de l'absence totale du parti-pris d' « d'édification » qui nous gâche tant de biographies. L'auteur a même publié, et il a bien fait, toute une correspondance où se peignent au vif les fluctuations d'une sensibilité passionnée et les pauvres luttes de l'adolescent pour la conquête de la pureté. Il a bien fait, parce que c'est, avec des variantes, une histoire commune, et parce qu'on y voit en plein travail la grâce de Dieu qui modèle peu à peu dans cette plasticité désordonnée les énergies viriles et prépare les générosités du chrétien.

Nous ne pouvons retracer, même brièvement, chacune des étapes de Clotaire (1) : la première éducation dans un village normand, puis Paris, le lycée, l'atelier d'artistes de ses parents, le patronage du *Bon Conseil* où il est baptisé à quinze ans, la découverte du scoutisme, l'entrée à l'X et le « Clan des Rois-Mages ». Pourtant, à chaque contact de cette nature concentrée et fervente avec un milieu nouveau, tou-

(1) Et nous voulons laisser au lecteur du livre l'amusement d'apprendre comment lui échut ce prénom mérovingien.

tes les *questions* se lèvent l'une après l'autre, les grandes questions qu'avec plus ou moins de trouble, de ténacité aussi, se posent tant de jeunes ; et la réponse est souvent donnée avec une espèce d'évidence brutale qui bouscule les contingences, les préjugés, et ces petites roueries qui obscurcissent les âmes moins exigeantes, moins totalement, moins absolument loyales.

Il y a donc un « message de Clotaire ». « Le sachant ou non, ceux qui l'ont connu restent un peu ses disciples. Il y a une manière de penser comme Clotaire. » Ce message comporte un aspect explosif et « révolutionnaire » : la rupture avec tout ce qui est conventionnel et faux, socialement, religieusement, partout ; le rejet de l'égoïsme au profit d'une libéralité toujours prête à « jouer sa vie », aventureusement. (Et l'auteur à raison d'attribuer à l'Art, au vrai, cet « appel mystérieux à une activité surhumaine ».) Mais il y a aussi, dans le message de Clotaire, un aspect positif, plus *intellectuel*, dirait-on, si ce mot n'évoquait aujourd'hui (à qui la faute?) tant de sécheresse d'âme; et Clotaire Nicole, au contraire, allait à la vérité avec tant d'amour... Il prononçait souvent, paraît-il, le mot de pragmatisme, et P. Schaeffer le reprend après lui. En réalité, je crois que c'est encore restreindre — réduire peut-être à un schème de physicien — l'ampleur de cette recherche ardente d'une explication totale, d'une explication qui soit « esprit et vie ».

Dans le Monde, le Monde qui va mal et qui irait encore plus mal sans la Religion, il n'y a qu'une grande explication, celle qui frappa Pascal, cette clé de l'énigme générale : le Péché originel, explication nécessaire du désordre, de l'échec. D'autre part l'ordre de la Charité donne seul le bon secret pour y réussir. Enfin, il n'y a aucun moyen de sortir de l'incertitude, si ce n'est de renoncer à l'orgueil, si ce n'est d'abdiquer ; et tout cela serait impossible (pour qui abdiquerions-nous?) s'il n'était venu un Maître. Par bonheur nous avons la Révélation, affaire essentielle, message de Dieu au Monde, et puis le Christ, Centre de tout (p. 186).

Et dans le Christ se résout « l'inacceptable alternative » qui pose, semble-t-il, aux jeunes esprits d'aujourd'hui, le

plus grand problème : « le Divin ou l'Humain »? Clotaire en éprouvait dans toute sa vie intérieure la contradiction. Mais « dans le domaine des idées » (et nous voyons bien ici comme il faut nuancer le pragmatisme de tout à l'heure) « il est sûr — c'est la signification même de la Révélation — qu'il faut un Médiateur; que Dieu, tout seul, est à peu près *impigeable*, qu'il nous a été donné Celui qui est venu humainement, simplement : *Dieu fait homme*. Non seulement il y a un *humanisme chrétien* qui ne méprise pas la nature, mais l'exalte, la glorifie dans l'Ordre, mais il y a l'humanité même de Jésus, Jésus venu chez nous comme pour nous *tirer du pétrin* » (p. 187).

C'est sans doute à cause de sa prédilection pour l'humanité du Christ qu'il fut donné à ce jeune homme, avide de voir clair pour vivre mieux, de pénétrer si avant dans l'intelligence de la véritable spiritualité chrétienne. Il faudrait pouvoir citer ses réflexions très profondes sur l'amitié humaine, et ses révoltes contre l'*Imitation*, qu'il intègre peu à peu à mesure qu'il s'approfondit, mais où il sent bien, malgré toute l'autorité traditionnelle de ce livre, qu'on ne trouve pas, comme dans l'Évangile, une règle de vie parfaitement harmonieuse et universelle.

Et c'est qu'en effet on me dit de me détacher des hommes afin qu'ils ne m'empêchent pas de m'attacher à Dieu. Or, je connais un peu les hommes, et Dieu, pour ainsi dire, pas du tout (1). Toutes les raisons logiques ne me feront pas lâcher ce que je tiens pour mettre à la place... quoi? Je crois que je ne puis aimer Dieu que dans la mesure où j'ai fait connaissance avec lui. Quant à moi, je n'ai pas encore bien « réalisé » cette connaissance, assez, du moins, pour qu'elle me suffise. Si à chaque fois je me *boccarde* moins contre l'*Imitation*, c'est peut-être que, depuis la fois précédente, j'ai appris à Le connaître davantage. Et je ne crois pas Le découvrir moins dans ce qu'il a fait de beau et d'aimable que dans les *manuels de piété*.

Sans doute, je ne prétends pas que je ferai de cela une méthode

(1) Comment ne pas penser à saint Jean : « Celui qui n'aime pas son frère, qu'il voit, comment peut-il aimer Dieu qu'il ne voit pas? » (Ire Ep., IV, 20).

pour toute ma vie, que je n'aurai jamais *un mot à dire* au renoncement et à la souffrance... J'attends de voir quand ils me seront demandés, et je ne m'y lance pas *a priori*, comme un écolier docile et intelligent qui croit n'avoir qu'un pas à faire pour être un saint.
En tout cas, rien à faire sans amour.

Qu'il ait eu « son mot à dire » au renoncement et à la souffrance, il suffit pour s'en convaincre de lire la lettre émouvante où il débat du choix de sa carrière, et celle surtout — une des dernières — où il trouve, pour « remonter » un ami, des accents admirables pour magnifier la souffrance « qui sert » et la joie du sacrifice.

Bientôt, c'est la mort qui allait clore le message, sa mort brutale, à vingt-deux ans, sa mort solitaire, dans une chute de montagne. Clore le message, mais aussi y mettre le sceau : « Voilà que cette vie inachevée, cette ébauche qui ressemble à toutes les nôtres, voilà qu'elle reste là, toute seule, brusquement devenue définitive. Ce qui était fluant est devenu immuable et nous en recherchons maintenant le moindre détail comme un signe inestimable. »

Dieu semble avoir voulu souligner lui-même le sens de cette mort, en permettant que Clotaire — qui n'écrivait jamais rien pour lui — fixât par écrit, la veille du grand départ, sa dernière méditation. Ces quelques pages, on comprend qu'elles aient bouleversé ses parents, ses amis ; elles sont poignantes et exaltantes à la fois, comme le dernier effort avant que ne s'entr'ouvre la porte qui s'est refermée :

Seigneur, mes frères t'ont déjà beaucoup demandé. Mais nous sommes plus audacieux encore.

En leur nom, je viens te demander plus encore : nous voudrions te connaître.

. . . .

Pourquoi te caches-tu si bien? Peut-être bien que, comme dit Hello, la gloire du Fils c'est d'être caché et celle de l'Esprit de deviner.

Et c'est pourquoi, toujours, nous en sommes réduits à deviner ce que tu veux avec l'aide de l'Esprit.

Et heureusement encore qu'il est là.

. . . .

Au fond, nous sommes lâches de déjà décourager et de mollir.

Et peut-être bien qu'ensemble nous y arriverons, l'un tirant l'autre, comme dit Péguy en parlant de la Communion des Saints.

Alors, au moins, si nous ne te trouvons pas tout de suite, donne-nous de continuer à te chercher.

Et même cela vaut sans doute mieux de te chercher que de croire t'avoir trouvé.

On se garde mieux pour l'heure où tu viendras.

Car tu viendras.

Tu l'as promis.

Et alors donne-nous d'être prêts.

Ainsi soit-il.

Ce livre sur Clotaire, l'auteur, m'a-t-on dit, n'aurait pas voulu qu'il fût sans mystère : il aurait cru trahir la vérité vivante de cette figure qui resta toujours un peu énigmatique pour ses intimes eux-mêmes. Pourtant il nous semble, après l'avoir lu, que nous avons connu Clotaire, — et nous sommes certains de l'aimer. Le mystère de ces pages, c'est peut-être surtout qu'elles ne nous apportent pas Clotaire seul, mais avec lui beaucoup de l'auteur lui-même et de quelques autres : « Ce qu'il y a de sûr, c'est que l'amitié nous avait mélangés tous ensemble de sorte que nous ne savons plus bien démêler ce qui est à lui de ce qui est à nous. » Il nous a assez dit que c'est un livre d'amitié. Voilà le beau « domaine sans nom » sur le seuil duquel il nous fait, « de la part de Clotaire et avec lui, un beau geste d'amitié et de bienvenue ».

Comment ne pas y répondre avec joie, cette même joie qu'il veut nous apporter?

A.-M. A.

L'Église et la question sociale

Le R. P. Rigaux vient de publier un petit livre pour répondre à un reproche, souvent adressé à l'Église par les incroyants, et quelquefois par des fidèles exigeants : le reproche d'avoir trop attendu pour s'intéresser à la question sociale (1). Aucun homme de bonne foi n'étend ce grief à la période ouverte par *Rerum Novarum*, et pendant laquelle l'apport catholique à la cause de la justice sociale, sur le plan de la doctrine comme sur celui de l'action, a été de première importance. Mais il y avait beau temps, en 1891, que les classes ouvrières souffraient de l'exploitation capitaliste, et que les théoriciens du Socialisme, en France, en Angleterre, en Allemagne, se penchaient sur leurs misères en leur proposant au moins une espérance. Pendant ce temps, que faisait l'Église? Que faisaient les catholiques?

Le R. P. Rigaux répond pour les cinquante premières années du XIXe siècle. Disons d'abord que son livre, clair et documenté, bien qu'un peu rapide, apporte une contribution utile à la sociologie catholique; et considérons-en immédiatement la thèse.

La thèse, c'est qu'à l'égard de la question sociale, telle que la posèrent dès la première moitié du XIXe siècle les développements concomitants du machinisme et du capitalisme, la *doctrine* de l'Église est impeccable; l'action de la *hiérarchie* fut assez tardive et molle, mais les circonstances morales et politiques faisaient qu'elle ne pouvait guère ne pas l'être; quant au *laïcat*, son inertie et son égoïsme furent gravement répréhensibles et causèrent la désastreuse désaffection des masses à l'égard du catholicisme.

(1) *En face du problème social : Est-il vrai que l'Eglise s'en désintéresse?* Action populaire, 1935.

Le premier et le troisième point paraissent évidents. Il est incontestable que, dès avant l'expansion du libéralisme économique, on trouvait, dans la tradition théologique de l'Église, un arsenal de textes et de principes qui condamnaient par avance les parties vicieuses du système. Incontestable aussi le fait que beaucoup de catholiques, avec une improbité qui était encore criminelle quand elle était inconsciente, ont joué et gagné la partie capitaliste en se souciant trop peu des principes de la morale chrétienne. Pour n'être pas nul, le rôle des précurseurs, avant 1850, apparaît assez mince, surtout si l'on tient compte du peu d'audience que les Lacordaire, les Villeneuve-Bargemont, les Gerbet, trouvaient dans les milieux industriels. Il est d'ailleurs frappant de constater que la plus belle réussite d'action sociale catholique à cette époque est la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, créée par Ozanam en 1834 — œuvre magnifiquement chrétienne et infiniment utile, mais encore œuvre de bienfaisance, laissant entier le problème chrétien de la société, qui est un problème de justice.

Ce qui peut sembler plus discutable, c'est le second point du R. P. Rigaux. Dans toute la partie de son livre où il traite du rôle de la hiérarchie, on le sent moins historien qu'avocat, soucieux d'innocenter le clergé d'une étonnante insouciance, d'une étrange et pusillanime lenteur à condamner la dureté des maîtres, à prendre en main la cause des opprimés. Et pourtant, cette lenteur, cette insouciance sont des faits, et il serait injuste de reprocher au laïcat ses défaillances sans dire qu'elles trouvaient au moins une condition favorable dans le silence des clercs.

Ce n'est pas que le R. P. Rigaux n'analyse avec une pénétrante lucidité les raisons de ce silence. Mais une explication juste n'est pas toujours une excuse valable. C'est peut-être une excuse de constater que, vers 1840, l'état des mœurs privait de leur caractère scandaleux des faits qui nous paraissent insoutenables aujourd'hui — le travail des enfants de dix ans, la journée de quatorze heures, etc... — et qu'ainsi il ne faut pas demander au clergé de ce temps-là une vigueur

de protestation qui eût supposé une prise de conscience non encore actualisée. Mais ce n'est plus à coup sûr qu'une explication de rapporter les silences de l'épiscopat à une certaine timidité devant le pouvoir public, à sa solidarité avec des régimes politiques — acceptée au point que, sous la monarchie légitimiste, « les évêques sont invités à concerter leurs mandements avec l'autorité préfectorale » —, à son recrutement habituel dans les classes favorisées, à la nécessité de ne pas effaroucher les donateurs. Ce sont là en effet des raisons très véritables et très impérieuses, mais ce sont les raisons d'une trahison. Et la preuve que les clercs eussent pu crier plus tôt et plus fort, c'est que certains l'ont fait : témoin la magnifique lettre de Mgr Rendu, évêque d'Annecy, au roi de Sardaigne (1844) et quelques autres textes cités par le R. P. Rigaux.

Je pense qu'il vaut mieux l'avouer franchement : il y a eu, devant la question sociale, tout au long du XIXe siècle, une carence non pas complète, mais beaucoup trop générale du clergé. Je dis tout au long du XIXe siècle, car bien après 1850, alors que l'opinion commençait franchement à s'émouvoir, beaucoup de prêtres, et parfois des plus éminents, n'ayant pas encore compris, continuaient à couvrir l'injustice en prêchant la résignation et la charité. La lecture, par exemple, des œuvres oratoires de Mgr Freppel, lumière de l'épiscopat et défenseur politique de l'Église après 1880, est suggestive — et combien pénible! — à cet égard. Même les catholiques les plus conscients du mal social et les plus soucieux de le guérir — les disciples de La Tour du Pin, par exemple — se sont longtemps attardés dans les voies d'un paternalisme humiliant pour la dignité personnelle de l'ouvrier.

Il est d'ailleurs parfaitement exact que l'Église a le temps pour elle, et que la nature de sa mission comme les conditions de son établissement lui interdisent la hâte, les coups de théâtre. On peut pourtant imaginer que la Papauté eût été plus tôt en mesure de formuler l'attitude de l'Eglise devant les problèmes de la société moderne, si des prêtres, des

évêques et des laïcs s'en étaient plus spontanément inquiétés. « Qu'est-ce que cent ans? » demande le R. P. Rigaux. A l'horloge de l'Église, c'est peu de chose ; mais cela peut sembler long à la chair d'une classe qui souffre. C'est pourquoi, tout en redoutant le démon de la nouveauté et le péché de précipitation, les consciences catholiques doivent songer qu'il y a aussi des péchés de lenteur et d'omission, et s'efforcer toujours d'abréger les délais qui séparent inévitablement le mal de son remède et le scandale de sa condamnation.

P.-Henri Simon.

Un drame taoïste chinois du XIIIe siècle

Le Taoïsme est l'une des principales religions de la Chine ou, si l'on veut, l'aspect ésotérique de la religion chinoise. Il a dégénéré pratiquement le plus souvent en magie. Mais les textes anciens contiennent des principes métaphysiques et mystiques intéressants. Le *Rêve du Millet jaune*, que vient de traduire l'excellent sinologue et musicologue Louis Laloy, en le faisant précéder d'une importante introduction sur le théâtre chinois (où l'on trouvera de curieuses réflexions sur l'évolution des genres), est une sorte de mystère médiéval montrant la conversion d'un saint taoïste. Liu-Yen, homme puissant et ambitieux, n'entend pas renoncer au monde. L'adepte Tchoung-Li l'endort d'un sommeil de dix-huit ans pendant lequel le héros vit diverses aventures qui le dégoûtent à jamais des quatre passions : le vin, les plaisirs, les richesses, la colère. Quand il se réveille, il a « compris » le néant de ce bas-monde. Sous la conduite du Prince-Empereur de la Floraison orientale, il entre dans la voie.

E. D.

(1) Louis Laloy, *Le rêve du millet jaune*. Coll. « Courrier des Iles », Desclée de Brouwer, 1935, in-8°.

A TRAVERS LES REVUES

Le destin de l'Europe

On parle beaucoup, ces temps-ci, de la défense de l'Occident — ou de celle de l'Europe, ce qui revient au même... Dans le dernier numéro de la **Revue de Métaphysique et de Morale**, M. Ruyssen s'efforce « d'aboutir sur ce sujet à un programme précis d'action positive ». Tant s'usaient à disserter sur notre malaise, sans tenter d'y porter aucun remède! Encore faut-il que celui-ci soit efficace.

Distinguant de tout autre symptôme le mal qui est actuellement propre à l'Europe, M. Ruyssen le définit ainsi :

> Sans avoir jamais été, tant s'en faut, une unité politique, l'Europe a exercé longtemps, elle exerce encore dans une certaine mesure, à l'égard du reste du monde, une *fonction* spéciale, une « fonction impérialiste », va jusqu'à dire le programme du Congrès de Volta (1) (p. 17), un rôle d'animatrice, de guide, voire de dominatrice vis-à-vis d'autres nations de civilisation moins poussée... Or voici que cette fonction semble aujourd'hui fortement compromise... et l'on peut avec quelque raison se demander si la période de l'expansion européenne, qui s'est signalée depuis quatre siècles par de si magnifiques conquêtes, n'est pas désormais close ou sur le point de se fermer.

Mais il serait vain de trop s'alarmer, car au total des pertes réelles — fermeture des pays neufs aux émigrants venus du Vieux-Monde, rupture de la Russie soviétique avec l'Europe, hostilité déclarée de l'Extrême-Orient, en Europe même la violente crise allemande, et dans les pays les moins contaminés, chez ceux-là mêmes qui se proclament les champions

(1) Le second des Congrès organisés par l'Académie Royale d'Italie, disposant à cet effet des fonds de la Fondation Volta, eut lieu à Rome du 14 au 20 novembre 1932, et traita de « l'Europe ».

de notre culture, les méfaits dénoncés par plusieurs d'un nationalisme outrancier -- on peut opposer l'accord idéologique de l'Amérique, tant du Nord que du Sud, avec notre civilisation. Et voici maintenant la Terre divisée en trois domaines :

le monde soviétique, le monde asiatique et un troisième monde, beaucoup plus dispersé, mais aussi foncièrement plus homogène que les deux autres et auquel nous croyons devoir donner la dénomination de « monde occidental ».

M. Ruyssen en conclut :

On peut donc soutenir à la rigueur qu'il n'y a plus d'Europe, mais en ce sens que celle-ci est partout où la race qui l'habite a imprimé le sceau de ses institutions, de ses mœurs, de ses arts, de ses lettres...

Mais comment, pratiquement, continuer à exercer cette mission, défendre ce type de culture à la fois un et très divers, qui a pris naissance et s'est épanoui dans « ce petit cap de l'Asie », cette morale commune de l'Occident que nous pouvons résumer *dans la notion de personne*? M. Ruyssen après d'autres solutions, écarte « l'évocation pathétique faite par certains « clercs » de l'unité de la chrétienté ». Depuis la Réforme l'Église a vu sans cesse décroître son influence.

Pareil courant ne se remonte pas, pas plus, d'ailleurs, qu'aucun courant historique. Aujourd'hui, sans doute, les Églises sont encore appelées à jouer un rôle de premier ordre dans l'éducation spirituelle de l'humanité, mais elles ne peuvent le faire qu'en ordre dispersé.

Sans nous attarder à discuter les propositions d'un certain intérêt que suggère M. Ruyssen — établissement d'une langue universelle dans laquelle seraient traduits tous les ouvrages de quelque importance et publication internationale d'ouvrages de vulgarisation — n'hésitons pas à déclarer que la culture défaillante ne pourra être sauvée qu'avec l'aide de notre foi et de notre vie religieuse.

Non pas que nous rêvions utopiquement, comme on le suppose gratuitement, d'un retour à la chrétienté moyenageuse : M. Maritain s'est expliqué sur ce point, ici même, avec clarté et précision. Mais depuis les magistrales études

de l'auteur de *Religion et Culture*, nous savons aussi que si la Religion est autre que la Culture et la déborde infiniment, cette dernière ne reprendra sa vitalité que si le Christ reprend sa place dans les âmes et dans les esprits.

A l'oublier on en vient facilement — et M. Ruyssen, qui appelle le christianisme un fait européen, n'y a pas échappé — à réduire la culture humaine, ou les cultures humaines dans toute leur ampleur, à celle de certains peuples européens : le manifeste des Intellectuels pour la défense de l'Occident et de récents articles de M. Thierry-Maulnier en sont un signe suffisant. Nous ne pensons pas à nier le rôle prépondérant que la culture gréco-latine a joué et doit jouer encore dans l'épanouissement de l'esprit humain, mais nous devons signaler le danger qu'il y aurait à ne pas ouvrir l'humanisme à de plus vastes horizons, dans l'espace et dans le temps.

Pour un nouvel humanisme

D'autres s'y sont essayés : on sait que la prétention du mouvement marxiste est de créer un nouvel humanisme : un humanisme radicalement matérialiste. Il est précieux de lire dans le numéro d'octobre d'**Esprit**, qui persiste « à rappeler à moins de légèreté ceux qui condamnaient sans appel l'effort constructif de la Russie soviétique », cette protestation qui veut être infléchissable :

Nous affirmons seulement qu'il n'est pas de révolution matérielle féconde qui ne soit enracinée et orientée spirituellement...

Si nous appelons *civilisation* le progrès cohérent de l'adaptation biologique et sociale de l'homme à la nature ; *culture*, l'élargissement de sa conscience, l'aisance qu'il acquiert dans l'exercice de son esprit, sa participation à une certaine manière de réagir et de penser, particulière à une époque et à un groupe ; *spiritualité*, la découverte de la vie profonde de sa personne, avec toutes ses implications... nous affirmons contre lui (le marxisme) qu'il n'y a de civilisation et de culture humaines que métaphysiquement orientées. Seul un travail visant au-dessus de l'effort et de la production, une science visant au-dessus de l'utilité, un art visant au-dessus de l'agrément, finalement une vie et une métaphysique dévouées à des valeurs objectives seront capables d'amorcer un redressement de la culture, et assez riches pour la diversifier suivant les besoins de l'homme.

Paysan, nature

C'est cette même opposition entre deux humanismes que signale C.-F. Ramuz dans le très bel essai publié dans le n° 4 de **Mesures**. Pour lui, l'abandon de la vie paysanne est à l'origine de tout le mal : et même la vie paysanne est-elle désormais possible ? L'homme ne se sent-il pas trop maître de la nature?

Si nous définissons la nature : ce qui existe indépendamment de l'homme, tout ce qui dans l'univers subsiste sans son concours et l'ignore ou qu'il ignore, nous ne pouvons nous empêcher de constater que cette indépendance a déjà été singulièrement entamée par l'homme... Il s'agirait de voir jusqu'à quel point vont aller nos pouvoirs, à nous, les hommes, car ils augmentent sans cesse et ceux de la nature diminuent d'autant... L'homme peut tout ou ne peut rien. Je veux dire que l'homme croit tout pouvoir et, sinon actuellement, du moins une fois ou l'autre ; ou bien qu'inversement il ne croit pas pouvoir grand'chose à cause des forces naturelles, et en somme à cause de Dieu... Confiance en l'homme, confiance en quelque chose qui dépasse l'homme : voilà les deux pôles qu'il convient de nommer gauche et droite...

L'homme en croyant posséder la nature ne se prive-t-il pas en effet de ce qu'elle lui apportait de plus précieux : le sens du mystère humain ? Mais pourquoi Ramuz reprend-il pour traduire cette opposition ces vieux termes, qu'on devrait bien bannir, de droite et gauche ?... Le drame qu'évoque Ramuz n'est-il pas infiniment plus profond ? notre conscience chrétienne y est engagée, qui soutient, elle, que l'homme peut tout, mais avec l'aide de Dieu. En tous cas, soyons reconnaissants à Ramuz d'avoir rappelé dans cet équilibre le rôle de la nature et de la vie paysanne.

Le paysan vivait dans un monde tout habité, non seulement par lui ou par ses semblables, mais par des présences ou une grande Présence.

C'est le sens même de Dieu, que le contact avec la terre a mission d'entretenir en nous.



De quelque façon qu'on aborde le débat humaniste, qui se joue dramatiquement sous les luttes plus apparentes, le chrétien se trouve engagé. Pour reprendre, en conclusion, une phrase du manifeste d'**Esprit** que nous citions tout à l'heure :

> C'est plus qu'il n'en faut pour l'engager à faire cause commune avec les personnalistes qui dénoncent les mêmes dangers et revendiquent les mêmes conditions fondamentales de toute vie spirituelle...

Dégager les lignes d'un humanisme vivant et tout pénétré de christianisme, préciser les conditions fondamentales de sa réalisation, c'est ici tout notre effort.

QUESTIONS POLITIQUES ET SOCIALES

CIVIS. — *Défense de la civilisation.*

E. PEZET. — *Publicité, Presse et Vie moderne* (suite)

Député du Morbihan, Président du groupe Parlementaire de l'Information et de la Publicité.

Un précédent article a mis en lumière le rôle prépondérant, dans la vie moderne, de la Publicité. A vouloir la laisser sans surveillance et sans organisation, on la rend très dangereuse. L'Amérique, l'Angleterre, l'Allemagne ont ouvert la voie des réformes nécessaires. La France ne fera-t-elle rien? M. Georges Duhamel a lancé l'idée d'un « Ministère de la Publicité » : Que faut-il en penser?

A.-D. TOLÉDANO. — *Chronique de politique étrangère.*

L'article 19.

E. GAUTIER. — *A la Semaine Sociale Maritime de Saint-Malo.*

Ce sont de pareilles rencontres qui réaliseront peu à peu l'organisation corporative. On en lira ici le bref compte rendu ainsi que les conclusions des séances d'étude.

Conclusions de la session d'octobre de l'École Normale Sociale Maritime.

M. LALOIRE. — *Lettre de Belgique.*

Où en est l'expérience van Zeeland?

DOCUMENTS

La baisse des salaires.

Premières conclusions d'échanges de vues entre jeunes catholiques : patrons, ingénieurs, ouvriers et employés.

Défense de la civilisation

Les manifestes récemment publiés touchent aux plus hauts problèmes qui intéressent la personne humaine et la société des peuples. Ils montrent en totale opposition deux familles d'esprits pour qui le mot civilisation n'a pas le même sens. On aurait pu s'attendre à trouver du même côté tous ceux qui se réclament du titre de catholiques et des réalités profondes qui le justifient. Une fois encore cependant il faut bien constater que les catholiques demeurent divisés sur la notion même du christianisme, sur l'obligation de le propager, et sur le devoir d'arracher le monde moderne aux servitudes du paganisme. Le fond de leur dissentiment ne varie pas. Les uns tiennent pour une vérité fondamentale que la morale est inséparable de la politique et la commande. Au jugement des autres, la morale ne saurait intervenir dans la vie internationale que pour y semer le désordre et contrecarrer le bienfait de la violence nécessaire.

On sait de quel esprit nous sommes. La circonstance présente est une occasion d'éprouver notre fidélité. Nous ne croyons pas que l'Évangile soit un feu tournant et à éclipse dont on ait licence de masquer ou de dévoiler la lumière au gré des préjugés du moment. Elle éclaire à nos yeux tous les aspects du problème qui menace la paix de l'Europe. Mais ce n'est pas sur ce propos que nous voulons revenir. Notre dessein est de montrer à ceux qui ne pensent pas comme nous que la logique même de leur erreur les devrait conduire au même point que la rigueur des idées que nous défendons. C'est le profit immédiat qui les gouverne. Or nous voudrions les persuader de l'inconvénient temporel de leur attitude, adoptée au nom de la primauté de l'avantage temporel à obtenir. Il y aurait péril grave pour notre pays à violer aujourd'hui les principes spirituels qui ont inspiré toute sa politique jusqu'à ce jour, et dont le respect est le gage le plus sûr de notre sécurité dans l'avenir.

Résumons la position prise par les adversaires de la Société des Nations et de son activité à l'heure présente. A leurs yeux la valeur unique de la civilisation occidentale ne permet pas de lui opposer les instances de la justice. Il n'y a point de droit contre le droit de « la conquête civilisatrice ». Mettre sur le même pied d'égalité toutes les nations, en ce sens que l'on n'admet pas que le plus faible soit violenté par le plus fort, est la marque d'un esprit détraqué par la chimère d'un « universalisme juridique », d'un droit des gens qui ne fait acception de personne. Incliner la civilisation occidentale devant les exigences de la morale équivaut à la mettre en posture de vaincue. Soumettre à un tribunal que l'on a soi-même édifié la protestation d'un peuple à demi barbare contre le coup de force d'un peuple cultivé, l'autoriser à dénoncer l'agresseur, à dire le juste et l'injuste, c'est manifester les symptômes d'un mal mental et consentir à la démission de l'esprit civilisateur. La notion même de l'homme est en jeu dans cet appel intempestif aux commandements de la morale. Rien ne vaut contre la primauté d'une civilisation qui est aujourd'hui comme hier le seul « avenir valable » ouvert au genre humain.

Il n'est pas question dans cet exposé doctrinal des signatures données et des engagements pris. Devons-nous les considérer comme appartenant à cet « universalisme juridique » qui serait le fléau du genre humain. On est sans doute gêné pour l'affirmer, mais on néglige de le nier. L'erreur n'est pas de manquer à la parole donnée, mais d'avoir donné cette parole. En outre, toute guerre est légitime qui se peut couvrir d'un motif de « conquête civilisatrice », et l'expansion par le glaive des peuples prolifiques, s'ils sont champions de la civilisation occidentale, n'offre rien que de légitime et de louable.

Voilà ce que des chrétiens affirment publiquement, de manière explicite ou implicite. Nous sommes bien convaincus de ne rien avancer ici qui soit contre leur pensée. Nous nous demandons cependant s'ils ont bien pesé tout le contenu de leur opinion et les conséquences que l'Allemagne ne manquera pas d'en tirer contre la France.

Nous ferons remarquer d'abord qu'en prenant parti, au nom de la civilisation occidentale, contre les principes de la morale naturelle et du christianisme, on opte délibérément contre les valeurs spirituelles qui ont fait la supériorité de

cette civilisation. On l'arrache au signe de la Croix pour la placer, qu'on en ait conscience ou non, dans l'ombre païenne de la croix gammée. On consent à son apostasie. Pour complaire à l'orgueil de l'esprit, on abandonne toute règle du juste et du bien. Que resterait-il de la civilisation occidentale après le sacrifice du droit ? Elle a rayonné par son « universalisme juridique », et maintenant nous voyons qu'il lui est imputé à crime. Sa culture intellectuelle demeure, dira-t-on, souveraine et nourricière du monde. Est-il très certain que l'intelligence éveillée ou réveillée des peuples de couleur ne sera jamais capable de lui disputer la première place, que le flambeau dont elle avait la garde ne puisse, passant un jour en d'autres mains, recevoir d'aliments nouveaux un éclat inconnu ? Sommes-nous bien assurés que la « conquête civilisatrice » réalisée au moyen des lance-flammes, des gaz asphyxiants, des microbes pathogènes, du meurtre des femmes et des enfants, l'emporte beaucoup sur les civilisations qui en sont encore au stade de la lance et du sabre ?

Prenons garde qu'il n'y a pas un seul des couplets sur la civilisation occidentale que Hitler ne soit capable de faire sien. Lui aussi il foudroie de son ironie la chimère du droit des gens dont la règle s'imposerait à tous. Lui aussi il exalte la beauté de la force dirigée, au nom de la vocation germanique, contre les autres civilisations, et notamment contre l'asiatisme de la Russie. Lui aussi il réclame une place au soleil pour la population accrue de son pays. Pour lui encore il n'y a point de droit contre l'avantage de la civilisation allemande dont il ne se cache pas de croire qu'elle est le seul « avenir valable » pour la civilisation. Quant aux signatures données et aux traités conclus, nous savons le cas que son pays en fait.

Est-ce donc cette barbarie que nous proposons comme l'idéal de la civilisation ?

Je demande alors qu'on veuille bien réfléchir à la situation de la France. En face d'une Allemagne qui l'attaquerait en invoquant les principes auxquels des Français, des chrétiens même, n'ont pas hésité à donner une imprudente adhésion, qu'adviendrait-il le jour où lui manquerait l'appui du droit qui a groupé autour d'elle, pour la sauver, l'univers presque tout entier ?

Oui, je demande qu'on y réfléchisse !

CIVIS.

Publicité, Presse et Vie moderne

(*Suite*)

II

La réglementation de la Publicité

C'est sous le signe du progrès moral et social que nous voulons organiser la sécurité des rapports humains, et celle-ci est fondée sur la sincérité et la valeur des contrats. La certitude que tout manquement au contrat, toute altération de sa prestation, tout dol à l'occasion de son exécution, doivent comporter des sanctions civiles ou pénales édictées par la Justice de l'État, est nécessaire à donner ce sentiment de sécurité qui est un des fondements et une des caractéristiques de la vie économique et sociale moderne.

On est, dès lors, fondé en droit à rechercher si les contrats établis à l'occasion des activités multiples de la publicité présentent les caractères de moralité, de licéité, de justice commutative qu'exige une vie moderne policée.

Ainsi que l'écrivait un sociologue de nos amis, doublé d'un praticien du journalisme, M. Marius Gonin, dans un cours des « Semaines sociales catholiques » à Mulhouse (1931) sur « l'aspect moral du problème de la Publicité » :

« A son point de départ, la Publicité donne lieu à des conventions qui lient les parties. Dans ces conventions, la Loi morale, les principes de justice commutative doivent être respectés. Il faut, en d'autres termes, que les

conventions ne s'assignent pour but ni de duper les donneurs de publicité, ni de duper la clientèle...

« En fait, y a-t-il des dupes et des victimes dans les marchés de la publicité ou dans les transactions qu'elle suscite? »

Or en pratique, y a-t-il matière, dans le domaine de la publicité, à réglementation et à répression?... A-t-on constaté des abus, des injustices? des dommages, au préjudice, soit des donneurs de publicité, soit de la clientèle? Quelques cas concrets permettront au lecteur de répondre lui-même.

Tirage fictif

Le prix de vente de la publicité d'un journal ou d'une revue est fonction de sa « *valeur de rendement* »; celle-ci est, elle-même, fonction du nombre de personnes qui recevront par ce journal les propositions de l'annonceur, ou, si l'on veut, *de son tirage.*

Certes, d'autres facteurs de rendement interviennent. Certains ont une grande importance qui ne saurait être chiffrée : par exemple la qualité sociale des lecteurs, leur pouvoir d'achat, la réputation de l'organe, l'attachement que lui portent ses abonnés, un certain état de notoire prospérité, son ancienneté, etc.

Il est clair qu'un journal qui défend une cause très chère à ses lecteurs jouit auprès d'eux d'un crédit, d'une influence, d'une confiance infiniment plus efficaces pour le rendement de sa publicité qu'un quelconque journal de pure information. Toutefois, personne ne songe à le contester, le plus souvent, c'est le nombre de lecteurs d'un organe de presse qui permet de supputer la valeur de rendement de ses annonces et sert à fixer le prix de sa publicité.

Or, voici un journal qui annonce un tirage de 500.000

numéros et établit son tarif de publicité en conséquence. En réalité, il ne tire qu'à 200.000 exemplaires.

Songeons à l'attitude des juges ; la matière, au point de vue juridique, est absolument neuve, et entre le bon sens et le jugement ne s'interfèrent ni l'usage toléré — quoique coupable —, ni les précédents d'une jurisprudence commerciale indulgente à l'abus, pourvu qu'il soit consacré par l'habitude, ni cette mauvaise raison que le contractant, dupé magnifique, est tacitement consentant à l'être.

L'annonceur déclare : « J'ai commandé 500.000 imprimés à l'imprimeur du journal que voici ; il m'en a livré 200.000. J'ai payé pour 500.000. Je veux être remboursé. De plus, comme j'ai subi un dommage, n'ayant pu envoyer mes offres imprimées aux 500.000 personnes dont je sollicite la clientèle, je réclame des dommages et intérêts !... » Comment jugeront-ils ?

Si des clauses spéciales du contrat ne s'y opposent pas — et nous supposons qu'il n'y en a pas — ils feront droit, au nom du simple bon sens, de la saine raison, disons simplement de l'honnêteté commerciale, au client demandeur contre son fournisseur. Le défendeur, — en l'espèce l'éditeur du journal, — rétorquera : « Un journal n'est pas un imprimé... » Ou : « C'est un imprimé « sui generis », dont la fourniture est exorbitante des règles commerciales ordinaires » ; ou bien encore : « Il ne s'agit pas d'un contrat de vente, il s'agit d'un contrat de louage, dont les termes ne mentionnent pas la garantie du tirage, ni l'importance du service loué. »

On discute, en effet, sur le point de savoir si l'assimilation d'un contrat de publicité à un contrat de vente est juridiquement exacte, tant que le journal ne garantit pas son tirage dans le contrat même passé avec l'annonceur ; et le Tribunal de Commerce de la Seine, par un jugement

ancien, du 28 avril 1883 — la publicité française était encore dans les langes! — a décidé « qu'un fermier de publicité, s'il n'a pas un écrit, ne peut demander résiliation de son contrat, pour la raison qu'il aurait été trompé sur le tirage du journal; il ne peut s'en prendre qu'à lui-même de s'être contenté d'une simple déclaration verbale ».

Mais si le journal publie, affiche, répand par T.S.F., et par tous autres moyens, l'affirmation de son tirage, s'il s'en sert comme d'un moyen — puissant moyen — d'attirer les annonceurs, de concurrencer d'une manière d'ailleurs déloyale ses confrères plus honnêtes ou plus timides, arguëra-t-on que le chiffre n'est pas répété au contrat et que, dès lors, il n'y a pas matière à litige et à sanctions? La tromperie sur la marchandise serait-elle, pour autant, moins formelle et moins certaine? Qui oserait prétendre qu'il est licite et honnête de *mentir*, de mentir publiquement dans le but avéré de battre monnaie du mensonge? Voilà un premier cas.

Falsification du « tirage utile »

En voici un autre : Un journal déclare que son *tirage utile* est de 100.000 exemplaires; le prix de ses annonces est fixé en conséquence (Tirage utile, qu'est-ce à dire? C'est le nombre de numéros *réellement* achetés et donc probablement *lus*. Il ne saurait donc comprendre les numéros de propagande, si peu lus, ni les invendus ou « bouillons »). Or, si ce journal se refuse à faire la preuve de son « tirage utile », et s'il est reconnu que son tirage n'est utile que pour 75.000 exemplaires (certains organes même importants « bouillonnent » à 15, ou 20 o/o et plus), est-il honnête de *mentir avec ce raffinement*?...

A la réflexion, le cas de ce journal apparaît pire que le précédent. Pourquoi? Il ne se borne pas à dire : « Je tire

à 100.000. » On peut admettre que l'annonceur, après tout, est, au moment où il contracte, assez informé pour connaître l'existence du « bouillonnage » et qu'il doit tenir compte d'un pourcentage moyen de numéros inutiles ou gâchés. Mais c'est sur l'honnêteté et la précision que spécule le journal, et l'annonceur ne peut que s'y laisser prendre, s'il n'est pas conseillé ; le journal, à la vérité, se pare de vertu et se prévaut d'exactitude pour qu'on le croie sur parole. Il dit : « C'est bien 100.000 personnes, de première main, qui recevront votre publicité : tous mes 100.000 numéros sont achetés et lus. C'est comme si vous envoyiez vous-même, par publicité directe, un imprimé de publicité à 100.000 clients éventuels. Prenez donc en confiance ma publicité... et son tarif. » Qui soutiendrait qu'il est normal et honnête de fausser par une manœuvre et une tromperie raffinées la substance et la rectitude d'un contrat ?

Annonces mensongères

Et voici un troisième cas : Est-il conforme aux règles de l'honnêteté commerciale ou à l'éthique d'une société moderne et policée, dont la vie normale aspire à se fonder sur l'honnêteté, la loyauté et la sécurité des contrats, de laisser se poursuivre, sans réaction professionnelle de la publicité organisée et sans action publique, les dols, tromperies, escroqueries qui se commettent chaque jour dans les colonnes même de journaux sérieux et honorables, le plus souvent aux rubriques « Capitaux, situations avec apports, prêts hypothécaires, prêts à fonctionnaires ou subventions, travaux chez soi, sciences occultes », etc...

Les journaux, généralement, se réfugient derrière la théorie commode de la « page d'annonces » qui ne serait qu'un mur loué ; le propriétaire le prête moyennant

finances à des afficheurs sans prendre la responsabilité de la teneur des affiches. Mais alors, comment se fait-il que les directeurs de journaux et administrateurs aient une attitude en cette affaire qui démontre qu'ils n'ont pas l'âme tranquille? Nombre d'entre eux — et des plus grands, en province et à Paris — ont le visible souci de « se couvrir » contre le mécontentement des lecteurs rançonnés, déçus, parfois ruinés. N'est-ce pas pour se couvrir qu'ils font paraître, plus ou moins nettement, en tête ou dans le cours des colonnes de petites annonces, ce que nous appelons des « becquets » de précaution : « Ne versez pas de provision » ; « Nous ne pouvons contrôler la teneur des annonces »; « Le journal décline toute responsabilité ».

Qu'est-ce à dire? Sinon que les journaux savent parfaitement que nombre des annonces qu'ils acceptent ne sont pas toutes d'une absolue sécurité pour les lecteurs. « Ce n'est pas à nous, disent les journaux, de faire la police; nous n'en avons ni le temps ni les moyens. » Et c'est vrai. Mais pourquoi alors ne pas en appeler aux Pouvoirs Publics chargés de la protection de l'épargne? Pourquoi ne pas leur demander de s'inquiéter des atteintes portées par certains de ces annonceurs aux petites gens, aux épargnants ignorants et crédules? Pourquoi, par exemple, le Ministère du Travail ne considérerait-il pas les annonceurs de certains « *travaux chez soi* », de certaines *offres d'emplois* comme des tenanciers « de bureaux de placement », pourquoi ne les obligerait-il pas à déclaration, pourquoi ne les soumettrait-il pas à un contrôle? Pourquoi ne pas promouvoir, par ailleurs, un effort corporatif, puissant et méthodique, d'épuration de la publicité? Nous verrons plus loin qu'à l'exemple de l'organisation professionnelle de la publicité d'Angleterre et d'Amérique, la *Chambre syndicale de la Publicité Fran-*

çaise (C.S.P.) tente un intéressant effort de « contrôle des annonces ». La presse tout entière s'honorerait de le soutenir. Certains grands journaux y paraissent résolus. Il y va, en tout cas, de l'honneur de la Presse, du prestige de la profession publicitaire, de la sécurité des lecteurs et de la « valeur de rendement » des annonces.

A ce sujet, nous lisons dans un rapport précisément présenté, en accord avec la C.S.P., par M. Buisson, le passage suivant :

Nous avons été heureux de constater, dans les journaux corporatifs de la Publicité, un renouvellement de la campagne pour l'épuration des annonces qui avait été commencée il y a déjà pas mal de temps...

De grands journaux ont eux-mêmes pris l'initiative de rubriques d'annonces contrôlées et garanties, ce qui peut d'ailleurs avoir quelque inconvénient pour la publicité figurant en dehors de ces rubriques. D'autres font toutes réserves sur leurs insertions publicitaires et dégagent la responsabilité de l'organe, particulièrement en ce qui concerne les Petites Annonces.

Enfin, certains quotidiens écrivent spontanément à leurs agents :

Important. — Je profite de cette occasion pour attirer votre attention sur le contrôle qu'il y a lieu d'exercer lorsque le cas se présentera au sujet d'annonces dites « Offres d'emplois », qui pourraient vous être remises. Certaines de ces offres ne sont que des attrape-nigauds, et il y a lieu de demander, le cas échéant, lorsque le texte n'est pas suffisamment clair, les renseignements nécessaires pour que nous puissions insérer en toute connaissance de cause.

Ces quelques lignes donnent la certitude que la C.S.P. va travailler, sur le plan corporatif, sans attendre l'action de la justice, à l'assainissement de la publicité, aidée d'autre part dans sa tâche délicate par la bonne volonté que manifestent un certain nombre de journaux.

Rabais et intermédiaires de Publicité

Voici maintenant un fâcheux procédé que la Presse tolère, mais que le bon sens réprouve, non moins que l'honnêteté commerciale; il a fait l'objet d'une proposition de loi dont le texte a été envoyé à tous les députés, il y a peu de temps : les journaux affichent un prix de publicité élevé dans leurs tarifs reproduit en tête des rubriques de petites annonces de capitaux, de fonds de commerce, etc. Aux cabinets ou offices qui traitent ce genre d'affaires, les journaux consentent des prix au rabais — un rabais de 60, 75, 80 o/o! Pourquoi?... A-t-on jamais vu un commerce normal procéder de la sorte?... Voici l'explication : ce système de gros rabais est la base même des profitables combinaisons des cabinets d'affaires auxquels je fais allusion : ceux-ci, en effet, réalisent une bonne part — souvent la plus importante — de leurs bénéfices en facturant à leurs clients ignorants au prix fort, ou du moins à un prix fort, sur la base du tarif officiel publié, la publicité qu'ils font pour leur compte. Ils paient au journal, suivant le prix officiel plus ou moins élevé qu'il inscrit dans ses colonnes ou son tarif, 1, 3, 5 francs la ligne d'annonces qu'ils facturent aux clients 10, 15, 20 ou 25 francs!

Et les journaux de s'excuser en disant : « Que voulez-vous, ce genre de publicité ne se traite jamais autrement. C'est admis; c'est inévitable. Nous n'y pouvons rien!... » On peut, on doit leur répondre : est-il juste, est-il honnête, est-il digne pour un journal sérieux de se prêter à de pareils procédés?

Publicité équivoque

Il est enfin une certaine forme de Publicité qui a passé de mauvaises heures lors de l'audition de divers témoins

à la Commission d'enquête de l'Affaire Stawisky. On s'en souvient sans doute : il fut révélé que des journaux — des « feuilles » spéciales le plus souvent — recevaient des sommes très élevées pour des « services », des « publications », que les vrais publicitaires n'ont jamais reconnus comme étant « de la publicité ». Publicité politique, publicité de chantage, publicité... du silence, que sais-je encore? Toutes ces soi-disant publicités qui n'en sont pas font une mauvaise réputation — absolument imméritée — et le plus grand tort — profondément injuste — à la publicité véritable ! Et par là apparaît plus nettement encore qu'un assainissement s'impose par la corporation elle-même ou par les Pouvoirs publics. C'est ce qu'a clairement vu et sagement pensé un des rapporteurs spéciaux, M. Boully : au sujet de la Publicité dans la Presse, après l'audition des témoins, il écrit :

La libre concurrence commerciale, en matière de presse comme en toute autre, ne doit pas pouvoir s'exercer impunément par des moyens déloyaux.

Par voie légale on doit, dans des formes juridiques à préciser, proscrire et punir, en matière de publicité commerciale, les annonces déloyales, les offres d'affaires équivoques, les appels trompeurs à la confiance des épargnants.

Mais on devrait, à défaut de textes légaux réprimant toutes les formes du mensonge commercial, pouvoir compter avant tout sur les dirigeants du journal et leur demander, dans l'intérêt du journal lui-même et de ses lecteurs, de faire dans les annonces qu'ils insèrent les discriminations nécessaires, de dégager leurs propres responsabilités à l'égard de certaines d'entre elles, et de mettre ainsi un terme aux dommages matériels et moraux imputables à une publicité commerciale malhonnête.

Les exemples invoqués plus haut ne sont pas les seuls qu'on puisse fournir d'une atteinte portée, en matière de publicité, à la morale des affaires, à l'équité, à la justice commutative. Mais il faut se borner ; ceux-là sont suffisamment suggestifs pour dispenser d'en citer d'autres.

Efforts tentés en Amérique et en Angleterre

La preuve indirecte, mais formelle, de la réalité et de la gravité de ces déviations, altérations et abus, et de la nécessité de les réformer, ce sont précisément les initiatives prises dans ce but par la Corporation de la Publicité en Amérique et en Angleterre qui la donnent.

Les clubs publicitaires des États-Unis ont compris les premiers qu'il fallait, dans l'intérêt même de leur profession, la contenir dans les limites de la morale, et qu'un mercantilisme sans retenue et sans sanctions discréditerait et ruinerait la publicité. Ils crurent longtemps qu'il suffirait d'un effort éducatif pour persuader aux annonceurs, journaux et professionnels de la publicité que l'honnêteté dans leurs transactions assurerait, mieux que l'habileté sans scrupule, leur réussite et leur développement. Honnêteté, vérité : c'était leur devise. Mais, quand ils eurent éprouvé l'inanité d'une morale sans obligations ni sanctions, ils se décidèrent à sanctionner les fautes par des règles disciplinaires et par une répression édictées et exercées par la corporation elle-même. Au sein de leurs organisations, des tribunaux professionnels furent institués. L'*Associated Advertising Club of the World*, dès sa fondation, réunit aux États-Unis 120 clubs et 15.000 membres, représentant la majeure partie des éditeurs et des journaux, des agents et conseillers publicitaires, des industriels travaillant pour la Publicité. Elle établit le premier Code des usages professionnels qui s'inspirait essentiellement de ce mot d'ordre : *Vérité en Publicité*. Les services rendus par l'Association lui gagnèrent la confiance du monde des affaires et même des pouvoirs

publics : ces derniers admirent que la vérification des tirages par elle effectuée donnât droit, pour les journaux qui s'y soumettaient, à des exonérations postales.

En Allemagne hitlérienne

En Italie et en Allemagne, les statuts mêmes de la Corporation de la Publicité contiennent des précisions relatives à sa moralisation. Voici, notamment, ce qu'édicte le statut allemand de la publicité :

Quiconque fait de la publicité économique est tenu d'agir en commerçant honnête. Toutes les indications qu'il donne doivent être véridiques, être exprimées clairement et ne pas permettre une interprétation erronée. La publication ne doit pas reproduire des objets ou des signes officiels (par exemple, les insignes nationaux, les billets de banque, les signaux de réglementation de trafic). Elle ne doit pas non plus attirer l'attention par des indications exagérées ou par des boniments, mais doit faire ressortir par un exposé objectif les avantages du produit présenté. Le concurrent ne doit pas être dénigré.

(Arrêté du ministre de la Propagande, mis en vigueur le 1er novembre 1933.)

Il n'est pas sans intérêt de préciser un peu mieux la réglementation de la Publicité en régime hitlérien. L'exécution des clauses statutaires de la Corporation de la Publicité qui ordonnent et assurent l'assainissement des annonces et de l'ensemble de la profession est assurée par le Conseil de la Publicité du Reich. La publicité allemande, on le sait, est intégrée ; elle est mise au pas comme la presse ; comme elle, elle est dirigée. Et c'est assez logique, Presse et Publicité étant en étroite connexion ! Aussi Hitler et Goebbels ont-ils pris la précaution de donner à la Publicité un statut qui s'harmonise avec le nouveau régime de la Presse du Reich et avec les plans ministériels de la « Propagande allemande ». L'objet final, c'est

d'aider au développement des affaires industrielles et commerciales du Reich, d'une part, et de l'autre, de trouver de larges ressources pour la propagande ; ce sont là, avec l'assainissement et la normalisation de la Publicité, les buts essentiels de l'activité du « Conseil de Publicité » du Reich, du 12 septembre 1933.

On s'est gardé de révéler que les ressources créées par la taxe de 2 o/o sur les annonces serviront à augmenter les ressources du Ministère de la Propagande, qui joue un rôle capital en Allemagne.

Rendons hommage à l'ingéniosité dont le Dr Goebbels fait preuve pour pourvoir son Ministère de finances abondantes. Quels merveilleux résultats obtiendraient nos Services d'Information, de Presse et des Œuvres à l'étranger s'ils disposaient, en plus de leurs crédits insuffisants, plus souvent réduits qu'augmentés, d'un quart seulement des 90 à 100 millions de francs que Hitler et Goebbels ont demandés à la Publicité et qu'ils ont obtenus !

Le Conseil de la Publicité du Reich a été créé en 1933. Goebbels déclara que la Révolution hitlérienne s'étendait même au régime de la publicité, où il s'agissait avant tout de mettre fin au chaos créé par le libéralisme économique. Un premier décret-loi du 30 juin 1933 rattacha la publicité au Ministère de la Propagande. Ensuite, une loi intégra le régime de la publicité à l'organisation économique nationale-socialiste. Le Conseil de la publicité coordonne les initiatives individuelles et adapte la publicité aux conditions du nouveau régime en lui imposant l'honnêteté et la loyauté ; il remplit une tâche éducative à l'égard du public ; il doit également favoriser les exportations allemandes à l'étranger et harmoniser dans ce domaine les initiatives des nombreuses organisations qui s'occupent en Allemagne de l'exportation à l'étranger.

Un second décret, du 1er novembre 1933, comporte

8 articles. Le premier définit les activités auxquelles s'applique le terme de publicité. Il y est nettement spécifié que la publicité doit être allemande dans son esprit et dans son langage ; elle ne doit choquer ni les sentiments moraux, ni les sentiments religieux, ni les sentiments patriotiques du public.

L'article 3 notifie que l'autorisation préalable est nécessaire pour la publicité par imprimés, par annonces, par affiches et par des expositions ; la publicité par affiches est interdite, à moins qu'elle ne s'effectue sur le lieu même de la production des articles recommandés, ou sur des emplacements réservés à cet usage.

L'article 4 règle les conditions d'admission aux fonctions d'agent de publicité ; nul ne peut exercer ces fonctions s'il ne fait partie d'une organisation économique soumise au contrôle du conseil de la publicité.

L'article 5 établit les principes d'après lesquels s'effectue l'admission : seuls « les *commerçants honorables* » sont autorisés à faire de la publicité. L'article 6 énumère les démarches à effectuer en vue de l'admission. L'article 7 établit une taxe de 2 o/o sur la Publicité.

Voilà très rapidement et sommairement décrite l'économie du Conseil de la Publicité du Reich qui se propose de donner des directives, d'établir des principes généraux, de déliminer le champ d'action de la publicité, de mettre fin à des abus, et enfin de faire entrer la réclame dans le système général des conceptions économiques et des doctrines du gouvernement du Reich.

En France

En France, on l'a vu, des efforts sont enfin tentés pour entreprendre la normalisation, l'épuration, la réglemen-

tation professionnelle de la Publicité, efforts qu'il est souhaitable de voir se développer, parce qu'il est désirable d'éviter l'intervention de l'État : celui-ci ne devrait agir que si la publicité organisée était plus longtemps impuissante à faire sa propre police.

Le premier effort — et celui-là a abouti — est l'établissement du *Code des Usages de la Publicité*, sur le type du Code des Usages d'Amérique, *mutatis mutandis*. Les *tribunaux de Commerce* et les *Conseils de Prud'hommes* se réfèrent à ce Code, pour le règlement des litiges entre employeurs et employés de la Publicité, entre annonceurs, agents, courtiers et journaux : ainsi est officiellement consacrée la valeur, l'autorité et l'utilité de ce Code professionnel.

Mais voici que, à l'exemple de l'Amérique et de l'Angleterre, un *Office de Contrôle des annonces* a été créé. Il siège à la Maison de la Publicité, sous l'égide de la Chambre Syndicale de la Publicité ; il comprend un Administrateur et un Délégué de chacun des groupements suivants :

Syndicat National des Agents de Publicité, Groupement des Chefs de Publicité de France, Association des Collaborateurs de la Publicité, Syndicat des Journaux de Province, Syndicat Publicitaire des Périodiques, Syndicat des Chefs de Publicité des Quotidiens de Paris, Syndicat des Représentants en Publicité, Syndicat Patronal des Techniciens-Conseils, Groupement des Techniciens Publicitaires. A eux pourront éventuellement se joindre : L'Union des Annonceurs et l'Association des Annonceurs de l'Alimentation, ainsi que toutes autres associations ou personnalités intéressées.

Cet Office, sans pression ni contrainte, se met à la disposition des journaux qui désireront favoriser l'épuration de leurs annonces. Doté de statuts très simples, il s'appuie

sur les organisations déjà énumérées, lesquelles contribueront, par une légère subvention, à assurer une partie de son budget et feront appel pour le supplément à des personnalités professionnelles s'intéressant à la moralisation de la publicité.

Ses services seront rendus gracieusement.

Ainsi, les organes pourront à leur aise, et sans engager leur responsabilité, s'adresser à l'Office de Contrôle des Annonces pour tous renseignements sur des annonces qui leur paraîtraient suspectes.

Le plus grand nombre d'escroqueries étant commises sous le couvert des petites annonces, c'est sur ces dernières que porteront en premier lieu les opérations de l'Office.

Un fichier sera constitué de toutes les annonces suspectes, et des renseignements seront recueillis d'une façon aussi précise et complète que possible sur les donneurs et les auteurs de ces petites annonces.

Un autre effort en voie de développement a porté sur le contrôle des tirages. Un Office de justification des Tirages a été créé et fonctionne, avec beaucoup de sérieux et d'autorité, sous l'égide de la Chambre Syndicale de la Publicité elle-même ; c'est sous son couvert que se font les opérations de contrôle, devant deux contrôleurs accompagnés d'un expert-comptable. Ceux-ci se rendent auprès des journaux qui sollicitent le contrôle ; toutes les pièces comptables nécessaires et tous moyens d'investigation leur sont fournis pour établir le tirage réel moyen — journalier ou périodique, suivant le cas — pendant les six derniers mois écoulés. Les experts dressent un constat qui sert ensuite aux journaux contrôlés pour « garantir » à la clientèle que le tirage annoncé est absolument exact : cette « garantie » constitue pour les journaux qui l'obtiennent la plus sûre, la plus efficace des recommandations auprès des annonceurs qui en apprécient de plus en plus

la valeur ; quel progrès sur le vieux — et trompeur — système — le mot « truc » était souvent mérité, un truc vite « éventé » — du constat de tirage par huissier. Ces constats, à la rotative, donnaient parfois des indications de tirage aussi impressionnantes que fallacieuses. Rien de plus simple : les « malins » faisaient rouler en blanc la rotative, en fin d'opération ; l'huissier, qui avait relevé avant tirage (?) le chiffre du compteur, se bornait à constater le chiffre obtenu ; il le certifiait. Mais ce certificat ne présentait, on le comprend, qu'une bien précaire « garantie ». Il prouvait que, *tel jour*, le journal avait tiré — réellement parfois, en *blanc*, donc apparemment souvent — à un certain chiffre. Quelle différence entre le « constat d'huissier » et l'opération de rigoureux contrôle de l'Office de Justification des tirages, exercé sous la responsabilité de trois experts, dont un comptable, agissant sous l'autorité morale de l'Office intégré à la Chambre Syndicale de la Publicité. Au Congrès de l'Union Continentale de la Publicité de 1932 les deux vœux suivants furent votés :

1° Que les associations d'annonceurs et groupements de la publicité agissent en étroit accord dans leurs pays respectifs afin d'obtenir de toutes les publications l'adhésion au principe des tirages utiles. Des Congrès nationaux veilleront à fixer les modalités d'application de ce principe pour chaque pays ;

2° Qu'il soit remis à toute publication ainsi contrôlée un libelle de garantie destiné à figurer sur les tarifs, prospectus, voire sur la publication même.

Telle est la louable et féconde tâche que la Publicité française a entreprise, corporativement, pour l'assainissement et la réglementation des annonces. Elle méritait d'être révélée et sommairement décrite ici.

Faut-il un Ministère de la Publicité?

Il faut en cette étude, trop brève... et trop longue, nous contenter d'une simple énumération des problèmes que pose l'exercice de la Publicité pour l'annonceur, le publicateur, le client.

Nous pouvons conclure, de toutes les raisons développées ou énumérées, que la publicité doit d'abord se réglementer, s'épurer, s'assainir elle-même, par le libre effort de tous les éléments de la profession : annonceurs, publicateurs, professionnels de la publicité, avec le concours des sujets de la publicité, savoir : les consommateurs; enfin, avec l'appui des Pouvoirs publics; et que, si elle ne se réglemente pas elle-même, il est fatal, — et il sera juste —, que les Pouvoirs publics s'y emploient eux-mêmes un jour ou l'autre. C'est à quoi les invitait naguère Georges Duhamel, dans *Candide*, au grand émoi de la Corporation de la Publicité. Que disait-il?

La Publicité moderne, telle qu'elle est pratiquée dans les pays étrangers, telle qu'elle commence, hélas! de se montrer chez nous par l'effet d'une pernicieuse contagion, la publicité, trop souvent, est l'école du mensonge, de la calomnie, de l'impudeur et de la jactance.

Il forçait un peu la note! Aussi l'*Officiel de la Publicité*, organe de la « Chambre Syndicale de la Publicité », répliquait, avec mesure et raison :

Nous le disons tout net : nous ne croyons pas que dans notre pays, le « bluff » ou le mensonge soient aussi inquiétants que, dans son spirituel article, le laisse entendre Georges Duhamel.

Ce dernier demandait la création d'un Ministère de la Publicité.

Remarquez combien soudain le problème s'élargit. Nous disions : ou la profession publicitaire se réglementera elle-même ou bien l'État, un jour ou l'autre, s'y emploiera à son défaut. Et voici que M. Duhamel, anticipant sur la carence présumée de la profession, et sur la simple intervention de l'État, conclut tout de suite à la Création d'un Ministère de la Publicité. C'était aller vite et beaucoup dire... Quels seraient les objets, les fins, les moyens, les attributions d'un Ministère de la Publicité? Il se gardait bien — et pour cause — de les préciser.

Notre « Chambre Syndicale de la Publicité », ripostait l'*Officiel,* — son autorité se développe de jour en jour — nous paraît suffire à ce rôle. Si nous prenions à la lettre les suggestions de Duhamel, nous préconiserions tout de suite la création d'un Comité qui ait pour mission de censurer la publicité du point de vue de sa moralisation et du contrôle véridique des affirmations ou promesses annoncées par telle ou telle firme. C'est précisément le rôle de l' « Office de contrôle des Annonces » qui nous paraît le plus approprié pour cette réalisation.

Sous la direction de M. E. Depas, une enquête fort pénétrante fut menée dans et hors les milieux professionnels sur l'opportunité de la création dudit Ministère.

Et voici ce qui advint : partie d'une idée de « contrôle, de coercition, de répression, de réforme morale et sociale », pour purifier la publicité française du mensonge, de la calomnie, de l'impudence et de la jactance, l'enquête conclut à innocenter la publicité française de la plupart des crimes dont l'avait chargée Duhamel, non toutefois sans avoir permis à de judicieux esprits de préciser certaines fautes et de formuler quelques justes condamnations.

Pour M. le Sénateur Justin Godart, c'est la publicité pharmaceutique et médicale qui est le plus sujette à caution ; il souhaite que les abus graves qu'elle commet,

dans l'énonciation mensongère des vertus curatives supposées ou exagérées à l'excès, soient l'objet d'une répression rigoureuse. M. Émile Schreiber, directeur des *Échos de l'Exportation*, n'y va pas par quatre chemins :

Quand un annonceur promet de guérir la tuberculose, le cancer, de faire pousser les cheveux ou de faire durcir les seins, etc..., il devrait être mis en demeure, sous peine d'incarcération immédiate, de prouver qu'il est bien en mesure de tenir ce qu'il promet.

Plus généralement, les réponses à l'enquête s'accordaient à développer l'idée qui constitue la charte morale de la publicité, savoir : « *Avant tout, et toujours, vérité en Publicité.* »

Une des plus pertinentes paraphrases de cette règle salutaire fut donnée par le distingué Président de la « Chambre Syndicale de la Publicité », M. Charles Maillard :

L'ancien magistrat consulaire que je suis, écrivait-il, ne peut considérer la publicité autrement que comme une offre, une *pollicitation*, pour parler la langue du droit, qui oblige celui qui fait cette offre de fournir la chose offerte telle que proposée, saine, loyale, marchande, et cela aux conditions annoncées.

Excellente réponse, certes, qui convient aussi bien aux publicateurs qu'aux annonceurs, à la marchandise « publicité-espace » et « tirage-journal », qu'à la marchandise proposée par l'annonce.

Certaines réponses mettaient, au-dessus des lois, leur confiance en l'éducation du goût et de l'amour de la vérité : et il est bien vrai que faible est l'efficacité des lois que les mœurs appropriées n'accompagnent, si elles ne les précèdent. Éducation du goût, amour de la vérité pour l'assainissement de la publicité, certes !... Mais cela n'élimine pas la nécessité de la réglementation de la publicité, dans le long espace de temps qui sépare l'état *présent*, où

le goût n'est pas éduqué et la vérité pas suffisamment aimée, du bienheureux *futur*, où les mœurs seront meilleures, sinon parfaites et le seront... universellement.

Chose curieuse, pas plus auprès des publicitaires que des personnalités « extra-professionnelles » consultées, l'idée du Ministère de la Publicité ne réunit beaucoup de suffrages. On s'accordait généralement à la traiter de boutade, de fantaisie et même de mystification. Et sans doute n'avait-on pas tort, car « un Ministère de la Publicité », c'est beaucoup et même trop. Mais, à dire vrai, la question est-elle bien posée ainsi?... Duhamel et les personnalités qui répondirent à l'enquête n'ont-ils pas, de bonne foi, écarté les données essentielles du problème de « la Publicité dans la vie moderne », dans un État du XX[e] siècle?

Borner le rôle de l'État — et de son problématique Ministère de la Publicité — à la moralisation des annonces du marché publicitaire, c'était n'apercevoir qu'un aspect de la question qui en a bien d'autres, par exemple : l'État « publicateur », l'État « annonceur », l'État « propagandiste au dedans », l'État « propagandiste au dehors ».

En Italie, comme en Allemagne, tous ces aspects ont été considérés, et les problèmes par eux posés ont été réglés :

A Rome, par la mise de la Corporation Publicitaire intégrée au régime corporatif d'ensemble, au service de l'économie nationale, des productions de l'État, des idées politiques et des fins nationales.

A Berlin, par la création, en liaison avec le Ministère de la Propagande, du Conseil de la Publicité du Reich pour le même rôle et les mêmes fins. Dans et par ces organismes, une œuvre de moralisation et de contrôle s'y accomplit ; mais elle n'est qu'une des formes d'activité

de l'organisme corporatif tout entier mis au service, quand il est besoin, de la propagande ou des propagandes nationales.

Mais en France même, l'ensemble du problème de la Publicité par rapport à l'État et de l'État par rapport à la Publicité, est posé. Au demeurant l'État moderne, sous quelque régime que ce soit, a besoin de publicité ; l'État français — comme l'État italien ou allemand — est à la fois usager et vendeur de publicité. Une question alors se pose : Comment procédera-t-il pour tirer le meilleur parti possible de ses moyens de publicité lorsqu'il les vend ou les loue et de ses crédits de publicité ? Régie des tabacs, Carnets de timbres-poste, Expositions, Annuaires des P. T. T., Tourisme : tout cela c'est de la publicité ou requiert les services de la publicité, et l'État en a la charge ou la gestion. La question se pose de savoir s'il vaut mieux un *Bureau Central* de toutes les publicités d'État, ou bien si on doit conserver le régime actuel qui fait appel à la régie, à l'affermage des moyens de publicité que possède l'État, ou à la fourniture de publicité pour l'État et ses affaires par telles ou telles firmes de publicité.

Nous voilà loin peut-être de M. Duhamel, mais au contact même de réalités qui ne sauraient être niées ou traitées par prétérition. Elles se poseront d'ailleurs parlementairement un jour ou l'autre.

Si l'on étudie de plus près les réalités, nationales ou même internationales, on se rend compte d'ailleurs que l'État est mis en demeure d'appeler la Publicité et l'Information au service, soit de la Nation, soit de ses fins propres de Gouvernement ; c'est tantôt de la *Propagande*, publicité subjective qui, à l'étranger, soulève tant de méfiances, tantôt de l'*Information*, publicité objective, qui réussit mieux à conquérir le crédit. Le mot, à la vérité, du moins

à l'intérieur, importe certes moins que « la chose ». Or, « la chose » est mise à l'ordre du jour de façon inévitable par ce grand fait nouveau sur lequel nous attirons l'attention du lecteur : de puissants organismes spécialisés — dont le prototype est le Ministère de la Propagande du Reich — sont créés dans certains États pour des fins de publicité interne ou de propagande externe. Notre pays est l'objet de campagnes nombreuses, persistantes, souvent agressives, qui sont autant d'épisodes d'une vraie guerre, où les armes sont l'esprit, la pensée, le verbe, l'art, la science, et tous leurs modes d'expression si nombreux, — la vie économique et toutes les formes de son activité. Cette guerre est-elle autre chose que « la lutte pour la vie » engagée pour leurs peuples par tous les Gouvernements? Pour gagner cette guerre, ils recourent aux mille ressources de l'imprimerie, de la presse, des sciences et des arts, appliquées à la propagande, au cinéma, à la T.S.F.

Le fait nouveau — et capital —, le voilà : la situation est toute différente aujourd'hui de ce qu'elle était autrefois : de capitale en capitale, de poste en poste, de centre diplomatique en centre diplomatique, de bourse de commerce en bourse de commerce, les thèses, les chiffres, les nouvelles sont lancés par-dessus les frontières comme des obus ; comme des soldats, cerveaux, talents, techniques, argent, opinions sont mobilisés. Pour ces compétitions de journaux, d'images cinématographiques, de discours, de projections d'ondes, de diffusion de livres, notre pays est mal équipé, mal approvisionné, mal commandé.

Le dévouement, la compétence de nos fonctionnaires responsables du service des Œuvres et de l'Information n'y peuvent rien changer ; ils donnent leur maximum. Mais ce maximum même est insuffisant.

En regard des Ministères de Propagande d'Allemagne

et d'Italie, la gravité et l'urgence du problème — à résoudre — de la Propagande française, de la réorganisation de notre Information et de notre Tourisme, éclatent aux yeux des moins vigilants. Le Parlement en est avisé. Plusieurs propositions de résolution — celles notamment de MM. Dariac et Fribourg — ont été déposées. Nous avons eu l'honneur de les rapporter devant la Commission des Affaires Étrangères qui en a délibéré. Nos conclusions — unanimement adoptées — figurent dans le rapport n° 5176, déposé le 28 mars 1935. Elles concordent avec les vues de l'Union des Français de l'étranger — bien placés pour en connaître et bien autorisés pour parler —, avec le plan établi par l'Association des Écrivains Combattants, avec les avis compétents de nombreux agents diplomatiques — et des plus éminents — ou consulaires.

Le plan suggéré est fondé sur ces principes :

1° *Unité de conception*, l'autorité politique du Gouvernement, exercée par son Ministre responsable et compétent, restant intacte ;

2° *Unité de plan*, réalisée par un organisme supérieur — l'appellation reste à choisir : Conseil supérieur, Comité d'action, etc..., — pourvu d'instruments d'exécution, intégrés au Ministère des Affaires Étrangères dont il formerait une Direction ;

3° *Unité de financement*, par l'institution d'un crédit unique, au budget des Affaires Étrangères, comprenant les ressources dispersées dans les budgets d'autres Ministères, lorsque ces ressources ont pour fin une action de la France à l'étranger, et, en outre, financement plus large par divers moyens, dûment précisés, de trouver ou créer les crédits nécessaires ;

4° *Méthodes plus rationnelles*, comportant d'ores et déjà, en attendant la création envisagée : *a*) une meilleure utilisation des organismes publics ou privés existants, et

une meilleure coordination de leurs activités ; *b*) un meilleur aménagement et un emploi plus judicieux des crédits actuels ;

5° *Appel plus large*, dans un esprit moderne et hardi, aux techniques les plus nouvelles en matière d'information, d'expansion, de diffusion ;

6° Mise en œuvre de toutes les formes de solidarité franco-étrangère et des actions spécialisées ;

7° Toute cette œuvre de perfectionnement ou de construction étant accomplie suivant les lois propres du génie français, avec la préoccupation constante de rester fidèle tant à nos traditions spirituelles et politiques qu'aux fins de toute notre politique : la France prospère, grande et sauve, la paix pour tous assurée.

Conclusion

Il est temps de conclure : publicité commerciale ; publicité *de* l'État ou *pour* l'État, information ou propagande, développement du tourisme, efforts d'expansion intellectuelle, artistique ou économique, tout cela s'apparente, se coordonne, se complète. La publicité doit apporter fatalement son concours à la propagande, ne serait-ce que par ses techniques et ses moyens. Qu'on s'en scandalise ou qu'on s'en réjouisse, c'est un fait : et personne n'y peut rien, si ce n'est d'user avec la discrétion et la modération que commande, en propagande comme en publicité : *La vérité avant tout...*

Quant à l'information, qu'est-ce autre chose que la publicité de la nouvelle, régie par les mêmes lois que la propagande et la publicité : *Objectivité et vérité.*

Ainsi, même (et peut-être surtout) en cette fin du premier tiers du XX[e] siècle, la Publicité, sous quelque forme qu'elle se manifeste, et de quelques noms variés qu'on

l'appelle, suivant les fins auxquelles tendent les objets qu'elle sert (publicité commerciale, propagandes, information), la Publicité nous enveloppe, nous pénètre, nous suggère, nous manœuvre, nous obsède même, parfois nous hypnotise ou nous aveugle. Mettant audacieusement en action les théories de William James, elle déclenche le mécanisme compliqué des habitudes, des associations d'idées, du raisonnement, des perceptions sensorielles, de la mnémotechnie des formules et des images, des réflexes de la sensibilité, des forces du désir. Les États, les Gouvernements, eux-mêmes, n'échappent point à ses emprises et sont forcés de requérir son concours.

Des moralistes et des sociologues ont pu justement se demander si la publicité moderne n'enchaînait pas notre « vouloir » et ne condamnait pas nos actes — qu'elle soit presse, affiche, lumière ou son — au point de ne nous laisser de la liberté que l'illusion !... Contribuerait-elle à créer un déterminisme ? Grave affaire ! Où seraient alors notre libre arbitre et notre responsabilité ? Et voici que, par là, la Publicité s'impose aussi aux recherches des psychologues, aux observations des philosophes, des moralistes, après s'être imposée à César Birotteau et à Mussolini.

« Bon gré, mal gré, il faut, en ces temps, écrivait un spécialiste apprécié, M. Herpin, s'occuper de la Publicité ; il n'est pas possible d'essayer, sans lui faire de place, une « explication de notre temps ». C'est vrai. Et par là s'évalue le rôle immense de la Publicité dans la vie moderne : nous venons de le faire, tout au plus, entrevoir.

Ernest Pezet,
Député du Morbihan,
Président du Groupe Parlementaire
de l'Information et de la Publicité.

NOTES ET RÉFLEXIONS

ARTICLE 19

On souhaiterait que, dans ce malheureux conflit italo-éthiopien, seules des considérations supérieures inspirent les attitudes respectives des puissances : le sort de la Société des Nations, l'éminente dignité des gens de toutes couleurs, le souci du maintien de la paix par la justice. On le souhaiterait ne fût-ce que pour l'honneur de notre Europe dont, après tout, il conviendrait de ne pas trop se désintéresser.

Dans un ouvrage qui vient de paraître, sous le titre de *Vers une organisation politique et juridique de l'Europe : du projet d'Union Fédérale Européenne de 1930 aux pactes de sécurité* (1), l'auteur, M. Raymond Léonard, rappelle cette phrase de Paul Valéry : « Partout où les noms de César de Gaïus, de Trajan et de Virgile, partout où les noms d'Aristote, de Platon et d'Euclide ont une signification et une autorité simultanée, là est l'Europe. » Et il ajoute : « C'est ce patrimoine spirituel qu'un Julien Benda, un Drieu La Rochelle, un *Henri Massis*, un Gaston Riou, un *Jules Romains*, ont senti en grand péril et se sont efforcés de sauver » (p. 7). Eh! mais, Henri Massis et Jules Romains ont précisément, chacun de leur côté, donné leur nom à deux manifestes dont le second constitua une réponse dite « de gauche » au premier dit « de droite ». Ces deux écrivains furent cependant

(1) Un vol. grand in-8 de 311 pages. Rousseau et Cie, éd., Paris.

d'accord naguère pour s'efforcer de « sauver l'Europe ». Notre continent serait-il moins en danger aujourd'hui qu'il y a quelques années ?

La vérité est que, pas plus en Angleterre qu'en France, on n'arrive nettement à se défaire de préjugés de politique intérieure. Or, en politique, on est toujours plus « contre quelqu'un » ou « contre quelque chose » que pour une idée ou pour un homme. Les signataires du premier manifeste sont plus « contre Moscou » que pour le colonialisme, et ceux du second sont plus « contre le fascisme » que pour la Société des Nations. Je ne sache pas que l'entreprise nipponne en Mandchourie ou que la guerre du Chaco, ou même que le dernier coup de canif porté par le Reich au traité de Versailles, aient provoqué la même levée de boucliers de gauche ou de droite. Il s'agissait cependant, dans tous ces cas, d'une violation des engagements internationaux les plus solennels, et d'une grave atteinte portée à Genève.

Ici cependant l'Europe et son avenir sont en question, et cette Europe se trouve pour l'heure singulièrement désunie par des idéologies contradictoires. Notre continent, véritable cerveau du monde, ne pense pas « un ». Comment peut-il prétendre alors désormais au rôle éminent qui fut sien depuis des siècles ?

Je reviens d'une tournée de conférences en Angleterre et en Écosse. J'ai constaté généralement que l'action de la Société des Nations dans l'affaire africaine reçoit l'adhésion du peuple britannique. Mais dans cette quasi unanimité de l'opinion, il y a des nuances. Les travaillistes et les libéraux adoptent une attitude plus énergique que les conservateurs. Pour eux, « le fascisme, c'est la guerre »; donc abattez le fascisme, et l'âge d'or régnera sur la terre. Ils n'oublient qu'une chose, c'est que l'Angleterre conquérant le Transvaal ou la France s'installant au Maroc n'étaient pas dirigées par un gouvernement fasciste.

Quant aux conservateurs, ils apparaissent plus préoccupés de défendre l'Empire en Europe contre le danger allemand — réarmement du Reich —, en Afrique contre l'expansion ita-

lienne, que de faire respecter l'intégrité d'un Etat membre de la Société des Nations.

Cependant la question qui se pose actuellement à l'Europe et au monde transcende toutes les préoccupations électorales. Nous sommes à un tournant de l'histoire. Il s'agit de savoir si le pacte solennellement conclu à l'issue de la guerre la plus atroce que le monde ait connue restera lettre morte, et si les rapports entre les nations continueront à être soumis au droit du poing.

Malheureusement, par une ironie tragique, le *test case*, le cas-pierre-de-touche pour la Société des Nations n'est pas aussi net qu'on eût pu le souhaiter. Il s'agit d'abord d'un État qui n'en est pas un : Genève même a reconnu la situation spéciale de l'Éthiopie en proposant de placer ce pays sous une espèce de tutelle internationale. Le mythe funeste de l'égalité des Etats s'est trouvé ainsi battu en brèche de façon singulière.

Il s'agit aussi d'un autre État auquel on n'a pas accordé depuis la guerre les possibilités d'expansion auxquelles il était en droit de s'attendre. Le fait fut reconnu par sir Samuel Hoare lui-même dans son discours à l'Assemblée en septembre dernier. Ici nous abordons le problème le plus délicat qui puisse se poser, et cependant nous estimons de notre devoir de l'aborder.



Si la Société des Nations ne prétend être qu'un musée pour les traités défunts, qu'un conservatoire du passé, elle traînera lamentablement une existence précaire, inutile et même dangereuse. Or elle n'a pas été créée pour cela. Les auteurs du Pacte ont parfaitement compris qu'on ne pourrait prétendre immobiliser le monde à un moment donné de son histoire, et que la vie transcende tous les actes écrits. Mais ils ont prévu en même temps que le dynamisme inéluctable qui caractérise l'existence des peuples aux stades divers de l'histoire ne pourrait se concréter que par des moyens paci-

fiques, par une procédure amiable destinée à préserver avant tout la paix et à ne pas porter atteinte à la sécurité internationale.

En vérité, le *Covenant* est un modèle de sagesse humaine. Ouvrons-le une fois de plus, et lisons-le à la lumière des événements actuels :

ARTICLE 8. — Les Membres de la Société reconnaissent que le maintien de la paix exige la réduction des armements nationaux au minimum compatible avec la sécurité nationale et avec l'exécution des obligations internationales imposée par une action commune.

ARTICLE 10. — Les Membres de la Société s'engagent à respecter et à maintenir contre toute agression extérieure l'intégrité territoriale et l'indépendance politique présente de tous les Membres de la Société.

(Rapprochez ce texte de celui de l'article premier : « Tout Etat, Dominion ou colonie qui se gouverne librement... peut devenir Membre de la Société », et demandez-vous d'abord si tel est le cas pour l'Éthiopie, entrée à Genève contre le gré de l'Angleterre, ou du Libéria, qui se trouve littéralement entre les mains d'une grande compagnie commerciale américaine, ou d'Haïti et de Saint-Domingue, qui se plaignent eux aussi de la mainmise américaine.)

ARTICLE 19. — *L'Assemblée peut, de temps en temps, inviter les Membres de la Société à procéder à un nouvel examen des traités devenus inapplicables ainsi que des situations internationales, dont le maintien pourrait mettre en péril la paix du monde.*

Le nouvel examen du traité de Versailles, il s'est fait en deux temps, mais en dehors de Genève; une première fois lorsque l'Allemagne, s'étant déclarée incapable de continuer à payer les réparations — la chose avait été prévue depuis longtemps par les gens bien informés des difficultés insurmontables que présentaient les transferts internationaux de cette importance —, ses créanciers n'ont pu que ratifier le fait accompli. Une seconde fois lorsque, arguant de la non-exécution par les Alliés des clauses du Pacte relatives à la

réduction des armements, le Reich a dénoncé unilatéralement le traité de Versailles et a repris sa liberté complète en matière d'armements. Question plus grave que la question des réparations : les anciens Alliés n'ont même pas été en mesure d'essayer un semblant de négociations, comme pour les réparations, et Genève n'a su qu'émettre une protestation de principe.

Car Genève avait esquivé son devoir dans les deux cas. La S. d. N. avait oublié d'appliquer l'article 19, article préventif, comme elle avait omis de veiller à l'application de l'article 8, fonction lui-même du désarmement allemand que la France affirmait ne pas être effectif, étant donnés les armements secrets de l'Allemagne. La S. d. N. a manqué de courage et de franchise. Au lieu de dire à la France : « Nous allons voir si vos allégations quant aux armements secrets du Reich sont exacts, et dans la négative il conviendra d'appliquer à fond l'article 8, sinon le Pacte n'est qu'un chiffon de papier », elle a continué à vivre dans l'équivoque.

De même, lorsqu'il s'est agi du Japon et de la Chine, Genève n'a pas su prévoir les conséquences de l'anarchie chinoise, ni les nécessités vitales de l'empire nippon, et elle a laissé apporter par la force une solution à une situation internationale dont le maintien mettait en péril la paix du monde.

Il en fut aussi de même pour le conflit italo-abyssin, avec cette différence que les carences antérieures de l'institution internationale encouragèrent Rome à tout oser. Comment, pensèrent les dirigeants italiens, Genève n'a rien tenté pour empêcher le réarmement du Reich, ni l'expansion nippone en Mandchourie? Genève est depuis longtemps au courant des exigences de notre sécurité pour nos colonies d'Afrique orientale, elle sait aussi nos nécessités d'expansion. La Société des Nations a elle-même sanctionné la remise des anciennes colonies allemandes à des pays déjà riches en possessions d'outre-mer, alors que nos besoins vitaux, notre trop-plein démographique, exigeaient une issue proche et rapide!

De là, pour la nation mère du droit, à violer la loi internationale, il n'y avait qu'un pas. Le Japon « s'était servi », l'Italie pouvait bien « se servir » à son tour. C'était de nouveau le « Nécessité ne connaît point de loi ».

Il faut que du pire sorte le mieux, et que la Société des Nations prouve sa vitalité en tenant mieux compte de la vitalité des nations. Si elle se contente d'administrer des remèdes en plein accès fébrile, elle menace de provoquer de pires catastrophes ; ces remèdes, ceux prévus à l'article 16 relatif aux sanctions, sont trop violents pour rester sans danger.

Si au contraire elle pratique à fond la cure préventive, si, comme le lui enjoint l'article 19, elle tâte constamment le pouls du monde, et sait par des mesures appropriées arrêter ici les poussées de température, là un abcès en formation, et s'adapter constamment aux nécessités nouvelles, savoir elle aussi *être dynamique,* faire de la paix une véritable « création perpétuelle », alors seulement elle sera devenue un instrument efficace pour la solution des conflits, et non une machine répressive au rendement douteux.

Mais, au fait, cela on commence à le comprendre un peu partout. La guerre italo-éthiopienne semble bien devoir être l'événement capital de notre époque, d'où la Société des Nations sortira grandie, renforcée, parce qu'on aura enfin compris que le Pacte forme un tout, et qu'on n'en saurait appliquer certains de ses articles au détriment de certains autres.

Nous sommes loin, comme on le voit, des mesquines préoccupations électorales de l'heure…

30 octobre 1935.

André-D. Tolédano.

A la Semaine sociale maritime de Saint-Malo

La Semaine sociale maritime de Saint-Malo a groupé du 5 au 12 octobre une cinquantaine de chercheurs, clercs et laïques, théologiens et hommes d'action, autour de deux maîtres éminents, le R. P. Lebret, ancien lieutenant de vaisseau, aumônier-conseil du secrétariat social maritime de Bretagne, et le R. P. Renard, professeur honoraire de droit administratif à l'Université de Nancy, le théoricien bien connu de l' « Institution ».

Il s'agissait de rechercher un ordre chrétien de la production. Son Exc. Mgr Mignen, archevêque de Rennes, salua avec fierté cette activité sociale, sous le nom de « Mouvement de Saint-Malo », comme on dit « le mouvement d'Oxford ».

Le R. P. Bassette, O. P., montra avec une grande richesse de documentation comment, au moyen âge, la corporation réalisa l'union au sein de la profession, grâce à une sage réglementation économique et technique en même temps que sociale et religieuse. Elle prenait tout l'homme. C'était une institution vraiment humaine et chrétienne. Malheureureusement, les intérêts particuliers réussirent à s'y glisser et en faussèrent le jeu.

Ce n'en fut pas moins une réussite, due à l'unité spirituelle de la Chrétienté médiéviale.

Sur les ruines de la corporation, le Libéralisme économique posa les principes d'une concurrence effrénée : la pro-

duction n'étant plus ordonnée aux besoins de l'humanité, mais à la pure satisfaction d'une insatiable soif d'argent, le déséquilibre, le désordre, la souffrance et la ruine s'introduirent dans le monde. Revenus, maintenant, des néfastes erreurs du Libéralisme, nous cherchons de nouveau le salut dans la corporation. M. l'abbé Goimard, nous transportant à vol d'oiseau dans les différentes capitales du monde actuel, nous traça un tableau synthétique des nombreuses formes du corporatisme moderne. Toutes ces tentatives, quand elles ne sont pas d'une violence extrême, manquent pour le moins de souplesse : des cadres rigides, souvent artificiels, sont imposés d'autorité à des milieux insuffisamment préparés. Le P. Renard exposa la philosophie, à la fois simple et profonde, de la corporation, et le P. Lebret illustra cette thèse d'un exemple convaincant, en nous montrant qu'il suffirait de peu de chose pour transformer en une sage corporation une profession qu'il connaît admirablement, la marine française de pêche et de commerce, dans laquelle il nous fait toucher du doigt de scandaleuses injustices et d'attristantes misères.

A la notion erronée du Contrat, le P. Renard oppose la notion d' « Institution ». D'après la théorie classique, le contrat est l'entente de deux volontés individuelles traitant d'égal à égal, en toute liberté. Il en résulte une obligation qui dure le temps du contrat. Telle serait l'unique source de l'obligation. Mais une pareille conception, fausse dans son essence même, est destructrice de toute organisation sociale. Elle envisage en effet l'individu comme un être absolument indépendant et libre, ce qui n'est qu'une pure abstraction : ce qui existe, ce sont des personnes vivant dans un certain milieu, ayant une famille, une patrie, une profession. Leur personnalité même est faite en partie de toutes ces appartenances sociales dont les unes sans doute sont volontaires, mais la plupart forcées. On n'a pas choisi sa famille, ni sa patrie. On n'a même pas choisi de naître ou de ne pas naître. Or tous ces états de fait nous créent des obligations. Tout être vit dans un milieu, ou plutôt dans un grand nombre de

milieux : famille, nation, profession, genre de vie, religion, etc... C'est à ces milieux, lorsqu'ils sont juridiquement organisés, que le P. Renard donne le nom d'Institutions.

Tandis que le contrat classique est une concurrence, l'institution est un consortium. « Vendeur, je cherche le plus haut prix; acheteur, je cherche à débourser le moins possible... Lorsque nous passons contrat, je fais *mon* affaire et vous faites *la vôtre*; je joue à la hausse et vous jouez à la baisse; nous sommes des rivaux... Membres d'une institution, nous faisons ensemble *notre* affaire. Nous sommes « embarqués ». Ensemble nous arriverons au port, ou ensemble nous ferons naufrage. »

Dès lors, dans cet esprit, le contrat lui-même devient institutionnel. Soit, par exemple,

« l'emprunt de cette entreprise, de cette ville, de l'État; que sollicite t-on? un apport... que propose-t-on? un placement... Il s'agit d'entrer dans l'affaire : consortium... l'emprunteur vous sollicite d'unir *votre* affaire à *son* affaire ». Il en est tout autrement du spéculateur qui ne place ses capitaux dans une entreprise que pour leur faire rapporter le plus possible, quitte à imposer des conditions inhumaines aux responsables et aux employés de la maison, et retirer son apport quand bon lui semble, au risque de faire crouler l'entreprise. C'est pourquoi les sociétés anonymes ne peuvent guère avoir l'esprit institutionnel. Car il n'y a pas d'institution sans âme, et l'âme c'est l'idée, la fin poursuivie en esprit de collaboration. Dans l'entreprise du type patronal, au contraire, le patron, le père, l'autorité, poursuit son œuvre, il *aime* son affaire et il voit dans ses employés des personnes humaines.

« Il n'est pas certain que le salariat ne doive et peut-être ne soit en train d'évoluer du mode contractuel et combien instable du louage de services ou de l'achat de main-d'œuvre, vers un mode de collaboration institutionnelle qui garantisse plus solidement, au profit de l'usine la fidélité de l'ouvrier, et au profit de l'ouvrier le gagne-pain de sa famille, la sécurité de son emploi, la tranquillité de l'avenir, et même une équitable participation aux destinées de l'entreprise. »

On comprend ainsi la différence profonde que met le P. Renard entre la « propriété » et le « capitalisme ». Par propriété, il entend l'entreprise orientée vers la satisfaction des exigences de la vie et la réalisation du bien commun. Cette forme d'entreprise est fidèle à la pensée de saint Thomas d'Aquin, qui veut que l'on use de ses biens comme de choses communes devant servir à la société. Le riche doit pratiquer la vertu de magnificence, et il le fait excellemment en procurant du travail, un travail humain et utile, aux ouvriers. Dans le « capitalisme », au contraire, c'est la recherche froidement égoïste de l'argent, sans aucune considération sociale. Il n'y a plus de patron, ni de relations humaines, on ne voit plus que des choses, on ne songe qu'à l'or.

De tout ce qui précède, il ressort que la notion essentiellement finaliste de l'Institution est dominée par la notion corrélative du bien commun, que saint Thomas définit comme « un bien extérieur et supérieur aux biens individuels », auquel par conséquent ceux-ci devront parfois être partiellement sacrifiés; bien qui, en revanche, est participé par tous les membres de l'institution, inégalement toutefois, car, tous n'intervenant pas également pour le réaliser, tous n'en profitent pas également. Ce bien commun fournira son statut à l'institution : la loi, dit encore le Docteur angélique, est une disposition de sagesse prise en vue du bien commun par celui qui a la charge de la communauté.

Pour réaliser la corporation, il faudra appliquer ces notions d'institution, de bien commun et d'autorité, aux plans successifs de l'entreprise, du syndicat, de la corporation, des commissions intercorporatives, avec, au sommet, comme principe régulateur, le pouvoir suprême de l'État; celui-ci laisse à ces divers organismes une certaine autonomie pour s'organiser eux-mêmes suivant les circonstances (la notion d'institution n'est pas un cadre rigide), mais veille à la sauvegarde du bien commun et le défendra surtout contre les atteintes de la finance. Il organise et dirige lui-même les services qui, vu leur importance, ne sauraient être, sans dan-

ger, confiés à des institutions privées, afin de se défendre lui-même, entreprise de la souveraineté et défenseur-né des droits des personnes et des institutions qu'il abrite, afin de se garder fort contre la féodalité capitaliste. Il pourra lui-même d'ailleurs passer des contrats de collaboration avec des institutions privées, sous des formes variées, sans pour cela les englober.

En l'absence de toute autorité supérieure à l'État, dans l'ordre naturel, il appartient à chaque nation de mettre de l'ordre dans sa maison. Autrement ce serait s'abandonner au jeu désastreux de la finance internationale, anonyme et insaisissable. Nous en venons ainsi à une économie nationale, ce qui ne veut pas dire nationaliste.

Les marchés locaux font vivre des populations et ils y entretiennent un genre de vie propre, une physionomie spéciale. Ils se complètent mutuellement. La nation a besoin de chacun d'eux, chacun a sa fonction spéciale dans la communauté nationale. C'est pourquoi l'État a le devoir de les protéger et chacun d'eux a des droits à faire valoir auprès de lui. Qu'au sujet de barrières douanières un conflit s'élève entre métallurgistes et autres industriels, il est du devoir de l'État de composer les droits et les intérêts opposés, dans une convention collective. Si chaque État est ainsi fidèle à assurer l'équilibre au sein de la nation, l'économie mondiale en sera grandement facilitée.

Appliquons maintenant cette notion de l'institution, base du statut corporatif, aux entreprises maritimes. Celles-ci sont bien représentées ici, et c'est juste, puisque c'est une semaine sociale maritime. Auprès du R. P. Lebret, sont présents, parmi beaucoup d'autres, M. René Moreux, directeur du *Journal de la Marine Marchande et de la pêche maritime*, et M. Paul Chanson, qui a si bien compris et fait entendre la communauté d'intérêts qui doit unir entre eux tous les habitants et usagers de son cher port de Calais.

La profession maritime se trouve dans une situation privilégiée par rapport à l'organisation corporative. Les entreprises maritimes sont déjà des entreprises institutionnelles.

On en pourrait dire autant il est vrai de l'agriculture, qui elle-même prépare son statut corporatif, et de tout l'artisanat, heureusement encore très important chez nous. Cela est vrai encore, ou du moins pourrait l'être, de l'entreprise industrielle patronale, si importante soit-elle. Seule, semble-t-il, la spéculation, parce que essentiellement égoïste, se refuse absolument à l'incorporation institutionnelle.

On trouve des survivances d'institution dans les entreprises maritimes. C'est ainsi, par exemple, que, conformément à la sage ordonnance de Colbert, qui continue d'être la charte de la marine française, les bénéfices sont partagés. Il y a tant de parts pour le prêt et l'entretien du bateau, tant de parts pour le capitaine, tant par matelot, tant par novice, tant par mousse. Beaucoup de décisions tendent d'autre part à assurer le bien commun de l'entreprise et en général de la profession. Ces mesures ont créé un esprit de générosité remarquable. A Douarnenez, par exemple, on embarque tous les chômeurs, bien au-delà des nécessités de l'équipage : la part de chacun en est évidemment amoindrie. De même on prend les filets des veuves, alors qu'on n'en a nul besoin, et au retour on donne à celles-ci leur part.

Malheureusement, par suite de l'industrialisation et de la spéculation, la merveilleuse machine a été faussée. Le gérant, pour un travail relativement faible, s'adjuge la part du lion, ôte aux marins tout droit de regard sur la vente du poisson, sur laquelle pourtant ils sont payés, aux taux d'ailleurs minime de 20 o/o de la vente nette pour tout l'équipage. On leur fait signer leurs engagements sur des « extraits », parfois inexacts et en matière grave, de la charte-partie officielle. Il arrive aussi qu'on leur demande de s'engager à ne pas recourir aux tribunaux en cas de conflit avec l'armateur, mais à des arbitres qui pourront être à la dévotion de celui-ci.

La multiplicité des syndicats réduit souvent à presque rien les effectifs de chacun d'eux et annule leur influence auprès du gouvernement. C'est pourquoi la C.G.T., qui compte à peine 5000 syndiqués, est une puissance et repré-

senta officiellement jusqu'à ces derniers temps la profession maritime, soit environ 65.000 marins du commerce et 80.000 pêcheurs. Or, la C.G.T. n'a pas su prévoir la crise et assurer le bien commun de la corporation. Elle s'est contentée de faire des réclamations à propos des salaires et de la loi de 8 heures. Elle n'a pas vu par exemple que, dans la pêche industrialisée, la vie qu'on impose aux marins n'est pas humaine. Alors qu'un tiers des marins français cherche en vain un embarquement, on fait voyager les autres sans arrêt, sans leur permettre d'aller, entre deux voyages, passer quelques jours de repos près de leur femme et de leurs enfants. Aussi la C.G.T. a perdu la confiance des pêcheurs qui l'ont tous abandonnée, à quelques dizaines près, pour s'affilier à la C.F.T.C. Là, du moins, ils trouvent un homme, un vieux pêcheur comme eux, Ernest Lamort, le bras droit du P. Lebret, qui défend leurs intérêts. Depuis quelques années, il a entrepris près de 300 procès, qu'il a tous gagnés à l'exception d'un seul.

Cependant, malgré ces résultats, le P. Lebret nous démontre l'impuissance du syndicalisme pour restaurer la prospérité de la profession maritime. Les mesures suivantes s'imposent :

Conventions collectives obligatoires et commission permanente obligatoire : Pas de place aux profiteurs dissidents, et au contraire entente entre les différentes pêches ou industries : dans le conflit de la morue et de la sardine, au sujet des relations économiques avec le Portugal, les représentants des intérêts opposés n'ont jamais été réunis.

Réorganisation des conseils maritimes, en y mettant des compétences, choisies dans toutes les branches de la marine.

Relations entre les diverses corporations : par exemple, ne pas sacrifier sans compensation les marins aux viticulteurs.

Réforme progressive de l'administration.

Réforme des sociétés d'armements.

Statut général du personnel.

Statut de l'entreprise.

Droit de regard du personnel sur la constitution de l'entreprise.

A ces conditions facilement réalisables, la corporation de la marine française serait alors faite, corporation fidèle à nos traditions séculaires de sagesse et de générosité.

ÉLIE GAUTIER.

Conclusions de la session d'octobre de l'École Normale Sociale Maritime

I

La RÉORGANISATION ÉCONOMIQUE, appelée par le désordre de la production et des échanges et par le désarroi de toute la vie sociale sur le plan national et international, ne sera obtenue que par une réadaptation des principes immuables de la JUSTICE COMMUTATIVE, DISTRIBUTIVE ET LÉGALE aux conditions modernes des rapports *entre les individus dans l'entreprise, les entreprises dans la profession, les professions dans la nation, les nations dans l'univers.*

Les lois abstraites de l'Économie politique ne jouent, en effet, normalement, qu'à l'intérieur de milieux tout à la fois différenciés et coordonnés les uns aux autres : ce sont ces *milieux* qui sont *à réorganiser*, en fonction de leur constitution propre, pour établir l'ordre dans l'économie mondiale.

II

Cette restauration et cette adaptation exigent l'INTÉGRATION JURIDIQUE DE TOUS LES MILIEUX SPÉCIFIÉS, qui représentent à la fois, et chacun à son rang :

des *marchés* réels,

et des centres de *populations* caractérisés par des affinités naturelles ou acquises, savoir par la communauté, non seulement de leur travail et de leurs intérêts, mais de leurs traditions et de leurs aspirations, et forment à l'intérieur de l'humanité et de la nation de véritables *unités spirituelles.*

III

Cette intégration juridique ne s'opérera point par la liberté contractuelle, mais par l'aménagement d'INSTITUTIONS, hiérarchiquement organisées, dans le cadre desquelles la *vie individuelle et familiale* trouve les garanties nécessaires à sa *dignité* et à sa *sécurité*, en même temps que l'*activité individuelle* sera assujettie au *service du Bien général* de la communauté et des communautés supérieures dans lesquelles elle est engagée : l'entreprise dans la profession, la profession dans la nation.

IV

L'ÉTAT, siège de la souveraineté, *centre de la vie politique* et *gardien du marché le plus spécifié* au sein de l'économie mondiale ainsi que du *groupement de population le plus unifié* au sein de la collectivité humaine,

a, par cela même, pour mission :

la *coordination* des institutions issues de l'initiative privée pour le Bien commun de la nation,

la *suppléance* des initiatives privées aux postes du Bien commun auxquelles celles-ci sont impuissantes à satisfaire, et la *collaboration* avec celles-ci suivant les formules indéfiniment variables de l'Économie mixte,

enfin l'*articulation* du Bien commun national au Bien commun universel, de concert avec les États étrangers, sur le terrain de l'*Économie internationale.*

V

Ces principes appellent :

A. Une *révision du statut de la* PROPRIÉTÉ, laquelle comporte toutes les mesures nécessaires à l'effet d'assurer l'orientation de l'usage de celle-ci dans le sens de l'intérêt général,

notamment en ce qui concerne l'investissement des capitaux.

B. Une *révision du statut de l'*ENTREPRISE, qui doit être juridiquement organisée, non sur le principe de la vente et de l'achat de la main-d'œuvre (*justice contractuelle ou commutative*), mais sur le principe de la collaboration entre employeur et employés : le premier étant considéré en droit, puisqu'il l'est en fait, comme le gouvernant de l'affaire dont ces derniers sont les sujets, et par conséquent comme les gérants d'un Bien commun auquel ils participent tous, activement et passivement, non également, mais proportionnellement, suivant la place qu'ils y occupent (*justice distributive et justice légale*).

C. Une *révision du statut des* SOCIÉTÉS DE CAPITAUX, très particulièrement de la SOCIÉTÉ ANONYME, laquelle ne doit être qu'un aménagement de voies et de moyens financiers en vue de la poursuite des fins propres de l'entreprise, bien loin que l'entreprise soit traitée comme un aménagement de voies et de moyens techniques en vue des fins de la société, savoir le rendement des capitaux qui y sont investis.

Cette révision comporte, entre autres objets :

a) l'*abrogation de la loi du 22 novembre 1903* en ce qu'elle autorise l'Assemblée générale extraordinaire, non seulement à étendre ou restreindre l'objet de la société, tel qu'il est déterminé par les statuts, ce qui est nécessaire, mais à le changer du tout au tout ;

b) l'*interdiction*, comme contraire à l'ordre public, *des sociétés dont l'objet statutaire est uniquement de faire fructifier les capitaux* de leurs associés au moyen d'arbitrages en bourse ;

c) la *réduction du rôle des Assemblées d'actionnaires* à la fonction de contrôle de la gestion des administrateurs, suivant rapport de commissaires de surveillance nommés par la juridiction professionnelle ;

d) la *restriction du droit de vote* aux actions nominatives et sous condition qu'ils soient présents à l'Assemblée ou que leurs excuses soient jugées valables.

Elle suggère en outre :

a) un *contrôle plus étroit de l'État sur les entreprises* ou groupements d'entreprises *dont l'extension aboutirait à constituer une puissance* périlleuse pour sa propre indépendance dont il a le devoir avant tout d'assurer la sauvegarde,

en tant qu'il représente, vis-à-vis des intérêts matériels de quelques-uns, le principe spirituel de la nation ;

b) *plus étroit encore sur l'organisation du crédit* qui est la clef de voûte de l'édifice capitaliste,

étant bien entendu qu'ici comme ailleurs la *participation à la direction* est un *procédé de contrôle plus avantageux que toute surveillance extérieure*, non seulement au point de vue de l'efficacité, mais encore et surtout sous le rapport du principe, justifié par l'expérience, de l'interpénétration de la vie économique et de la vie politique, et du profit à espérer de l'association de leurs forces dans la recherche du Bien commun.

VI

L'institution de l'entreprise est inséparable de l'institution de la profession ; les deux réformes sont liées. Par ailleurs la seconde est incluse dans la réforme de l'État. Il n'y a donc pas lieu de les sérier respectivement dans l'étude et dans l'exécution.

Au reste, leur interdépendance tient précisément à la distinction de leurs objets; elles sont *complémentaires*.

La réforme institutionnelle de l'*entreprise* a trait essentiellement à la structure d'un *pouvoir de gouvernement* ;

celle de la *profession*, à la structure d'un *pouvoir de réglementation et de juridiction* ;

celle de l'État, à l'*équilibre de toutes les énergies vitales* de la nation et à leur *accordement à l'économie et à la politique internationales*.

VII

Loin de procéder de conceptions à priori, la triple réforme doit viser à la plus exacte interprétation des données concrètes et des exigences propres de *chaque sorte d'industrie*, ainsi que des caractères originaux des divers *marchés* et *groupements de populations*, à partir des *situations et organisations existantes*, dans toute la mesure où elles sont susceptible de s'accorder à une synthèse rationnelle de l'entreprise, de la profession et du pouvoir politique dans le cadre de la nation, et des *Économies nationales* dans le cadre international.

La DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE, contenue dans les documents officiels du magistère et notamment dans les encycliques *Rerum Novarum* et *Quadragesimo Anno*, se prête admirablement à ces adaptations et les appelle, puisqu'elle se borne — les erreurs économiques issues du matérialisme repoussées — à proclamer les *principes de l'ordre chrétien*, laissant à ceux qui ont, dans les divers milieux, la charge du Bien commun, le soin de leur *mise en œuvre en fonction de toutes particularités.*

VIII

Le principe animateur de la réorganisation, celui qui préside notamment aux rapports de l'économique, du social et du politique, est l'affirmation de LA HIÉRARCHIE DES VALEURS suivant l'ordre naturel et providentiel de l'univers, savoir la *subordination de la richesse à l'homme*, cautionnée elle-même par la *subordination de l'homme au Créateur.*

Le désordre provient de son oubli ou de son mépris. Il faut le remettre en lumière dans les esprits. C'est à cette lumière que l'apostolat social prend toute sa signification dans la vie de l'Église.

Il n'est point de doctrine économique qui ait gouverné le monde du travail et des échanges, si ce n'est par la vertu d'une MYSTIQUE : mystique de la liberté et des « harmonies économiques » ; mystique de l'État ; mystique de la Révolution... Les conquêtes du communisme dans la jeunesse ouvrière, et fort au-delà, ne sont que la manifestation d'une mystique nouvelle.

Mais la vieille mystique est toujours là, enracinée dans les certitudes de la foi, plus vigoureuse, plus entraînante que toutes les mystiques qui passent : en dehors de la mystique chrétienne, il n'y a pas de salut pour le monde.

Où en est l'expérience van Zeeland?

Six mois se sont écoulés depuis l'accession du gouvernement van Zeeland. Six mois : ce n'est pas un délai suffisant pour dresser le bilan de cette « expérience », puisque aussi bien M. van Zeeland a demandé et obtenu une année, ou tout au moins la promesse d'une année de stabilité, pour réaliser son programme. Mais, à mi-chemin de la route difficile qui doit mener le pays vers des horizons nouveaux, il est permis de juger les premiers résultats obtenus et les conditions dans lesquelles s'ouvre la deuxième, et, sans doute, la plus difficile étape. L'intérêt avec lequel à l'étranger, et surtout en France, on suit les efforts du gouvernement belge, les commentaires dont on entoure ses actes, les appréciations que l'on porte sur l'évolution de la situation nous incitent à examiner *objectivement* quelques chiffres et quelques-unes des innovations réalisées.

Le programme du gouvernement van Zeeland comportait quatre séries de mesures :

1. Une politique *monétaire* nouvelle : la modification de la parité-or, la dévaluation du franc, la réévaluation de l'encaisse-or de la Banque Nationale de Belgique.

2. Une réorganisation *bancaire* : l'établissement d'un nouveau statut bancaire, le contrôle des banques.

3. Une politique *économique* orientée dans le sens de l'expansion : hausse des prix de gros, hausse modérée et « freinée » des prix de détail ; allègement des charges financières et des charges fiscales pesant sur les entrepri-

ses; politique de crédit abondant et à bon marché; office de réescompte et de garantie pour faciliter la mobilisation des crédits bancaires; réduction du loyer de l'argent, réorganisation du marché de la rente; création d'un office de redressement économique destiné à coordonner les mesures prises en matière économique, programme de travaux publics.

4. *Réformes de structure* : réorganisation et assainissement du marché économique par la liquidation des entreprises non viables et la création de nouvelles entreprises; organisation des professions.

Il apparaissait aux membres du gouvernement, et, en particulier, à M. Henri de Man, que l'effort essentiel devait porter sur le chômage. Leur conviction était — et reste — que la restauration du pouvoir d'achat des masses était la condition première d'une reprise économique, les travaux publics, les dégrèvements fiscaux ne pouvant agir, en fait, que comme des accélérateurs. Et, dans cet ordre d'idée encore, pour certains, la dévaluation était apparue non plus comme une défaite inévitable (telle était la pensée de M. van Zeeland), mais comme une nécessité, et une bienfaisante nécessité.

Où en est-on ?

La dévaluation est faite; c'est même par là, on le sait, qu'on a commencé. Avec le recul de six mois, on peut juger de ses premiers effets. Les prix de gros et de détail ont haussé, non pas, comme on l'a écrit sur la foi de données incomplètes, dans des proportions inquiétantes, mais dans des proportions modérées.

L'indice des prix de détail était à 621 en mars, avant la dévaluation. Il s'est relevé à 629 en avril (soit de 8 points), à 638 en mai (9 points), à 649 en juin (11 points), et à 654 en juillet (5 points), ce qui représente, au total, une hausse de 33 points sur 621, soit une hausse de 5,3 o/o. Fin août, l'indice atteignait 662, ce qui représente une hausse de 8 o/o sur mars dernier. Cette hausse se poursuivra durant les mois à venir, avec, peut-être, plus de rapi-

dité au début de l'hiver, jusqu'à atteindre 10 o/o, comme le gouvernement l'a prévu.

Il faut reconnaître que le gouvernement a bénéficié à la fois des influences saisonnières favorables au printemps et au cours de l'été et du mouvement exceptionnel dû à l'exposition de Bruxelles (inaugurée le 27 avril, un mois après la dévaluation). Les influences saisonnières défavorables et la fermeture de l'exposition (3 novembre) agiront, évidemment, en sens contraire.

L'indice des prix de gros, qui s'établissait à 464 en mars, s'est élevé à 531 en avril, à 552 en mai, à 555 en juin, à 553 en juillet, à 552 en août : cette hausse de 89 points correspond à 19,6 o/o, elle est conforme aux prévisions.

Remarquons encore que le coût de la vie est, en ce moment, inférieur à ce qu'il était en 1932 et en 1933. Le gouvernement est intervenu, mais au début seulement, pour éviter une hausse rapide et réprimer quelques mouvements de panique.

Mais la hausse des prix annonce une augmentation des salaires et des rémunérations ; le gouvernement, fidèle à sa politique d'élévation du pouvoir d'achat, a décidé que, dès le 1er octobre, les traitements et pensions du personnel de l'État seraient augmentés de 5 o/o ; dans quelques industries, la même augmentation est décidée sur les salaires. Les organisations syndicales se sont mises en branle pour faire reviser les barêmes de salaire.

La production industrielle est en progrès : elle l'est surtout dans les industries produisant les biens de consommation durable, telles que le tissage, la filature, le vêtement, le meuble, et dans la construction et les industries qui s'y rapportent. L'extraction charbonnière s'est relevée en juin ; la reprise est moins marquée dans la métallurgie et les verreries. Pour améliorer la situation de la grosse industrie, le gouvernement a décidé une commande importante de voitures de chemins de fer. Le chiffre d'affaires des grands magasins a marqué une hausse de 35 o/o sur juillet 1934.

On peut résumer ainsi la situation au 31 août : « Là où la remise en activité a été brusquée en avril, il y a un retour en arrière ; d'autre part, de nombreuses activités n'ont bénéficié d'une amélioration du courant commercial qu'avec retardement, et de leur côté les derniers rapports sont plus favorables. Le redressement, d'abord localisé, devient plus diffus ; c'est là un gage que la reprise interne se consolide (1). »

Je fais grâce des chiffres pour en arriver plus rapidement à l'indice le plus important : celui du chômage. Le nombre des chômeurs complets était de 206.511 en mars 1935 et celui des chômeurs intermittents de 148.408 ; fin juin 1935, il y avait 146.500 chômeurs complets et 104.066 chômeurs intermittents. La reprise saisonnière a opéré cette année comme précédemment ; mais alors qu'en 1934, entre le 1er avril et le 1er août, 16.500 chômeurs (complets ou partiels) avaient été remis au travail, cette année, entre le 1er avril et le 1er août, 108.000 chômeurs ont été remis au travail, ce qui, déduction faite de la reprise habituelle, représente environ 91.000 chômeurs effectivement « résorbés ». Le résultat est incontestablement impressionnant.

Notons enfin une amélioration dans le trafic des ports et un meilleur rendement des impôts, en particulier pour les douanes et accises et l'enregistrement, ce qui confirme l'impression de reprise industrielle et commerciale.

En résumé, la « conjoncture » qui, jusqu'en mars, de mois en mois devenait de plus en plus défavorable s'est complètement redressée. Nous pouvons dire, avec M. van Zeeland et à son éloge : « C'est déjà beaucoup d'avoir renversé la vapeur. »

Tels sont les premiers résultats de la N.E.P. belge. Il n'est pas possible de dire ce que sera l'évolution dans les

(1) L. Dupriez : *La conjoncture économique de la Belgique et du Luxembourg*, dans le *Bulletin de l'Institut des Sciences économiques*, Louvain, août 1935, p. 403.

mois à venir, elle dépend de plusieurs facteurs, dont certains, et non des moindres, échappent à l'influence du gouvernement belge : la situation internationale, les relations commerciales avec l'étranger. Nous en parlerons plus loin.

Les institutions nouvelles

Le gouvernement a été amené à créer des institutions destinées à favoriser l'assainissement économique et financier.

L'*Institut de réescompte et de garantie* doit mobiliser les avances en compte consenties par les banques à leur clientèle de la même façon que la Banque Nationale escompte les traites ; il s'agit, en l'occurrence, en permettant de mobiliser les avances parfaitement saines et liquides mais dont il n'est pas possible d'obtenir le remboursement immédiat, de faciliter les opérations auxquelles se livrent les commerçants et les industriels et d'assouplir l'organisme bancaire.

Le nouveau statut bancaire, dont nous avons ici même décrit le mécanisme (1), comporte l'institution d'une *Commission bancaire* qui permet au gouvernement de contrôler l'activité et la gestion des banques. Cette réforme, pour être réellement efficace, doit être suivie d'une réforme sérieuse de la société anonyme, aux fins de combattre la concentration financière. Dans le régime actuel, l'influence prépondérante de la banque d'affaires demeure : la présence des socialistes au gouvernement n'a rien changé à ce qui existait hier, sinon que cette puissance s'est faite moins audacieuse ou moins apparente.

On a pu reprocher aux gouvernements antérieurs de se laisser, en quelque sorte, obséder par le problème budgétaire et de n'avoir aucun programme économique. Le gouvernement actuel a un programme économique, mais

(1) *La Vie Intellectuelle*, 25 juillet 1935, p. 267 et suiv.

sa réalisation exige que soient coordonnées les activités des départements, des services ministériels et des commissions qui ont, dans leurs attributions, des aspects du problème économique. C'est à quoi répond l'*Office de redressement économique* placé sous l'autorité directe du Premier Ministre. Il ne doit pas seulement coordonner, mais préparer et surveiller l'exécution des mesures prises par le gouvernement en vue de promouvoir le redressement économique du pays. Il dispose, pour mener à bien son action, des ressources provenant de la réévaluation de l'encaisse-or de la Banque Nationale, masse de manœuvre qui pourra être portée là où les effets d'une action temporaire et énergique auront chance d'être le plus marqués. Il s'est occupé, en tout premier lieu, du centre minier du Borinage, le plus atteint par la crise : un « commissaire spécial » a été chargé d'examiner la situation de cette région et de faire rapport sur les mesures à prendre pour la relever.

L'office a mis au point divers projets de grands travaux dont l'exécution sera entamée ou accélérée dès cette année : le gouvernement désire qu'un grand effort de mise au travail soit entrepris au moment où les influences saisonnières défavorables et la fermeture de l'exposition se feront sentir.

Pour combattre les désastreux effets du chômage des jeunes, un arrêté royal a imposé la prolongation de la scolarité aux jeunes chômeurs jusqu'à l'âge de 16 ans. Le programme de ces années supplémentaires comporte vingt-quatre heures de cours techniques (travail du fer, du bois, travail féminin, etc.) et dix heures de cours généraux (langue maternelle, arithmétique, dessin, éducation physique) ; les cours pratiques devront avoir la prédominance. Les cours généraux ne pourront être confiés qu'à des diplômés sans emploi.

Une somme d'un million de francs est mise à la disposition des *Centres de travail volontaire* qui se sont constitués pour occuper et relever physiquement, professionel-

lement et moralement les jeunes chômeurs : le premier centre de ce genre a été ouvert par la J.O.C., dont les longs et persévérants efforts sont, enfin, récompensés.

Réformes de structure

La réforme bancaire est une première et, quoique insuffisante, une importante réforme dans la structure économique du pays.

Il en est une autre à laquelle se consacre, en ce moment, le gouvernement : le développement du marché intérieur, l'abandon d'industries condamnées par l'évolution économique, la création de nouvelles industries, c'est-à-dire l'adaptation à un état de fait qu'il faut avoir le courage de regarder en face, la perte, peut-être définitive, de marchés européens et extraeuropéens. Il est d'autres possibilités à l'extérieur, et c'est à les rechercher que M. van Zeeland et ses fonctionnaires se sont attachés, durant ces dernières semaines, à Genève et ailleurs. Il y a également des possibilités plus grandes à l'intérieur même du pays, mais à la condition d'oser envisager une réorganisation industrielle : solution délicate, assurément et à longue échéance, mais possible et nécessaire. Comment procéder ? Le gouvernement ne peut, en pareille matière, agir par voie d'autorité ; il doit se borner à suggérer, à conseiller et à encourager, il lui faut solliciter le concours des industriels, des hommes d'affaires, des financiers, des négociants et les engager à rechercher, avec lui, les possibilités nouvelles à l'intérieur et à l'extérieur. Cette adaptation serait grandement facilitée par une meilleure organisation de l'économie, l'acceptation d'une discipline professionnelle, l'établissement d'autorités professionelles.

Dans sa déclaration ministérielle, M. van Zeeland annonçait qu'il pousserait à l'organisation graduelle des professions et qu'il envisageait de confier à certains

organismes émanant de ces professions des pouvoirs réglementaires dans les limites et aux fins économiques et sociales poursuivies par la profession.

On a créé quelques nouvelles commissions paritaires; on a établi des relations meilleures entre les pouvoirs publics et les organisations syndicales. Mais ces relations ne sont pas cette intégration de la profession dans l'État désirée par une partie importante de l'opinion. Les organisations professionnelles des métiers et des négoces, les associations agricoles se plaignent de n'être pas invitées aux délibérations les plus importantes sur la situation économique du pays.

Bref, de ce point de vue, on n'est nulle part encore.

C'est ici que renaissent, en réalité, les divergences d'ordre idéologique. Les socialistes n'ont pas renoncé à leur « plan », et la concentration financière et économique leur paraît un acheminement vers la mainmise de l'État — d'un État socialiste — sur les leviers de commande de l'économie.

M. van Zeeland, avec un beau courage et un optimisme que rien ne désarme, tient fermement les rênes du gouvernement. Mais comment évitera-t-il de décevoir un de ses collaborateurs : le catholique, le libéral ou le socialiste? Ils peuvent s'accorder, comme ils le font depuis six mois, sur un certain nombre de mesures concrètes, voire même sur une politique économique assez vaste et audacieuse. Au moment où il s'agit de réaliser des réformes plus profondes, dans le cadre d'une nouvelle organisation sociale et économique, le désaccord apparaît.

Les architectes sont à pied d'œuvre, mais ils ont des plans différents pour la société qu'ils veulent édifier...

Ainsi les socialistes déclarent qu'ils veulent, comme les démocrates chrétiens, l'octroi d'un statut légal aux syndicats, aux conventions collectives et aux commissions paritaires, mais ils rejettent la proposition de loi déposée par les démocrates chrétiens, en raison de ses tendances « corporatives ». Peut-être réussira-t-on à élaborer un

texte transactionnel, donnant une satisfaction partielle aux uns et aux autres, mais ce sera un texte assez large et comme « suspendu dans le vide » ; il ne pourra s'insérer ni dans le plan socialiste, ni dans la doctrine sociale catholique.

C'est là l'inévitable écueil des gouvernements de coalition.

Les relations extérieures

Le gouvernement se heurte aux mêmes difficultés extérieures que ses prédécesseurs :

En tenant compte des quelques adaptations intérieures encore attendues, notre niveau des prix est tel que le commerce international pourrait reprendre si d'autres obstacles ne s'y opposaient. Sur ces obstacles nous n'avons pratiquement aucune action. Leur existence nous oblige même à continuer dans la voie de la réglementation du commerce extérieur, quoique notre niveau des prix nous évite les expériences les plus funestes. Notre commerce extérieur n'est guère modifié jusqu'à présent dans son volume ni dans ses courants; par là il s'oppose à l'évolution intérieure du pays (1).

Or le redressement durable de notre économie est conditionné, dans une large mesure, par l'état de nos relations extérieures. Le gouvernement a donc entrepris des négociations actives avec les États voisins pour élargir ou pour maintenir les contingents, pour atténuer la rigueur de certaines mesures, pour faciliter les échanges, pour s'ouvrir de nouveaux débouchés. Il a établi des relations diplomatiques avec la Russie soviétique.

A la tribune de la Société des Nations, le chef du gouvernement belge a traduit les préoccupations de son pays, lorsqu'il a souhaité qu'un effort international puisse donner, à brève échéance, un caractère net et décisif à la reprise qui s'esquisse dans le monde.

Un tel accord est ardemment souhaité par notre pays.

(1) L. Dupriez, dans le *Bulletin de l'Institut des Sciences économiques*, Louvain, août 1935, p. 408.

Conclusion

Nous avons ainsi examiné les aspects les plus caractéristiques de « l'expérience » belge.

Si même on n'approuve pas toutes et chacune des mesures prises, on ne peut contester l'importance de l'effort entrepris ni se défendre d'une certaine admiration pour l'homme qui a accepté la lourde responsabilité de cette politique nouvelle.

Nous sommes loin encore du succès ; il faut se garder d'un optimisme excessif. D'autres difficultés pourraient s'ajouter à celles que rencontre le gouvernement : difficultés intérieures par le réveil des luttes politiques et électorales ; difficultés extérieures, celles qui nous remplissent tous d'inquiétude et dont il n'est pas nécessaire de parler ici plus longuement.

Mais il convient de féliciter M. van Zeeland d'apprécier à leur juste valeur les « forces morales et spirituelles » dont le concours est indispensable à la réussite de son effort de redressement économique.

MARCEL LALOIRE.

DOCUMENTS

La baisse des salaires

Quelques jeunes catholiques, patrons, ingénieurs, ouvriers ou employés, ont eu récemment l'occasion d'échanger leurs vues sur les « baisses de salaires » qu'ils avaient vu se produire autour d'eux. Des témoignages très précis fournis par des amis (ingénieurs ou ouvriers) leur donnaient des informations débordant leur expérience propre... Ce libre échange leur avait permis de se rencontrer sur un certain nombre de jugements et de vœux. Et ils ont pensé qu'il n'était pas sans intérêt de fixer les grandes lignes de leurs conclusions.

I. — Le premier point qui leur est apparu c'est que, pour apprécier la portée d'une baisse des taux de salaire, il est essentiel de préciser d'abord combien d'heures par semaine travaillent ceux auxquels elle s'applique. La réduction du nombre d'heures de travail, le « short-time » a, dans bien des cas, précédé la baisse des salaires horaires. Or, lorsque la paie hebdomadaire est déjà réduite par suite du « short-time », une réduction même minime du salaire peut avoir sur la vie d'une famille ouvrière des répercussions qui n'apparaissent pas au premier abord. *Ce qu'il faut considérer ce n'est pas le prix de l'heure du travail mais le gain moyen des travailleurs* : une baisse de 10 o/o sur le salaire horaire atteint déjà durement un ouvrier qui travaille ses huit heures par jour ; si elle frappe un ouvrier qui ne travaille en moyenne que six ou quatre heures par jour, elle peut

faire passer sa rémunération au-dessous du minimum indispensable pour vivre, avec une famille normale, dans des conditions humainement acceptables.

II. — Or, il faut bien dire que le « short-time » et la baisse des salaires apparaissent le plus souvent comme les effets d'une même cause. La nécessité de réduire la production découle du ralentissement des ventes : c'est l'amaigrissement du carnet de commandes, l'enflure des stocks, les rapports progressivement assombris des agents commerciaux qui sont pour l'usine le signal d'alarme. Il faut, sous peine de courir aux pires aventures, ajuster la production à la vente. Mais dès que l'on réduit le régime de marche de l'usine, le poids relatif des frais généraux, des amortissements, des charges financières ou fiscales, s'aggrave. Même si le prix de vente n'a pas bougé, il faut diminuer les divers éléments du prix de revient à l'usine pour pouvoir incorporer dans chaque unité vendue un chiffre plus élevé de frais généraux ou commerciaux, de charges financières, etc...

On peut bien, dans une certaine mesure, comprimer les frais généraux, mais il est fréquent que l'on doive au moins momentanément accroître les frais d'études ou les frais commerciaux : il faut une publicité plus intense pour atteindre des acheteurs qui se dérobent; il faut renforcer les bureaux d'études pour tenter les clients par des modèles nouveaux, ou apporter aux modèles anciens des perfectionnements qui permettront une nouvelle campagne de démarchage. Les charges financières résultant d'emprunts et certaines charges fiscales ne changent guère. Aussi, dès qu'il a réduit sa production par le « short-time », le directeur ou patron se trouve-t-il contraint de rechercher les économies qu'il pourrait réaliser sur le prix des matières premières et celui de l'heure du travail.

Les ouvriers ne méconnaissent pas que des ajustements de cette sorte puissent être nécessaires (ou du moins qu'un patron pris individuellement soit dans l'impossibilité de s'y soustraire sous peine de compromettre la vie même de son entreprise). Mais ils souhaitent que le patron ou le directeur se rende compte qu'il leur demande *un sacrifice* et que ce sacrifice soit considéré comme tel.

III. — Ouvrons ici une parenthèse. Certaines entreprises vivent sous un régime de salaires (contractuel ou coutumier) qui prévoit un rajustement du taux horaire d'après l'indice du « coût de la vie ». On pourrait croire qu'une disposition de cette sorte s'appliquera sans difficultés et ne soulèvera pas de contestations. Il n'en est rien. D'une part il ne faut pas oublier que le « short-time » aura fréquemment précédé la baisse des salaires et que l'incidence de la réduction envisagée sera incomparablement plus forte qu'on ne l'avait prévu à la rédaction du contrat. D'autre part, ces indices établis par des commissions administratives *ne donnent pas confiance à l'ouvrier*. Ce qui intéresse le travailleur, ce n'est pas l'indice théorique calculé à partir des prix de gros ou même l'indice calculé d'après le prix de détail aux halles du chef-lieu, c'est le prix du pain chez le boulanger, le prix du bifteck chez le boucher du quartier, le prix que la ménagère paye un kilo de pommes de terre au marché local. Or la baisse des prix de gros ou des prix aux halles ne se répercute que bien tard et parfois bien incomplètement sur le prix en boutique ou le prix au marché. Cela suffit pour qu'au moment où elle le frappe, la baisse du taux horaire lui paraisse insuffisamment justifiée par la variation de l'indice ; et pour qu'effectivement elle soit plus dure à supporter que le patron ne le pensait.

Ajoutons que ce n'est pas une solution que d'ouvrir une boutique « patronale » qui vendra à meilleur prix que les détaillants de l'endroit. Si la confiance ne règne pas, les ouvriers soupçonneront toujours que ce qu'on leur vend à bas prix n'est pas de bonne qualité. Par surcroît, la quasi-obligation qu'on leur fait ainsi d'acheter aux boutiques patronales leur apparaît comme un assujettissement. Quand il a sa paye en poche, l'ouvrier entend en faire ce qu'il veut. Tout ce qui lui paraît étendre à ses heures libres la dépendance qu'il doit subir pendant ses heures de travail, lui semblera bien vite un inadmissible empiétement.

IV. — La baisse du taux horaire est un *sacrifice matériel* pour l'ouvrier, dans tous les cas où le coût de la vie sur place n'a pas baissé dans les mêmes proportions que son gain moyen. Mais même dans le cas où la baisse des deux

éléments, coût de la vie et gain, est la même, c'est pour lui un *sacrifice moral* dont il ne faut pas mésestimer l'importance. Subir une baisse de salaire horaire sans que le pouvoir d'achat de la somme qu'on apporte chez soi diminue, c'est un mal sans doute incomparablement moindre que si l'on était obligé de rogner sur son ordinaire; c'est toutefois reconnaître que le niveau de vie que l'on a atteint est, sauf rencontre exceptionnelle, un maximum et que si les prix baissent il n'en résultera aucun supplément de confort. C'est sentir à sa cheville, alors même qu'elle ne blesse pas, une vieille chaîne. L'ouvrier ne renoncera jamais à l'espoir; il ne se contentera jamais de ce qu'il a, s'il lui faut pour cela abandonner l'espoir d'obtenir plus de sécurité, de confort et de loisir à mesure que les progrès de la technique s'affirmeront et que l'équipement du monde comme son approvisionnement s'amélioreront grâce au labeur commun des hommes.

V. — Ce n'est pas (comme nous l'avons dit) qu'il méconnaisse les nécessités économiques. Il demande seulement que l'on se rende compte de la répercussion qu'ont sur lui les mesures qu'on prend et qu'on ne lui demande de sacrifices que lorsqu'on est effectivement contraint de les lui demander. Ce sont des aggravations à son contrat de travail. Il les veut *justifiées*. Il les veut *efficaces*.

Il les veut justifiées; mais il sait, pour peu qu'on les lui montre, comprendre tous les éléments du problème. Il ne demande pas que le souci de maintenir sa rémunération intacte passe avant tout autre souci. Il se rend compte qu'il faut un service commercial, des bureaux d'études, une direction; il sait qu'il faut consentir à certaines dépenses pour maintenir intact cet outil qu'est l'usine. Il admet que les gens qui ont confié leurs économies au patron aient le droit de toucher un intérêt raisonnable. Mais il veut seulement n'être pas toujours le premier à « se mettre la ceinture », puisqu'en fait, dans les périodes de prospérité, il n'est pas toujours le premier à bénéficier des succès.

Il les veut efficaces. Si on lui demande de toucher 15 ou 20 ou 25 o/o de moins en fin de semaine, il faut qu'il sente que ces 15, 20 ou 25 o/o économisés sur lui donnent effectivement à « la maison » une chance dans la lutte pour la vie. Mais il ne se satisfera pas de savoir que « cette diminution est du

même ordre que celles auxquelles sont soumis les corps de métier voisins » s'il se rend compte qu'elle ne procure à « la maison » que quelques centaines de francs d'économies par mois, et qu'elle ne lui permet ni de donner plus de travail à ses ouvriers, ni de rafraîchir son matériel, ni d'équilibrer son budget.

VI. — En somme, ce que l'ouvrier français demande, en cette circonstance comme en toute autre, c'est d'être considéré comme un homme vivant, capable de raisonnement, un collaborateur et non un matricule. Tout ira bien (même lorsque les sacrifices demandés sont rudes) s'il sent que ces sacrifices sont vraiment nécessaires et que le dirigeant qui les impose se rend compte de leur gravité.

L'ouvrier n'apprend d'ordinaire la baisse des salaires que par une « décision » du patron ou de la « Chambre Syndicale » des patrons. Cette baisse est souvent uniforme et presque toujours instantanée. Il advient même qu'elle soit appliquée à la semaine ou au mois en cours. Sauf des cas d'espèces bien rares, ce dernier « procédé » laissera l'impression d'un véritable abus de confiance. Mais l'annonce toute sèche d'une décision que l'on n'explique pas sera toujours, même lorsqu'elle n'a pas d'effet rétroactif, difficilement supportée. Au contraire, les patrons qui se sont donné la peine, la décision prise, de montrer à leur personnel qu'elle était nécessaire ont, — pour peu qu'ils aient habitué leurs ouvriers à compter sur leur parole, — trouvé chez eux une compréhension rapide et parfois profondément émouvante.

VII. — Il va de soi que si l'on explique ainsi sa décision, la plus scrupuleuse loyauté est de règle. On voit parfois des organismes patronaux annoncer qu'il est *indispensable* d'abaisser les salaires de 25 o/o et, sous la menace d'une grève ou sur l'arbitre des pouvoirs publics, se contenter de 10 o/o sans que leurs entreprises en paraissent ébranlées. Il se peut que ce soit de bonne guerre, mais c'est admettre que l'on est en guerre. Il se peut que ce soit un moyen détourné d'amener les pouvoirs publics à donner à l'industrie en question des commandes, des exemptions ou des protections; il se peut même qu'à défaut des ouvriers proprement dits les « cadres ouvriers » soient dans la confidence. On con-

viendra que c'est l'un des exemples les moins souhaitables de solidarité corporative. En tout cas, lorsqu'il s'agit d'une décision prise par un patron et qui l'engage (lui homme) à l'égard de ses ouvriers (qui sont des hommes), il faut que les arguments qu'il donne soient scrupuleusement exacts.

Il y a d'ailleurs bien des manières d'expliquer à son personnel une décision de cet ordre. Chaque chef d'entreprise, pour choisir la sienne, tiendra compte de ses rapports avec les ouvriers, de leur nombre, de sa situation, de son âge.

VIII. — L'explication reviendra toujours à dire : « Les ventes ont baissé ou le prix de vente a baissé, je suis obligé de baisser le prix de revient. » Mais pour que l'explication satisfasse, il faut que le chef d'industrie puisse dire : « Avant de vous imposer ce sacrifice, j'ai essayé ceci, fait cela. » Il faut que les ouvriers sentent que, dans cette lutte contre la mévente, le chef qu'ils ont a su les défendre, et qu'il ne leur demande de sacrifices qu'après avoir fait tout ce qui dépendait de lui pour les leur épargner.

Il y a plus : un chef qui ne sait pas payer de sa personne n'est pas un chef. Un patron qui baisse les salaires sans toucher à sa situation ou sans réduire son train de vie, un directeur qui accepte de faire cette compression sans « se comprimer » lui-même, ne peuvent attendre de leurs collaborateurs ni grande estime, ni grand attachement. Ces cas sont d'ailleurs rares; il faut dire qu'ils sont anormaux.

S'il paye de sa personne et prend sa part des sacrifices nécessaires, le patron pourra toujours faire comprendre à ses ouvriers qu'il faut garder des services commerciaux, compenser l'usure des machines, payer l'argent qu'on doit à ses créanciers. Et, répétons-le, ce qu'on lui demande, ce n'est pas d'entrer dans le détail de la situation, c'est de comprendre l'étendue du sacrifice qu'il impose à ses ouvriers et de montrer qu'il n'a pu le leur épargner.

IX. — Il faut pourtant ajouter quelque chose : les ouvriers pensent souvent (non sans motif quelquefois) que l'on sait faire appel à eux quand les choses vont mal, pour leur demander un sacrifice; mais que lorsque les choses vont bien l'on ne songe guère à les en faire profiter. Il ne faut pas se dis-

simuler que lorsque les compressions faites sur les salaires atteignent une certaine ampleur, elles créent une véritable *dette morale* de l'employeur à l'égard de ses ouvriers. Il se peut que ceux-ci soient, pendant quelque temps, aux confins de la misère. Sans doute, en se résignant à ces sacrifices, ils ont permis à l'usine de vivre et assuré leur pain quotidien. Mais ils ont aussi sauvé le « bien commun » de tous ceux qui ont des intérêts dans l'usine. Il n'est que juste, si des jours meilleurs reviennent, de leur en tenir compte, autant qu'on le peut.

QUESTIONS JURIDIQUES

J.-T. Delos.
Professeur à la Faculté libre de Droit de Lille.

Où en est la Philosophie du Droit ?

La IIe Session de l'Institut international de Philosophie du Droit et de Sociologie juridique vient de se tenir à Paris. C'est l'occasion pour l'un de ceux qui y prirent une part des plus actives de nous rappeler où en est la philosophie du Droit et quels sont, en comparaison avec les autres règles de la vie sociale et les lois de la réalité, les caractères essentiels du droit.

M. Prélot.

La réforme du parlementarisme.

Cette réforme, proposée par M. René Capitant, est intellectuelle et morale plus qu'institutionnelle. Et c'est une « défense de nos prétendues erreurs » qui ne manque point de hardiesse aux jours que nous vivons...

R.-G. Renard, O.P.

La justice distributive et la théorie de l'institution.

Remarques suggérées au théoricien de l'institution par le récent ouvrage du R.P. Faidherbe.

Où en est la philosophie du Droit ?

La IIe Session de l'Institut International de Philosophie du Droit et de Sociologie Juridique

Je ne sais si la dignité de science autonome est unanimement reconnue à la philosophie du droit. Sans doute, il n'est pas de juriste qui ne s'inquiète du fondement rationnel et des répercussions morales du droit, pas de philosophe qui ne rencontre le problème de l'obligation et de la sanction sociale, pas de sociologue qui ne se croie en mesure d'expliquer la genèse des institutions juridiques. Mais les relations trop étroites du droit avec ces trois sciences, la morale, la sociologie, la métaphysique, ont souvent porté préjudice à l'autonomie de la philosophie du droit. Plus faciles à délimiter, mieux constituées, supérieures aussi, ces sciences trop voisines ont exercé une attirance qui a fait dévier sur leurs propres objets la réflexion des juristes.

Le droit positif offre en effet cette particularité de revêtir de son formalisme des règles de morale ou des normes sociales, de se les incorporer comme une forme s'approprie sa matière. Philosopher sur la nature du droit positif a conduit les uns à s'attacher à la positivité et au formalisme du droit seuls, les autres à remonter aux principes éthiques dont se nourrit le droit positif. De là un double danger : s'évader vers le domaine technique du

formalisme juridique et s'égarer dans la vaine recherche d'une « théorie pure du droit », ou se laisser au contraire glisser sur le plan de la morale naturelle et de la sociologie. Mais que reste-t-il alors pour la philosophie du droit ?

Elle consiste essentiellement, selon nous, dans l'étude de la structure de la réalité juridique et du rapport qui s'établit entre son formalisme nécessaire et la norme morale ou sociale. Celle-ci est élaborée, transformée, déterminée, afin de prendre l'aspect formel et la valeur nouvelle qui en fait une règle de droit positif. — On dit parfois, en termes plus simples, que la philosophie du droit a pour objet essentiel l'étude des rapports du droit positif avec la morale ou les faits sociologiques. Nous ne pensons pas que cette formule soit exacte ; car elle laisse supposer que le droit positif est constitué en dehors de la règle morale et de la norme sociale, qu'il existe indépendamment d'elles, encore qu'il ait avec elles des rapports nécessaires. Au contraire, le droit positif les intègre ; il est constitué par une norme morale ou sociale revêtue de formalisme, et qualifiée par ce revêtement. — Comment et pourquoi ? quelles règles sociales sont aptes à recevoir ce formalisme ? quelle est la nature de celui-ci ? autant de questions qui relèvent du domaine de la philosophie du droit, c'est-à-dire de l'exploration de la réalité juridique dans son être, sa genèse, sa structure, son constitutif interne.

Que la position de la philosophie du droit soit difficile à tenir, l'événement l'a assez prouvé, au cours du XIXe siècle, en France et à l'étranger. Cette science a été moins cultivée pour elle-même que comme une dépendance de la philosophie ou de la sociologie. Mais deux événements scientifiques récents lui ont fourni l'occasion de manifes-

ter son indépendance. En lui donnant des moyens d'expression, et, si j'ose dire, un domicile légal, ils ont permis de coordonner les efforts, de stimuler les recherches, de rapprocher les hommes et les œuvres. Ce fut, en 1931, la création des *Archives de Philosophie du Droit et de Sociologie Juridique*, puis, en 1933, la fondation de l'*Institut International de Philosophie du Droit et de Sociologie Juridique.* Il est juste de dire qu'à ces deux événements scientifiques de grande portée est attaché le nom de M. L. Le Fur qui, après avoir été l'initiateur des deux fondations, a été le premier Président de l'Institut International de Philosophie du Droit, qui l'a réélu par acclamations à sa récente Session (1).



Cette IIe Session de l'Institut International de Philosophie du Droit s'est tenue à la Salle des Actes de la Faculté de Droit de Paris, du 1er au 4 octobre 1935. Ses travaux avaient pour objet : *les caractères essentiels du droit, en comparaison avec les autres règles de la vie sociale et les lois de la réalité.*

Nombreux ont été les Rapports retenus par le bureau (2). Peut-être même leur abondance a-t-elle parfois forcé d'empiéter sur le temps accordé aux discussions, qui sont un des moments les plus animés et les plus féconds de ces

(1) Il n'est pas moins juste, pour les membres de l'Institut qui ont assisté à la dernière Session, de rendre hommage au Secrétaire Général des *Archives* et de l'*Institut International de Philosophie du Droit*, M. Georges Gurvitch, dont l'activité, le dévouement et la compétence scientifique se sont une fois de plus montrés irremplaçables.

(2) Des rapports ont été lus par MM. del Vecchio (Rome), Sauer (Münster i. W), Kelsen (Genève), Dickinson (Etats-Unis), Goodhardt (Oxford), Djuvara (Bucarest), Recasens-Siches (Madrid), R. Hubert (Lille), Réglade (Bordeaux), Delos (Lille), Simonius (Bâle), Alexeiev (anc. Moscou), Lazerson (Tel-Aviv).

réunions. Le bureau l'a pensé lui-même, puisqu'il a proposé, pour l'avenir, de réduire à deux le nombre des rapports, tout en admettant un plus grand nombre de communications écrites. Mais qui oserait se plaindre d'un excès de richesse !

Ces travaux manifestent-ils une certaine unité de pensée? S'en dégage-t-il certaines lignes générales, qui marquent les directions présentes de la philosophie du droit ?

A notre avis, — nous dirions presque : à notre étonnement, — on peut répondre affirmativement à cette question. Si nous ne cachons pas quelque heureuse surprise, c'est que la philosophie du droit se trouve sous ce rapport dans une situation peut-être différente des autres sciences. Elle est plus que d'autres exposée à subir l'influence des conceptions morales, sociales ou politiques de chacun ; et c'est pourquoi le *tot capita*, *tot sensus*, semble une loi de son histoire. Assurément, si nous parlons d'une certaine unité de vues, il ne peut être question de conformisme doctrinal ; mais les divers systèmes n'ont pas laissé que de montrer certains traits communs, certaines affirmations sur lesquelles l'accord semblait acquis.

Nous n'aurions, pour les énumérer, qu'à reproduire le très beau discours d'ouverture dans lequel le président, M. Le Fur, a exposé les conclusions que lui suggéraient le dépouillement des Rapports soumis au Bureau.

L'accord porte d'abord sur l'existence d'une science spécifique du droit et de la philosophie du droit. Ce n'est pas une assertion aussi simple qu'il paraît à première vue. Il n'est point tellement banal, ni toujours tellement aisé, de reconnaître l'existence d'un objet de science qui ne se résolve pas dans les pures techniques du formalisme

juridique, ou qui ne se confonde pas en dernière analyse avec celui de la morale, de l'économie, de la politique ou de la sociologie.

Les rapporteurs se sont employés à distinguer cet objet de science. Il est à noter que le thème très large soumis à l'étude de l'Institut n'a pas été pris dans toute son ampleur, sans que ce rétrécissement ait été l'objet d'aucune remarque. Nous serions pourtant portés à en éprouver quelque regret. Le programme invitait à distinguer la règle juridique non seulement des autres normes de la vie sociale, mais aussi de toutes les lois de la réalité. Il invitait donc à comparer la loi des sciences juridiques avec la loi des autres sciences, y compris les sciences physico-chimiques et la biologie. La distinction du droit, de la morale et de la sociologie accapara pourtant en fait l'attention. Cette prépondérance s'explique par la nature propre du droit ; elle est caractéristique aussi des préoccupations habituelles des juristes et de leur culture ; mais une comparaison plus étendue aurait permis d'apporter une contribution intéressante à l'étude de la notion de Loi et de Science.

Seul, M. Djuvara, dont les interventions ont permis d'apprécier une fois de plus l'esprit ample et clair, prompt à saisir les relations les plus étendues des choses, fit une rapide allusion au « problème du sujet » ou de l'individualité dans les sciences physiques, ainsi qu'à la crise actuelle du déterminisme en physique. Nous nous proposâmes nous-même, dans notre étude, de comparer brièvement la loi des sciences physiques, biologiques et sociologiques, avec celle des sciences juridiques, et de montrer quelle transformation le problème de l'individualité ou du sujet subissait avant d'arriver à sa forme ultime dans les sciences juridiques, où se pose la question des « sujets de droit » ; mais ce sont problèmes que nous ne pouvions

approfondir, faute de compétence. Nous ne voulions qu'appeler une discussion qui pût nous éclairer; mais le problème des rapports du droit avec la morale et la sociologie éclipsa tous les autres.

L'unité des esprits s'est à nouveau manifestée dans l'affirmation de l'existence de « sujets de droit ». On peut considérer comme définitivement avortée la tentative faite pour établir un ordre juridique qui n'ait pas pour base les droits d'un sujet; — personne physique ou personne morale, homme, État ou groupe individualisé. — Duguit, positiviste et sociologue, a combattu l'idée de personnalité et celle de droits subjectifs dans le droit public et jusque dans le droit privé. Il s'est fait le protagoniste d'un droit aux sources purement objectives, basé sur le seul fait de la solidarité sociale et sur les réactions de défense du groupe. On peut dire que comme négateur radical de la notion de droit subjectif, il n'a pas fait école; et lui-même n'avait-il pas dû avouer son échec en réintroduisant dans sa construction positive l'équivalent des droits subjectifs? On peut dire que les travaux présentés à l'Institut International de Philosophie du Droit entérinent cet échec.

Ils s'accordent aussi à reconnaître l'existence d'une norme ou d'une règle supérieure à celles du droit positif. M. Le Fur, dans son discours, a fait ressortir l'unanimité des rapporteurs sur ce point. Des huit mémoires soumis à l'Institut, sept exposent une doctrine qui implique la reconnaissance d'un droit supérieur au droit positif; et le dernier mémoire traitait un sujet qui n'amenait pas l'auteur à se prononcer sur ce point. Le fait est significatif. Différents par la nationalité et les convictions philosophiques, religieuses ou politiques, les membres de l'Insti-

tut étaient certainement à l'abri de tout conformisme dont les causes seraient étrangères à leur science. C'est la nature même du droit positif qui force d'admettre l'existence d'un élément supérieur, contraignant pour le droit positif lui-même. Ainsi le positivisme radical, au regard duquel le droit se suffit à lui-même, et n'a pas besoin de chercher au dehors le fondement de son obligation et le principe de ses déterminations, n'a guère d'adeptes parmi les juristes eux-mêmes.

Peut-on cependant parler d'une reconnaissance unanime du droit naturel ? Ce serait trop dire ; ou plutôt ce serait mal dire ce qu'il convient de dire. Car le terme de droit naturel a pris un sens déterminé. Ses liaisons historiques rendent le droit naturel solidaire d'une certaine philosophie de la nature, d'une certaine méthode, d'une conception de la raison et de son rôle dans la conduite des sociétés. Avec une éthique sociale issue de l'idéalisme ou fondée sur le sociologisme, on pourra, comme le fait par exemple M. Scelle, parler aussi de droit naturel ; mais sera-ce au sens qu'un long usage a donné à ce mot ? Mieux vaut donc ne pas créer d'ambiguïté ; si les juristes sont unanimes à reconnaître l'existence de normes, supérieures au droit positif et contraignantes pour lui, leur conception de ces normes, vraies sources du droit positif, varie considérablement. Mais, que tous dépassent le simple positivisme juridique, et qu'ils y soient amenés par la considération même de la structure de la règle de droit, c'est un fait considérable ; c'est une attestation nouvelle de la liaison du droit et des *valeurs*, éthiques ou sociales.

Pour s'éclairer sur ces *valeurs,* faut-il se tourner vers la philosophie (métaphysique, et critique de la connaissance), ou vers la sociologie ? Grave problème, qui pèse toujours sur la philosophie du droit.

L'observateur attentif des travaux et discussions de l'Institut aura noté que les deux tendances ont semblé se partager les esprits en proportion à peu près égale; mais il aura remarqué aussi qu'il ne s'en est suivi ni heurt, ni conflit. Les travaux de sociologie juridique pouvaient laisser certains problèmes sans solution aux yeux des familiers de la philosophie; il n'a pas paru que ces travaux leur semblassent hors de propos ni étrangers à la philosophie du droit. Inversement, nous croyons bien que les questions métaphysiques ou logiques des premiers ont semblé légitimes aux sociologues, qui ne s'en préoccupent pourtant pas habituellement. Il ne s'agit point, — est-il besoin de le dire? — d'une tolérance mutuelle, effet de la plus naturelle courtoisie intellectuelle, mais d'un accord grandissant sur l'objet propre de la philosophie du droit et de sa méthode.

Que la philosophie du droit, pour résoudre ses problèmes propres, doive faire appel et à la sociologie, et à la métaphysique, et à la morale, et à la critique de la connaissance, c'est une vérité acquise depuis longtemps. Mais ce que la Session de l'Institut a montré, c'est la nécessité du concours simultané de ces diverses sciences, c'est l'enchaînement organique de leurs interventions. La philosophie du droit a cessé d'être le champ de bataille d'où la sociologie et la métaphysique cherchent à se déloger l'une l'autre; elles y vivent, non pas en courtois voisinage, mais en collaboration. Cet accord virtuel est un progrès important, qui permettra peut-être d'aborder le problème de la méthode de la philosophie du droit. Il n'a pas été soulevé lors de la dernière Session, mais on peut dire que prendre mieux conscience de l'objet de la philosophie du droit, c'est déjà virtuellement résoudre le problème de sa méthode.

La règle de droit est une norme qu'une société se

donne et par laquelle elle exprime sous une forme concrète et déterminée sa conception des justes rapports sociaux. Disons mieux : par la règle juridique la société impère celles des manières de faire utiles qui lui semblent conformes à la justice ; la loi positive est une création de la société qui l'élabore en fonction de son sens de la justice.

Mais cette représentation de la justice est elle-même un fait sociologique et historique. Ce n'est pas une justice en soi, dans son existence métaphysique, mais la représentation collective en vigueur dans un groupe donné, qui guide la société et préside à l'élaboration du droit positif. Ainsi, comme dit Duguit, le sens de la justice est-il un fait, un fait sociologique universel. « Dans tout groupement, écrit-il, il y a toujours eu et il y aura toujours, à un moment donné, une certaine conception générale de la justice. » La sociologie permet d'aller jusque-là : la justice est le fondement du droit positif ; en chaque groupe particulier, elle donne au droit son fondement objectif.

Mais ce qui est universel, c'est le fait d'une représentation de la justice, et c'est le rôle qu'elle joue dans la création d'un ordre juridique. Le contenu de cette représentation, lui, varie de groupe à groupe. Chaque société, chaque cycle de civilisation n'ont-ils pas leur règle du juste, objective au regard des membres du groupe, mais variant subjectivement selon les peuples et les civilisations ? — L'objet de cette représentation, quelle en est donc la nature, l'origine, la valeur ? Ici apparaîtront nécessairement un problème métaphysique, un problème épistémologique, un problème des valeurs.

C'est ainsi que s'opère, au cœur même de la philosophie du droit, la soudure entre la sociologie et la métaphysique. L'une et l'autre remplissent une des fonctions de

cette science, et seul l'exercice simultané et coordonné de ces deux fonctions constitue la philosophie du droit (1). Exercées parallèlement et séparément, aucune d'elles ne peut dépasser le cadre d'une discipline particulière, sociologie ou philosophie; elles donnent l'illusion d'aboutir à une philosophie du droit parce qu'elles en fournissent un des éléments, — mais elles n'en fournissent qu'un seul. Si la sociologie dégage les constantes qui dirigent la vie collective des hommes, — et ces constantes de la conscience collective sont finalement toujours des représentations, — la philosophie du droit reprend celles de ces constantes qui ont un intérêt pour elle et les étudie dans leur rapport avec des valeurs métaphysiques ou morales.

Nous permettra-t-on d'insister et, à l'aide d'un exemple, d'essayer de mieux faire comprendre notre conception de la méthode de la philosophie du droit?

Cet exemple nous sera fourni par le très beau rapport de M. Hubert. — M. Hubert a étudié en sociologue le passage qui s'opère des croyances morales au droit. Le droit apparaît en suite d'une différenciation qui distingue les règles juridiques des rites religieux et des croyances morales. Mais cette différenciation même nous montre que la norme juridique est liée au politique. Si on considère non seulement la genèse, mais la structure des règles juridiques, on voit que ces règles se définissent par rapport à l'autorité politique, et par leur relation à la volonté

(1) C'est ce que n'a pas compris Duguit qui, s'attachant uniquement au « fait » de la sociabilité, au « fait » de l'existence du sens de la justice, a coupé toutes les relations du droit ou de ces « faits » avec les réalités métaphysiques ou morales. Par là il a coupé en deux, et par conséquent détruit, la réalité juridique elle-même; car celle-ci est constituée par la rencontre d'une valeur supérieure avec un fait social concret, l'une informant l'autre. Telle est la structure originale du droit positif.

d'une puissance publique, différenciée de toutes les autres forces sociales. L'étude de leur structure montre que les règles juridiques résultent de l'authentification d'une forme par l'autorité politique, — l'authentification de la forme impliquant celle d'un contenu moral ou social. — Mais ces notions mêmes de politique, de puissance publique, d'investiture ou d'authentification, de forme et de contenu moral ou social, n'expriment pas de purs faits sociaux. Certes, ce sont bien là des représentations constantes de la vie des sociétés ; mais leur contenu même, l'objet de connaissance qu'elles livrent à la conscience collective appellent une interprétation épistémologique d'abord, métaphysique ensuite. De même que seule la sociologie peut dégager les constantes de la vie politico-juridique des sociétés, de même les disciplines philosophiques peuvent-elles seules achever cette étude en une philosophie du droit. Sans la première, la philosophie du droit n'a pas d'objet pris dans la *réalité* ; sans les secondes, elle n'est pas une *philosophie*. Or elle est une *philosophie du réel*.



Avant de clore sa session, l'Institut a fixé le sujet de ses prochains travaux. *Le but du Droit : bien commun, justice et sécurité juridique,* tel est le thème qui sera traité en 1937, à Rome, où l'Institut se réunira, répondant à l'invitation de son distingué et éminent vice-président, M. del Vecchio. — Le bien commun, le sens de la justice, la recherche de la sécurité, sont des données sociologiques en même temps que des données morales appuyées à des conceptions métaphysiques. Mieux que tout autre, le sujet choisi fournira à la philosophie du droit l'occasion de mettre en œuvre sa méthode propre.

La fondation de deux Instituts nationaux de philosophie du droit, affiliés à l'Institut International, — l'un italien, dû à l'initiative autorisée de M. del Vecchio, l'autre roumain, dû à celle de M. Djuvara, montre l'intérêt croissant qui s'attache à ces études. L'Institut, à l'issue de sa séance administrative, a élu des membres nouveaux qu'il s'honore de posséder désormais et d'associer à ses travaux ; relevons parmi eux les noms des trois membres français : MM. Lévy-Brühl, Jean Ray et G. Richard. — L'Institut lui-même sera dirigé, pendant cette période de deux années, par son président d'honneur, M. Carlyle, par son président effectif, M. Le Fur, par ses vice-présidents, MM. del Vecchio (Rome) ; Djuvara (Bucarest) ; Ganeff (Sofia) ; Kelsen (Genève) ; Riccasens-Siches (Madrid) ; Weyr (Brno), avec M. Gurvitch comme secrétaire général, MM. Réglade et Léon comme secrétaires.

J. T. Delos,
Professeur à la Faculté libre de Droit
de Lille.

NOTES ET RÉFLEXIONS

La réforme du parlementarisme

« Quoi qu'on dise, quoi qu'on prédise, l'État parlementaire peut être l'État du XX[e] siècle. » Pour nous le démontrer, contre tant de voix hostiles et de propos contraires, prélevons, dans l'abondante littérature constitutionnelle que suscite la crise, une mince brochure toute chargée de substance.

Écrite à Berlin au lendemain du 6 Février, elle porte en plusieurs pages la marque des circonstances, mais celles-ci n'ont été que l'occasion pour une méditation prolongée de s'extérioriser et de réclamer l'audience d'un public que ces quelques lignes souhaiteraient d'élargir. Immédiatement, c'est l'effondrement de la République weimarienne qui suggère à M. René Capitant ses options les plus nettes. Au fond, Duvergier de Hauranne ou Prévost Paradol, Bagehot ou Ramsay Muir gouvernent surtout les pensées de notre auteur. Celui-ci, par plusieurs années d'enseignement dans la chaire strasbourgeoise qu'illustra, de l'armistice à 1930, le nom de Carré de Malberg, s'est fait une spécialité de l'étude du parlementarisme, et ses précédents travaux nous ont montré en lui l'un des plus sagaces et des plus originaux interprètes de l'histoire et des doctrines politiques contemporaines.

***

Non point que M. René Capitant suive aveuglément les leçons des classiques. Au contraire, l'une de ses vues

(1) René Capitant, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences politiques de Strasbourg, *La Réforme du Parlementarisme,* Paris, Sirey, 1934, 33 pp. Prix : 3 fr. 50.

familières est qu'il convient de nous dégager absolument des souvenirs de la monarchie limitée et des tendances d'un parlementarisme qui fut celui de la Charte de 1830 et de la Constitution de 1875 à l'heure de son adoption. Nous raisonnons toujours comme si les Chambres avaient encore pour tâche de restreindre les pouvoirs d'un monarque ou d'équilibrer ceux-ci. Or, le Prince a disparu. Il s'est évanoui en juillet 1830, en février 1848 ; et il n'a pu ressusciter sous les traits d'un Maréchal au 16 mai 1877. Le parlement, aujourd'hui, continue d'être protégé contre l'exécutif par un certain nombre de règles qui, jadis et naguère, furent tutélaires mais qui sont devenues des privilèges inadmissibles depuis que le Parlement est le Souverain. Nous continuons trop souvent de considérer les Chambres comme représentant la Nation devant l'État, alors qu'elles sont l'État lui-même. La principale et la plus dangereuse conséquence de cette méprise est d'engendrer directement l'instabilité gouvernementale. Le parlement fait passer son rôle de critique avant sa tâche de gouvernement. Au lieu d'une volonté tournée vers l'action — et qui dans le régime parlementaire ne peut être que là — nous trouvons la discussion incessante et l'hésitation chronique. Le chef du gouvernement, quand il y en a un, modèle son programme sur la ligne de moindre résistance que lui offrent les fractions ou les groupes.

La réforme du parlementarisme, telle que la propose M. René Capitant, est intellectuelle et morale beaucoup plus qu'institutionnelle. Elle réside en une vigoureuse prise de conscience par le gouvernement, le parlement et l'opinion des exigences foncières du régime dont on se recommande, mais que chaque jour l'on défigure et trahit.

Le parlementarisme n'est autre chose que le gouvernement par des ministres responsables. Deux règles suffiraient à le résumer : le Gouvernement gouverne, le Parlement contrôle. Rien de plus simple, rien de plus banal apparemment que ce rappel. Rien de plus utile en vérité, rien de plus fécond si on en saisit le sens pro-

fond. Cela signifie, en effet, que le régime parlementaire est le contrepied de la séparation des pouvoirs... Quand on parle de législatif et d'exécutif, on parle encore la langue de la monarchie constitutionnelle...

Le parlementarisme moderne se caractérise donc, d'abord, par la *concentration des pouvoirs*. Son organe essentiel est moins la Chambre elle-même qu'un premier ministre « aussi puissant qu'un dictateur prenant dans sa main et sous sa volonté l'ensemble des prérogatives de la machine gouvernementale ».

Mais — et c'est en quoi le parlementarisme demeure un régime de liberté — le gouvernement n'est qu'une *délégation des Chambres* et il est *responsable devant elles*. Les ministres sont issus du parlement. Le cabinet en est « une commission » d'après Bagehot, une « sélection » selon Max Weber. Par ailleurs, ses membres sont constamment éprouvés au feu de la critique et baignés de la lumière de la publicité. « Toute la vertu de la République — dit Alain — réside dans la liberté de la critique. » Il y a une résistance nécessaire que doit surmonter le pouvoir. L'exercer est le rôle des assemblées. Elle va jusqu'au renversement du ministère.

*
* *

Si l'on suit M. René Capitant dans son analyse (et il est bien difficile de n'y point souscrire lorsqu'on a un peu étudié les institutions actuelles de la Mère des Parlements), on devra sans doute l'approuver encore lorsqu'il dresse le catalogue des réformes compatibles avec le parlementarisme, lorsqu'il indique les réformes à accomplir, lorsqu'il combat surtout les réformes à proscrire, car beaucoup des propositions dont aujourd'hui l'opinion est saisie sont orientées à contresens et ne visent qu'à accroître les difficultés en multipliant les incohérences. « Tout se tient dans le régime parlementaire. Si l'on en respecte

l'harmonie, il apparaît comme un ensemble d'institutions liées les unes aux autres, se soutenant et se corrigeant mutuellement, comme une machine simple, lentement façonnée par l'expérience des démocraties occidentales et qui allie la force à la souplesse. » Par suite, gare au maladroit et surtout à l'ignorant qui, sous prétexte d'amélioration ou de révision, va compliquer ou alourdir et ainsi détraquer un si précieux mécanisme.

La prudence et l'adresse s'imposent d'autant plus qu'il y aurait chez nous, en définitive, peu à faire. La vivacité d'un début, où perçaient les alarmes d'un bon citoyen éloigné de sa patrie en péril, nous laissait attendre des modifications étendues. M. Capitant nous rassure : « Ce modèle, il semble que nous en soyons bien éloignés. Peut-être en sommes-nous beaucoup plus proches qu'on ne croit... » Le chemin est plus qu'à demi parcouru. Il convient d'abord de ne pas revenir en arrière, puis d'achever résolument le reste de la route.

En effet, pour notre auteur, bien des pratiques, souvent condamnées comme des errements regrettables, sont au contraire les moyens grâce auxquels s'est réalisée coutumièrement une adaptation qui nous conduit sans heurts à la vérité du régime parlementaire. Dépossession de l'exécutif par le législatif, déclin du chef de l'État, pratique des décrets-lois, scrutin d'arrondissement : autant de réactions d'un instinct heureux qui, comme par hasard, mais en réalité du fait d'une naturelle logique, nous ont sauvés sans que nous le sachions.

Cette constatation est peut-être la dominante, elle est en tous cas la note la plus originale du brillant essai du professeur strasbourgeois. D'une étude sur la « réforme du parlementarisme », elle fait d'abord une apologie de notre régime et l'opuscule aurait pu se sous-intituler « défense de nos prétendues erreurs ».

Mais s'il tient — et combien ardemment — à celles-ci, M. René Capitant ne s'attaque qu'avec plus de vigueur aux deux faiblesses mortelles du système français : la

paralysie de la dissolution et l'inorganisation gouvernementale.

D'abord il faut rendre, en fait et en droit, la vie à la dissolution. C'est la plus urgente et la plus utile des réformes. A côté des autres mérites que beaucoup ont mis en lumière, elle a celui, essentiel aux yeux de notre auteur, d'assurer la cohésion de la majorité.

La dissolution fournit au président du Conseil le moyen de police intérieure qui lui est nécessaire pour refréner les ambitions et maintenir la discipline. Grâce à elle, les changements de ministères correspondent à des changements d'opinion dans le pays. Un grand souffle salubre venu de dehors vient balayer l'atmosphère parlementaire, met un terme à cette fermentation, à cette fièvre de discorde et d'intrigue, à cet esprit de clan qui prend trop facilement naissance dans l'air des assemblées fermées.

L'autre réforme, également urgente, aurait pour objet la constitution interne du gouvernement. Il faut créer la présidence du Conseil. Il faut à chaque ministère « une tête permanente à côté du ministre ». Il faut entourer le cabinet de grands conseils qui prépareront et guideront son activité législative...

Pour le moment, ce serait tout (et ce serait beaucoup). Plus tard, se posera peut-être la question sénatoriale. L'exception française — le droit pour le Luxembourg de renverser les ministres — ne demeurera sans doute pas compatible avec le redressement de notre parlementarisme.

On le voit, à la différence de tant de réformateurs qui prennent de toutes mains, c'est un point de vue unique et logique qui, d'un bout à l'autre de son discours, guide M. René Capitant. Tout se tient, aime-t-il nous répéter. Pratiques et institutions n'ont pas de valeur isolément, elles dépendent de leur insertion dans un ensemble. A ce titre, notamment, l'auteur écarte la représentation proportionnelle avec une vivacité telle qu'il découvre les plus rares mérites au scrutin d'arrondissement. La mare

symbolique devient sous sa plume un lac lamartinien.

A cet égard, incontestablement, les idées défendues avec autant de science que d'agrément par M. René Capitant rencontreront de nettes résistances. La première vertu du suffrage est d'être juste, car en dehors de cette équité fondamentale il n'y a plus de démocratie. Or l'essentiel mérite du parlementarisme n'est-il point de donner au gouvernement populaire sa forme contemporaine la plus perfectionnée et, nous l'espérons aussi, la plus perfectible ?

MARCEL PRÉLOT,
Professeur à la Faculté de Droit
de Strasbourg.

La justice distributive et la théorie de l'institution

« La morale chrétienne, ainsi que l'observait très exactement Max Scheler, est indissolublement liée à la vision religieuse du monde et de Dieu, propre au chrétien ; elle n'a pas d'autre sens, et toute la bonne volonté qu'on a pu déployer pour lui donner un sens laïque, distinct de son sens religieux, pour trouver en elle les fondements d'une morale humaine universelle ou d'une morale sans présupposé religieux, porte absolument à faux, qu'elle ait été le fait d'amis ou d'ennemis de la religion chrétienne (1). » La morale thomiste est essentiellement réaliste ; elle ne s'adresse pas à l'homme tel qu'il aurait été si..., tel qu'il se serait comporté dans le cas où..., mais à l'homme tel qu'il est depuis qu'il y a des hommes. C'est

(1) *L'homme du ressentiment*, trad. franç., pp. 99-101. Paris, Librairie Gallimard, N.R.F.

sur ce terrain positif qu'est établi le travail du R. P. Faidherbe (1) ; il convenait à la fois de l'en féliciter et d'avertir ses lecteurs, philosophes ou juristes.

Il se propose de démontrer, contre une foule de moralistes, que la justice distributive est vraiment une justice, savoir qu'elle est ordonnée à autrui, — qu'elle engendre respectivement un vrai droit et un vrai dû, — qu'elle établit enfin un rapport d'égalité : la justice, suivant le Docteur commun, consiste à rendre à autrui ce qui lui est dû selon l'égalité.

La démonstration est facile touchant le premier et le troisième point. Mais il ne nous paraît pas possible de réfuter sans recourir à l'institution, de quelque nom qu'on la désigne, la plus grave des objections présentées contre le caractère juridique de la justice distributive : elle n'engendre, a-t-on prétendu, ni droit ni dû ; c'est le fond de la controverse.

Est-il donc vrai que la justice distributive n'appartienne point à l'ordre juridique, mais seulement à une sorte d'*hinterland* aux confins extérieurs du droit ? N'est-elle, au regard du droit, qu'une sorte de familier, tout au plus un parent pauvre ? La justice distributive, est-ce du droit de deuxième zone... du « droit moral » ? Depuis Billuart, cette locution désastreusement vague a fait fortune (2). Le R. P. Faidherbe s'insurge contre elle ; pour lui, la justice distributive est du vrai droit, du droit tout court.

Il ne nous paraît pas douteux qu'il soit dans la vérité ; mais encore faut-il s'expliquer.

A y regarder de près, l'écart est peut-être moins consi-

(1) *La justice distributive*. Paris, 1934, Librairie du Recueil Sirey.

(2) On se souvient que M. J. Dabin (*La Philosophie de l'ordre juridique positif*, Paris, 1929, Librairie du Recueil Sirey) prend cette locution dans un autre sens : il nie le droit naturel en tant que droit juridique et l'admet en tant que droit moral (voir le premier vol. de notre *Théorie de l'institution*, p. 26, n. 1. Paris, 1930, Librairie du Recueil Sirey).

dérable qu'il ne semblerait de prime abord entre Billuart et le R. P. Faidherbe. La pensée de Billuart est surtout hésitante; sa formule du « droit moral » est loin de le contenter; il la risque, faute d'une meilleure; en somme, la justice distributive l'embarrasse; il sent bien que c'est du droit, mais pas comme la justice commutative; la signification analogique ne se présente pas à son esprit; il cherche une catégorie où l'enclore et une étiquette à coller sur la catégorie; il se rabat sur un terme de fortune; il écrit « droit moral ».

Et puis il revient à la charge. Le voici — tant il aime le compartimentage! — qui partage en deux classes les « biens communs » à distribuer. Les uns sont ordonnés directement à la chose publique et secondairement, par ricochet, à l'avantage des particuliers : ainsi les fonctions administratives réfléchissent en profits divers sur les agents qui en sont investis; les fonctionnaires sont pourtant d'abord les serviteurs du public. Les autres sont ordonnés avant tout à l'utilité des particuliers et destinés à leur être équitablement répartis; tels les fonds d'assistance; ajoutons les libertés civiles et politiques, l'usage des services administratifs, la protection de la police, l'accès des tribunaux, le transport des correspondances, les secours en cas d'incendie, la réparation des dommages de guerre... Eh bien! pour les premiers, Billuart parle d'un « droit d'aptitude » qui n'est pas un droit proprement dit : nul n'a vraiment un droit à être nommé préfet ou magistrat, quelques talents que sa modestie ne puisse s'ignorer; le R. P. Faidherbe est d'accord. Pour les seconds, Billuart reconnaît aux membres de la communauté un droit fondé sur la justice commutative, laquelle serait violée par une mauvaise distribution; le R. P. Faidherbe souscrit encore à cette conclusion, sauf à supprimer l'entremise de la justice commutative pour consolider, du point de vue du droit, les titres fondés, du point de vue de la morale, sur la justice distributive. Cette intégration juridique, il croit la trouver du côté de la dis-

tinction du *jus in re* ou droit réel et du *jus ad rem*, qui n'est qu'un droit personnel ou de créance : pour lui, la justice distributive détermine entre la communauté et ses membres, du moins touchant les « biens communs » du second groupe, un rapport de débiteur à créancier.

Cette explication, les juristes, dont on emprunte ici la terminologie, auront peine à l'admettre. Dans la langue juridique, les droits personnels ou de créance composent avec les droits réels la masse active du patrimoine à quoi correspond passivement la masse des dettes, celle-ci gagée par celle-là ; comme les droits réels, ils sont protégés contre les lois à venir par le principe de la non-rétroactivité des lois ; avec eux, ils tombent dans la faillite, sont administrés par le syndic, vendus aux enchères... Les titres fondés sur la justice distributive échappent au patrimoine et au droit patrimonial. Ils sont inaliénables, ils sont imprescriptibles ; sans doute un certain nombre d'entre eux donnent périodiquement naissance à des droits patrimoniaux, aliénables et transmissibles : ainsi les traitements échus ; mais ceux-ci, qui sont, comme on dit en droit administratif, la contre-partie du « service fait », sont des titres de justice commutative ; c'est ce que paraît avoir entrevu Billuart, et il faut lui en faire honneur ; mais la qualité de fonctionnaire avec ses apanages n'est ni patrimoniale, ni aliénable, ni transmissible ; c'est un titre juridique aussi différent du droit aux traitements échus que l'arbre est différent de ses fruits ; et une foule de titres de justice distributive ne portent point de fruits détachables, ils s'analysent en une simple faculté d'usage.

Bref, la justice distributive détermine des « offices » et des « états » (1), comme la justice commutative des droits

(1) L'*état* est le poste considéré du point de vue de la condition personnelle de celui ou ceux qui l'occupent ; l'*office* est le poste considéré du point de vue de la communauté dans la constitution de laquelle il s'incorpore ; ainsi le titre de fonctionnaire est un office en tant qu'il implique une compétence, un état en tant qu'il implique des garanties de stabilité, d'avancement, un traitement, une pension de retraite, etc...

réels et des droits personnels (1), soit des postes pourvus, chacun, d'une certaine dotation de droits et d'obligations qui, pour n'être pas patrimoniaux, ne sont pas d'un juridisme moins authentique que les droits actifs et passifs du patrimoine; pour ce motif, ils suivent en toutes ses transformations les modifications constitutionnelles de la communauté à laquelle ils se rapportent; ce n'est pas pour eux qu'a été écrite la règle de la non-rétroactivité des lois. Et telle est la *summa divisio* des biens du point de vue de la science du droit, car de part et d'autre, il y a bien « droit » : le R. P. Faidherbe a parfaitement raison; cela fait seulement deux sortes de juridisme : nouvelle preuve que la notion du droit n'est pas univoque et nouvelle face de la conception analogique du droit (2).

A défaut du recours au droit personnel ou de créance, comment expliquer le titre juridique fondé sur la justice distributive? Tout bonnement par l'institution. En matière de justice distributive, il n'y va plus d'une relation de personne à personne en tant que personne — si nous osions prendre une image spatiale nous dirions un rapport horizontal — mais de la situation d'un organe qui est une personne dans un organisme qui, parce que ses membres sont des personnes, ne peut les affecter qu'à la façon d'un accident et constituer lui-même qu'une unité

(1) Dans l'Ancienne France, les contrats de recommandation, d'inféodation... étaient, comme le mariage ou l'engagement dans les ordres religieux, toutes distances observées, des actes générateurs, non de simples obligations, mais d'états : des actes-conditions, comme on dit aujourd'hui, déclenchant une condition légale : cas de justice distributive. Si saint Thomas n'a pas tiré au clair la justice distributive, ce n'est pas, comme le croit le R. P. Faidherbe, parce qu'il écrivait au temps de la féodalité : la justice distributive tenait une place considérable dans la structure sociale du moyen âge; mais saint Thomas n'était pas juriste et prisait peu l'art des juristes; il n'y a pas besoin d'autre explication.

(2) Cf. notre étude *De l'institution à la conception analogique du droit*, aux *Archives de philosophie du droit*, 1935, pp. 81-145, Librairie du Recueil Sirey.

d'ordre : rapport vertical à base de pouvoir et de discipline.

Autrement dit, la science du droit a une double tâche : la structure du sujet de droit et la réglementation du commerce entre sujets de droit. Il est des sujets de droit qui lui sont donnés par la nature : les personnes humaines ; elle n'a qu'à les recevoir ; les autres, les sujets du droit collectif, c'est à elle de les bâtir, à l'aide des matériaux fournis par la psychologie et la sociologie, sous la lumière de la justice distributive et de la justice sociale ; c'est cela le droit constitutionnel au sens fort du mot ; il n'est donc pas cantonné dans le droit public ; il est au-dessus de la distinction du droit public et du droit privé au droit constitutionnel appartient la constitution de la famille, de la corporation ou de l'usine, de la société de commerce ou de l'association désintéressée, de la fondation littéraire ou charitable... aussi bien que la constitution de l'État (1). Vient ensuite et seulement le commerce juridique, le patrimoine, les droits réels et les droits personnels, la justice commutative.

Que le R. P. Faidherbe veuille bien trouver dans ces explications complémentaires, en prolongement de *La Justice distributive*, le témoignage du prix qu'attachent les juristes à la collaboration des théologiens et de l'estime très particulière en laquelle ils tiennent sa contribution personnelle.

R. G. Renard, O. P.

(1) Cf. l'article (quelque peu défiguré par les coquilles typographiques) que nous avons donné aux *Mélanges Carré de Malberg*, sous le titre : *Qu'est-ce que le droit constitutionnel ?* pp 483 et s. Paris, 1933, Librairie du Recueil Sirey.

LES LETTRES ET LES ARTS

J. Malègue. *Expositions de peinture et peinture religieuse.*

Revenant des Pays-Bas, M. Malègue nous décrit, en grand critique et en poète, les splendeurs des récentes expositions, et voici que les Van der Weyden, les Van Eyck, les Memling, les Vermeer sont là devant nos yeux, et avec eux la Flandre, la Hollande, dans tout leur charme nostalgique.

Cl. Vignon. *Un pèlerin passionné.*

Patrice de la Tour du Pin.

W. Weidlé. *Un nouveau romancier russe.*

Wladimir Sirine.

Forst de Battaglia. *Lettres étrangères.*

A Medyka, près de Przemysl.

Henri Gouhier. *Théâtre.*

La Princesse Isabelle.

André George. *Histoire littéraire.*

Henri Pourrat. *Quelques livres.*

A travers les revues.

Expositions de peinture et peinture religieuse

I

L'exposition de Bruxelles a volontairement laissé de côté les Van Eyck, les Memling et quelques autres grands noms. Les points de comparaison nécessaires pour goûter comme il convient Van der Weyden, il convient donc de les prendre ailleurs, à Gand, à Bruges, pour ne pas sortir de la terre belge.

Il ne faut pas se lasser d'étudier et d'admirer le Van Eyck de cette petite salle grise et pure au nouveau musée de Bruges, que la *Vierge* du chanoine Van der Paele remplit tout entière. De même à Gand le fameux retable, gardé (et pour cause) comme en un coffre-fort ou une forteresse, dans cette austère chapelle de Saint-Bavon, à droite du chœur.

Il y a longtemps qu'on l'a remarqué : tout le sentiment religieux des Van Eyck, au lieu de leur servir, les gêne pour représenter les personnages sacrés. Les Van Eyck n'ont pas osé. Les visages de Dieu le Père, de Jésus, de Marie leur ont semblé hors des prises humaines. L'Incarnation leur conseillait cependant la plus audacieuse proximité. Dans le panneau consacré aux personnes divines du polyptyque de Saint-Bavon, ces très grands artistes balbutient. Malgré toute la richesse d'une pensée religieuse

informée et docile, Dieu le Père, le Christ, hiératiquement, scolastiquement composés, restent des schémas vides d'âme et même de vie. Leur timide tentative d'idéaliser certaines figures du type flamand pour leur faire représenter la Vierge, n'aboutit qu'à une Vierge laide et glacée, sans même qu'un sens interne vivifie par en dessous cette laideur.

Ce qui fait sourire, quand on se rappelle la prise forte et rude dont ils ont marqué le chanoine Van der Paele et le chancelier Rollin.

Tout cela est vrai, mais la splendeur de cet art est telle que toutes ces réserves se fondent et disparaissent quand on contemple le chef-d'œuvre. D'abord à cause de l'extraordinaire beauté de la matière colorée, de son étincellement de joaillerie ; ensuite pour la vénération pieuse et tendre, pour la chaleur de piété que l'on sent là, animant toute cette construction religieuse et picturale, ruisselant de l'âme des deux vieux Maîtres. Et nous finissons par aimer toutes ces naïvetés robustes presque à l'égal des extraordinaires portraits de donateurs dont aucun respect ne les empêchait cette fois de chercher le modèle sous leurs yeux dans l'humanité moyenne, et de le reproduire avec une fidélité implacable.

Memling ajoute peu, quoi qu'on ait dit, à ces visages de la Vierge ou des Saints. Il faut retourner voir son chef-d'œuvre à Bruges, dans cette petite salle de l'hôpital Saint-Jean envahie de touristes, écrasée sous le reflux des foules lancées là par l'Exposition. Il faut attendre qu'elles s'écoulent et qu'on puisse de nouveau se retrouver à peu près seul dans ces quartiers de la somnolente et délicate Bruges, aux tons de brique rose, de fleurs et d'eau noire.

Le charme poétique de ses jeunes femmes, sainte Barbe, sainte Catherine, est une conquête sur les Van Eyck, non moins que certaines caresses de couleur. Mais la Vierge

qui trône sur une estrade reste insuffisante et compassée, à mi-chemin entre la convention et la vie, peinte avec une timidité raidissante par des yeux qui n'osaient pas se lever jusqu'à Elle. Trente ans auparavant, cependant, Van der Weyden avait apporté là le changement attendu.

Une fois fait le départ nécessaire entre les attributions un peu trop généreuses qui se lisent sur les cartouches, il convient de distinguer quelques tableaux essentiels dans cette salle de l'exposition consacrée à Van der Weyden. D'abord le triptyque Braque bien connu prêté par le Louvre et aussi l'*Annonciation*, du même musée. Ensuite, et surtout peut-être, le *Saint Luc peignant la Vierge*, du musée de Boston.

C'est à une certaine distance qu'on en voit commencer tout le profond, tout le céleste charme. Sa douce lueur de soir pâle et doré éclaire tout un côté de la salle et perce dans le mur une sorte de fenêtre mystérieuse. De près, ce charme s'analyse et s'amplifie. Le portrait de saint Luc, où l'on voit traditionnellement celui du peintre lui-même, est d'une grâce précise et hautaine, mais c'est au visage de Marie que notre contemplation doit s'arrêter. Elle est là, enfin, telle que nous la souhaitions, telle qu'un peintre flamand l'a osée voir pour la première fois, pure, tendre, délicate, d'une tristesse pieuse et tout près des larmes, et quelques traces s'en discernent sur ses joues. Marie est enfin pour nos yeux un peu ce qu'elle est pour nos âmes, ce qu'elle dut être sans doute lorsqu'elle se remémorait les prophéties et les mots du vieillard Siméon.

Toutes ces Vierges de Van der Weyden, celle du Prado, celle de Beaune, celle qui pleure au musée de Bruxelles, offrent chacune leur sorte de pathétique. Nulle autre n'a cette jeune grâce triste dans la sainteté.

II

Voici maintenant qui est aux antipodes.

Nous savions déjà (et l'Exposition de l'Art italien nous l'a une fois de plus confirmé) tout ce que la traditionnelle décision d'arrêter au XVIIe siècle l'art de l'Italie avait de factice et d'appauvrissant. M. Émile Mâle nous avait déjà expliqué ce qu'y perdait la peinture religieuse, et que les directives artistiques dues au Concile de Trente tombaient hors des limites, ainsi rétrécies, de l'histoire.

Le bienfait des règles conciliaires est cependant d'autant plus évident qu'il se montre plus discret. Elles ne jouent qu'en ce qui regarde l'inspiration religieuse ; mais ces règles posées et même obéies, on voit néanmoins respirer à leur aise et chacune à leur manière, toutes ces violentes individualités que sont les grands artistes.

Nous laisserons de côté, malgré leur intérêt, Giuseppe Crespi et son admirable réalisme religieux, pour chercher dans Caravage notre exemple le plus clair. Ce n'est pas un petit succès que d'avoir à peu près maintenu dans les limites d'une peinture d'église le tempérament de cet indompté.

C'est à Santa-Maria del Popolo qu'il fallait admirer les Caravage qui furent pendant quelques mois voisins de celui du Louvre. Mais on les a vus certainement mieux ainsi dans la lumière un peu abstraite et utilitaire du Petit-Palais. A cette *Crucifixion de saint Pierre*, à cette *Conversion de saint Paul*, la *Vierge de Lorette*, celle de S. Agostino, faisait un pendant harmonieux. Étrange artiste ! Puissant maître et mauvais garçon ! Ce n'est pas lui qu'eussent troublé les scrupules des Van Eyck. Rien ne distingue pour lui les personnages sacrés de ceux qu'il

coudoie dans la rue. Rien que son système pictural, les jeux de sa lumière et de son clair-obscur. Les églises qui les ont commandés refusent parfois ses tableaux. La *Mort de la Vierge* n'est au Louvre que parce qu'elles n'ont pas voulu reconnaître Marie dans « cette femme morte et enflée », d'une vulgarité pathétique. Saint Paul n'est qu'un brave homme tombé de cheval et aveuglé. Saint Pierre un vieil ouvrier naïf et malheureux. Et de gros détails de jambes et de varices se discernent sur les soldats. Saint Matthieu n'est qu'un rustre, un abîme d'humilité inculte, et l'Ange lui montre ses lettres dédaigneusement. Or il arrive que nous soyons pris d'une émotion profonde devant ces déchéances plébéiennes des aristocratiques anciens thèmes, que les règles du Concile de Trente n'ont en rien prohibées.

Pour la Vierge de S. Agostino, la transformation apparaît différente et identique à la fois. Marie est une grande jeune fille sculpturale, d'une splendeur souple, inclinée, admirable. Caravage l'a certainement vue promener dans les paysages urbains de la péninsule sa beauté italienne grave et mate, son doux visage impassible. Est-ce une paysanne? est-ce une reine? Une si haute vénusté dépasse tout état social et les repères ne jouent plus.

En revanche, l'enfant trop grand, trop lourd, qu'elle porte dans ses bras, respire une aristocratie délicate et délicieuse, et les deux silhouettes populaires qui la prient à genoux sont émouvantes de simplicité humble et de pauvreté.

L'étonnante beauté de la Vierge, la royale élégance de l'enfant, la soumission candide des deux agenouillés, montrent que c'est bien un très grand hommage que ce ruffian de génie a souhaité d'offrir à Marie et dont Elle lui a certainement tenu compte. Sur ce Villon de la peinture a dû tomber un jour ou l'autre quelque rayon béni.

III

Remontons aux horizons septentrionaux.

Le nouveau musée de Rotterdam, le Boymans Museum, est un immense bâtiment de briques, hérissé d'une tour en brique, d'un rose de brique, tout neuf et sans patine. De belles salles blanches, pures et démeublées communiquent par d'ingénieux petits couloirs courbes. Des angles courbes prolongent le bas des murs comme dans les sanatoriums. Tant de netteté hygiénique et claustrale désencombre la vision, la nettoie, la prépare aux chefs-d'œuvre.

Vermeer est l'attrait principal de l'exposition inaugurale. Les quatorze ou quinze tableaux de lui, rassemblés là (avec certaines réserves sur quelques attributions), constituent cependant un ensemble moins riche qu'on eût attendu. Si le Louvre, bon prêteur, a envoyé sa *Dentelière*, d'autres pièces de premier ordre sont absentes : l'Atelier du peintre, de la collection Czernin, et aussi (qui le croirait?) toutes les toiles du Musée de la Haye, restées au Mauritshuis. Trente kilomètres dans la plate Hollande ont suffi pour dresser un obstacle infranchissable. Ajoutons-y sans doute l'absence de fraternité des musées.

Nul ne s'aviserait d'attribuer à Vermeer le qualificatif de peintre religieux. Cependant *Le Christ chez Marthe et Marie* de la Collection Coats à Edimbourg est un des plus beaux morceaux de cette exposition. Ce qui nous laisserait croire que de tels tableaux ne sont aussi rares chez lui qu'à cause du petit nombre de toiles venues jusqu'à nous. Vermeer semble y renoncer à ses procédés accoutumés et presque à tout ce qui fait l'âme de sa peinture, quoique non pas à tout. Nous sommes ici en un genre de lumière noble et conventionnel, un riche coloris un peu abstrait,

pareil à un Rembrandt affaibli. Un beau Christ faiblement lumineux que son prognathisme léger individualise, s'explique avec une majesté lente, un peu dédaigneuse. Les yeux fixés sur lui, Marie se tient à ses pieds, tassée dans une demi ombre, le coude sur le genou et la joue dans la main. Raidie d'attention, tous ses gestes inhibés, la parole de Dieu l'a saisie au milieu des travaux ménagers, dans sa robe du matin, avec son voile de tête, en une attitude qu'aucun respect spécial ne marque. Il n'est pas né encore. Marie en est restée à une étape antérieure : celle du pressentiment et de la stupeur.

Le visage nous est à peu près refusé. Qu'importe? Tout est dans cette inhibition subite, cette psychologie de l'immobile, cette dormante musique qui monte de Vermeer.

Au contraire, chez Marthe, qui offre le panier de pain, la parole divine n'a pas encore pénétré. Jeune, grave, les lèvres charmantes et d'une aristocratie exotique, elle porte sur son beau visage on ne sait quoi d'égyptien. Elle est la maîtresse de maison, visiblement. L'autre semble un peu la servante. Elle en a le vêtement humble, l'âme immédiate et la simplicité. Est-ce ainsi pour Vermeer que s'expliquerait la répartition des rôles et la prédilection du Christ? Ce n'est pas trop présumer de ce grand artiste de la vie secrète, de ce très pur poète du silence.

Cependant retombons de cette toile inattendue aux Vermeers accoutumés. Nous y trouverons quelques-unes des plus grandes œuvres de la peinture.

La fameuse *Laitière* du musée d'Amsterdam vide en face de nous son pot de lait d'une cruche dans l'autre, devant une corbeille où tient une boule de pain. Un autre panier pend au mur derrière elle. Une fenêtre vue en perspective étroite occupe l'angle de ce mur. L'incomparable lumière froide qui pénètre par là dépoétise cette toile si simple, la revêt comme d'une prose divine.

Mais il faut ici pénétrer en une sorte de profondeur.

Tout est de la plus rugueuse solidité : la cruche craquelée, le hérissement de l'osier, et même la fluidité filante du lait. Derrière ces précieuses choses inertes, la construction d'un corps à gros os, presque sans cou, exprime l'équilibre tranquille, le poids, le calme. Ce corps de paysanne pèse et respire en pesant. Sa pesanteur, sa respiration, un je ne sais quoi qui sent le plus fort réel physiologique, fait qu'on ne peut considérer cet épais chef-d'œuvre sans que des sensations commencées ne frémissent dans vos chairs : masse, fraîcheur lisse, encombrements de robes vastes et poids des paniers lourds. Nous respirons le lait, non l'odeur d'étable, mais de laiterie, le bon lait glacé à goût d'herbe et de vache, et le fond bleuâtre des terrines.

La force et la beauté rustiques reposent sur les traits calmes de la laitière, sur ce solide front bombé cher à Vermeer. Ces yeux-là sont faits pour rester baissés sur leurs pichets et sur leur âme. Que nous diraient-ils que nous ne voyions nous-mêmes aussi bien ? L'apaisement de la terre, le sérieux des petites vies, des lieues de silence, une interminable méditation diffuse sur la longue suite des jours ? Nous vivons dans du démeublé, du franciscain.

D'admirables couleurs irisent ces impressions nées des formes : le bleu simplet des jupes, le jaune acide du casaquin, des bruns, des gris, d'incomparables tons de fatigue et d'usure, visibles entre autres sur la manche retournée. Ce qui monte de ces chères couleurs rustiques, c'est un charme terreux et populaire, une grâce terne, d'élan vif et faible comme un oiseau de buisson.

Toutes ces choses s'expriment, décapées et pures contre les grands nus audacieux d'une muraille blanche. Aucune ne ressemble à l'autre de ces célèbres murailles, fonds habituels de Vermeer. Celle-ci va du blanc

d'ombre au blanc de lait par des tonalités fondues dont l'ensemble prend une individualité inexprimable (car si on pouvait nommer ces choses divines, point ne serait besoin de peinture ni de musique). Des carreaux de Delft, durs et pâles, mettent au bas de cette muraille un poli froid de porcelaine. Le blanc du mur et le blanc de la coiffe se touchent et se ressemblent. Ils se séparent avec une douceur sans contraste et nous passons de l'un à l'autre calmement.

Des murailles identiques apparaissent en trois autres tableaux, qu'il faut réunir à cause d'une évidente parenté de sujet et de manière : la *Jeune femme écrivant*, du Musée de New-York, la *Jeune femme lisant*, du Rijks Museum, la *Jeune femme à la fenêtre*, du même musée. Ce sont trois purs joyaux.

Nous n'avons plus ici cette froide couleur de lait bleu qui éclairait la laitière, mais une sorte de vert délicat et comme intérieur que la lumière prend dans certaines chambres nues. Vert instable, variable d'une minute à l'autre, moment individuel dans la vie précaire de la lumière. Des reflets d'une robe bleue en pénètrent certaines plages, avec le bleu sombre d'un cuir de chaise, ou le bleu noir d'un tapis de table, et l'aigre voisinage d'une casaque jaune soufre.

Ici encore par une identique hardiesse, les tons cireux des visages se retrouvent sur le mur en des teintes parentes. Cette audacieuse absence de contraste, cette douce unité générale des descriptions colorées signifient la douceur, la quiétude, le silence, non moins que le repos des traits, le bombement ingénu des fronts, la visible respiration des lèvres. Toutes ces choses chantent la même chanson calme, chacune sur leur timbre propre, matériel ou humain. L'éclat des clous de cuivre qui perce l'ombre au dos des chaises est essentiel à cette monotonie. Elle

en valorise la surface lisse, les accords sourds et doux.

Petite et grasse, des bigoudis et des papillotes, les yeux pétillants de malice honnête, le front bombé elle aussi, par le rejet des cheveux, telle nous apparaît la jeune femme qui écrit, dans la toile voisine, en un contre-jour délicat. Un molleton soyeux bordé d'hermine forme l'enveloppe frileuse d'un de ces déshabillés du matin que Vermeer nous présente avec une fidélité insistante et méticuleuse. Un sourire de coin à peine indiqué, la jeune femme regarde non pas ce qu'elle écrit, ni non plus le spectateur, mais quelque point d'air dans son voisinage, un pur rien. C'est une manière qu'elle a de regarder en elle-même. Cet éclat distrait de l'œil, ce sourire indéterminé, cette fixité visuelle, tout exprime là encore une inhibition de mouvement, un retrait en soi de la pensée attentive, la reproduction d'un instantané de conscience, une psychologie subite de l'immobilité.

Art aigu, magnifique, suprêmement facile. Vinci, dans son fameux sourire, y prend par comparaison un certain ton pesant, compassé, solennel. Trop composé, élaboré, bourré d'intentions méditées, il ressemble à un résumé immense. Il nous paraît d'un naturel moins moite et moins candide, moins docile à l'instant pur.

En ces anatomies hollandaises un peu lourdes, laissons maintenant pénétrer plus de grâce. Regardez cette *Jeune femme ouvrant la fenêtre,* du Metropolitan Museum. Tous les accessoires de Vermeer sont là en leur riche immobilité coutumière : tapis de table, aiguières, dossiers carrés, éclat stellaire des petits clous, et cette vague carte géographique évocatrice de lointains pays. Mais tout cela n'est rien que le contraste qu'il faut au mur magnifique.

Ce que cette muraille porte dans sa blancheur, c'est l'entrée subite de l'atmosphère extérieure dans une chambre nette et close avec ce soupçon de teinte bleue qui

imprègne plus ou moins les arrière-fonds du plein-air et refroidit les ensoleillements naissants. Comme tout à l'heure l'instantané de conscience, c'est un moment météorologique que ce tableau nous propose, un furtif et rapide sourire sur le visage de ma sœur la lumière.

Cette jeune femme qui ouvre la fenêtre a revêtu comme toutes ses semblables un corsage d'un jaune verdi, une robe au lourd bleu éteint, tous les deux usés, passés, mangés de lumière, d'une magnifique teinte fatiguée. Dans ces lourds vêtements domestiques, sous une coiffe voisine du voile, rien n'apparaît d'elle que le joli visage ingénu, heureux et un peu triste dont elle salue l'air du matin.

La paysanne sentait le lait. Mais ce sont des parfums d'armoire, de lavande et de sachet qui flottent autour de cette bourgeoise fine. Délicate, sensitive, secrète, nous lui supposons, en forçant à peine, toute une âme intérieure privée des soleils passionnels, que d'ailleurs elle ne désirait pas. Elle s'apaise sous nos yeux en d'héréditaires soins domestiques d'une lumière plus tiède et plus égale, et l'on ne sait même pas ce qu'évoquent pour elle les cartes exotiques, ni si elle a jamais eu à refréner l'appel.

Ce qui paraît donc ici au lieu de l'éclair instantané de l'épistolière et de la liseuse, c'est une psychologie muette et prolongée, une psychologie difficile, lointaine et presque claustrale, un air de béguinage flamand. Et aussi peut-être toute la poésie des foyers casaniers et cette leçon que les vies les plus résignées et les plus immobiles finissent par être les plus profondes et les plus sereines.

Leurs demeures leur ressemblent, je veux dire les maisons qui sont dans ces peintures. La Haye nous a refusé la célèbre vue de Delft, et les premiers bruns du soir qui luisent sur ses canaux. Mais la *Ruelle*, du Rijcks Museum, est là qui la remplace : douces briques crépusculaires sur

lesquelles passent les grands nuages voyageurs. Sa lumière sourde et pluvieuse est si juste, si puissamment installée dans sa vie momentanée, portant si fidèlement en ses transparences le numéro individuel des heures, qu'on se retourne vers les fenêtres qui donnent derrière soi, sur le vrai Rotterdam. On se retourne pour comparer la nature et la peinture et voir qui a raison.

Le Rotterdam des quartiers neufs est devant nous, tout le paisible district du Museum park, le vert gras de ses pelouses, ses briques, ses jardins, l'architecture de leurs pièces d'eau, l'haleine du Zuiderzée et les nuées atlantiques. Toutes ces choses s'étalent sous nos yeux, oasis pour rêves, évadées en apparence de l'étreinte économique, étrangère à l'énorme ville industrielle et batelière, au fleuve, au *waterweg* aux innombrables *haven.* Mais toute la Hollande poétique respire dans la peinture, plus douce encore et aussi vaste puisqu'on devine en ses intimités, visibles mais dominées, d'immenses nostalgies vagabondes et la musique de quelque cloche d'Ys.

J. MALÈGUE.

NOTES ET RÉFLEXIONS

Un pèlerin passionné : Patrice de la Tour du Pin

Dans la triste époque où nous vivons, rares sont ceux, en littérature et en poésie, qui ne versent ni dans le freudisme, ni dans les confidences sur soi, ni dans le trouble et le fangeux. Il est plus rare encore qu'un poète ne traite les thèmes éternels de la nature et de l'amour, pour magnifiquement qu'il le fasse, que comme étais d'une pièce dont l'objet central est tout autre. Je savais la Tour du Pin un très jeune homme, à ce moment privilégié de la vie où la poussée de l'inspiration monte comme une sève au printemps. Mais on ne pouvait prévoir vers quelles hauteurs elle allait jaillir, bien que dès les premiers vers de *La quête de joie* le ton vous avertît que l'on se trouvait devant quelque chose de grave et de profond :

Tous les pays qui n'ont plus de légende
Seront condamnés à mourir de froid...

Loin dans l'âme les solitudes s'étendent
Sous le soleil mort de l'amour de soi.
A l'aube on voit monter dans la torpeur
Des marais des bancs de brouillard immenses
Qu'emploient les poètes par impuissance
Pour donner le vague à l'âme et la peur...

Il faut les respirer quand ils s'élèvent,

Et jouir de ce frisson inconnu
Que l'on découvre à peine dans les rêves,
Dans les paradis à peine entrevus;
Les médiocres seuls, les domestiqués
Ne pourront comprendre son amertume.
Ils n'entendent pas, perdus dans la brume,
Le cri farouche des oiseaux traqués.

(*La quête de joie*, Prélude.)

Ce cri d'oiseau perdu dans la brume, et qui correspond si bien à celui qui s'élève dans l'âme de l'adolescent à la recherche de quelque noble vérité, comme lui, Patrice l'entend bien. Mélancoliquement nous faisions retour à notre dix-huitième année, et à notre mortelle tristesse devant le médiocre et le relatif. Il nous souvenait de notre désespoir lorsque, devant le mutisme opposé à nos pourquoi angoissés à la vie, et l'effort avorté de notre recherche de l'absolu, nous fûmes bien forcés de nous résigner aux courtes sagesses et aux horizons bornés. Voici que le jeune la Tour du Pin n'en prenait pas son parti. Allait-il persévérer dans cette attitude? Jusqu'où cela le mènerait-il ? Avec un respect quasi religieux nous mîmes nos pas dans ceux de ce pèlerin passionné, le suivant, non plus en critique, mais en sympathisant, lié à lui par une affinité d'âme profonde, et nous demandant si, de sa Quête périlleuse, il allait vraiment rapporter la chose la plus belle et la plus fuyante qui soit : la Joie.

C'est une chose merveilleuse que de croire à la Joie, une plus merveilleuse encore de rechercher celle que vise la Tour du Pin. Car elle n'est rien moins que l'exaltation lucide de l'âme en possession de son bien éternel. C'est assez dire que la « Joie » n'est qu'un autre nom pour Dieu. Comment la Tour du Pin entreprend-il cette recherche? Comme on peut le prévoir, par la voie de la connaissance. Un jour Patrice rencontre Ullin, une des belles créations de son livre. Je ne me charge pas de définir ce Prince mystérieux, étrange figure de rêve, qui semble bien être le reflet de l'âme de son

auteur, et cependant n'est « ni tout à fait lui-même, ni tout à fait un autre », attachant et attirant par son irréalité. Ullin se dresse devant notre auteur et lui fait signe :

Il était haut dressé sur son cheval — un mort
Prodigieux — la bête en son élan fauchée,
Le poing ganté de fer et crispé sur le mors.

. . . .

« Je suis le prince Ullin dont le cœur est désert,
« Fascinant par les nuits du démon de moi-même
« Un phare prodigieux sur la haute mer.

. . . .

« Dans les cieux interdits par la damnation,
« Je vous enseignerai les forces et les causes,
« Le rythme de la mort et des tentations.

. . . .

« Il faut briser tous les regrets qui s'interposent.

. . . .

« Par la route montante de la connaissance,
« Vous irez vers le seuil grand ouvert de la Mort
« Avec une âme haute et gorgée de silence. »

Patrice répond à cet appel, assez beau pour entraîner tout disciple fervent. Il suit Ullin par ces chemins de la connaissance spirituelle où le cœur manque souvent. Tous ceux qui ont éprouvé si peu que ce soit le tourment de l'éternelle vérité connaissent leur amertume. Aussi n'est-il pas étonnant que notre poète s'adresse parfois à cette connaissance plus humaine qui est celle des sens. Elle est nécessaire aussi à celui qui veut connaître son âme. « Laurence endormie » et « Laurence printanière » sont des choses ravissantes, abordées franchement, dans un esprit un peu nudiste. Mais si la Tour du Pin se laisse enivrer un instant par la chevelure de Laurence,

Éparse sur le sol comme une étoile blonde,

il se reprendra vite, et continuera sa dure route à la suite d'Ullin.

La suprême épreuve dans cette voie, comme le savent tous les fervents de la recherche de l'Absolu, c'est la soli-

tude. Les autres ne vous aident en rien. Plutôt ils vous agaceraient par leur quiétude et leur bonheur mesquin. Mais enfin ils ont la sécurité, et n'était l'appel mystérieux auquel on veut demeurer fidèle, comme on redescendra, quelquefois avec soulagement « à ces basses régions qui ne sont plus permises ». Trop tard, il faut continuer, et « aller toujours un peu plus au-delà ». Ce qui n'empêche que devant les cieux muets l'effroi ne vous prenne et qu'on ne s'écrie :

Se perdre à l'infini, mourir... mais pour aller
Vers quel gouffre d'absence où l'on ne peut descendre...
(*A perte d'âme.*)

Le jour où tel un coup de couteau
Tu sentiras la montée lente de la mer
Dans cette plaie, grand ouverte par un bourreau,
Tu ne pourras refréner un cri de peur,
Un cri de peur épouvantable et prolongé,
Un cri de mort, déjà.....
(*La Joie.*)

La Tour du Pin appelle le « froid » le point où l'on se trouve devant le vide absolu. C'est une angoisse affreuse; la Tour du Pin ose descendre dans ce « froid », dans cette mort vivante, et ce qu'il y trouve, la magnifique « Épiphanie », ce ravissement de joie éperdue nous l'apprend :

Une forêt, la nuit, et sans pénombre,
Avec des arbres droits et clairsemés,
Et l'éclat du cristal à l'extrémité des branches.
. . . .
Au lieu des escaliers surchargés de pierreries,
Une montée, la nuit, entre les arbres transparents,
Le compagnon spirituel à mes côtés
Qui ouvrent des yeux adorablement beaux.
. . . .
Les arbres, ils étaient droits et clairsemés :
Il me souffla : « C'est l'heure. »
Nous sentîmes les branches qui frôlaient nos visages.
L'air vif battit nos fronts quand ils les dépassèrent...
Il se tenait très loin, et seul,
Et tout le ciel était tendu vers Lui.

Il se fit un arrêt de toute vie actuelle,
Nous étions suspendus par l'amour,
Les bras en croix qui nous portaient dans l'air...
. . . .
Nous approchions si lentement de son visage,
Nos yeux se tendaient vers ses yeux,
Nous ne vivions plus que par le désir.
. . . .
Et nous chantions avec des voix qui ressemblaient
A celles des branches avec un son de voix
Qui pouvait être celui du vent dans les branches :
Joie, Joie, car l'homme est sur ses fins.

Elle est splendide cette montée dans la lumière, et j'ai une reconnaissance profonde à la Tour du Pin d'avoir traversé la nuit de l'âme, plutôt que de s'être arrêté sur ses bords comme Vigny, et d'en avoir rapporté « Épiphanie ». Ce sont des balbutiements surtout, dira-t-on. Qui peut ici-bas exprimer l'ineffable? Mais comme la Tour du Pin nous le rend sensible!

Jusqu'ici nous n'avions personne à mettre en regard d'un Thompson, d'un Blake, et de tant d'autres. Manque d'âme? Peut-être. L'analytique génie français s'adresse surtout à l'intelligence. Et puis, dans ce domaine, on risque de buter sur l'obstacle des mots : ces mots précis, logiques, à sens unique, si pauvres lorsqu'on les compare aux anglais et à leur vie souple et multiple. La Tour du Pin est-il aidé ici par l'âme nordique de ses ancêtres? Il triomphe de cet obstacle, et nous rend l'atmosphère irréelle et fantastique de sa merveilleuse vision par des enveloppements, des rapprochements, des images imprévues, des suggestions surtout, qui triomphent de la sécheresse logique de la langue. Par exemple :

Attendre, il viendra certainement quelque chose,
Je le sens à ce recueillement sur les eaux.

(*Tempête.*)

Nos âmes trouveront dans les aubes d'hiver
Des tendresses d'enfant à peine imaginées.

(*Les anges sauvages.*)

Certaines sont ravissantes :

> Voici monter la grande extase des réveils.

Ou :

> Parce que la mort d'un ange est chose de silence.

D'autres laissent transparaître un reste d'âme d'enfant :

> Les herbes des prairies qu'on connaît une à une,
> Et les hameaux, tous feux éteints, au clair de lune,
> Où va rôder la grande peur en pleine nuit.
>
> (*Annie.*)

D'autres, hallucinantes, font penser à Poë ou à certaines peintures effarantes du moyen âge :

> Il a peur, il n'ose voir venir la Mort,
> Une mort gambadante et folle, une Mort-Chèvre
> Tenue en laisse et prête à prendre son essor.
>
> (*Triptyque du Christ voilé*, Panneau central.)

J'ai parlé de l'âme nordique de la Tour du Pin. Elle est particulièrement sensible dans une atmosphère qu'il excelle à rendre, celle des jours brumeux des fins d'automne, lorsque la lumière est indécise, et qu'on sent l'hiver tout proche.

> Les bois étaient tout recouverts de brumes basses,
> Déserts, gonflés de pluie, silencieux,
> Longtemps avait soufflé ce vent du nord où passent
> Les enfants sauvages, fuyant vers d'autres cieux,
> Par grands voiliers, le soir, et très haut dans l'espace.
>
> (*Enfants de septembre.*)

C'est une des originalités caractéristiques de notre poète, c'en est une autre encore que les belles images de chasse qu'il emploie si souvent et qui sont un vrai renouveau dans le langage de la poésie. Et bien entendu, comme il sied à un poète de ce genre, reviennent des souvenirs du folklore mys-

tique du moyen âge : le Graal, Galahad, etc. Les amateurs de poésie seront absolument ravis de l'invention des beaux noms sonores que la Tour du Pin donne à ses créations si personnelles. « Hulmaune », par exemple, a une saveur celtique toute spéciale.

Sans doute peut-on critiquer des négligences et des répétitions. Aussi de beaux vers trop hâtivement amenés, sans que leur présence soit toujours justifiée par ceux qui les précèdent ou les suivent. Il y a surtout, semble-t-il, des idées jetées en vrac sans ordonnance suffisante. Pourquoi, par exemple, ne pas finir le livre sur la splendide « Épiphanie »? Si on peut comprendre le poème qui suit, « la Joie », comme complément, les trois ou quatre autres de la fin paraissent déplacés et inutiles. On a parlé aussi de réminiscences, comme si chacun ne dépendait pas de tous! Quant à la profusion reprochée, c'est un beau défaut de jeunesse dont les années auront bien raison. Pour ma part je ne peux que souhaiter de la voir continuer, puisque *La quête de joie* n'est que le commencement d'une grande théodicée...

Il nous serait doux de penser que les riches promesses de cette aurore seront suivies d'un jour éclatant. Que la Tour du Pin soit remercié, en tout cas, pour cette magnifique montée vers des cimes où, selon le beau vers de Leconte de Lisle,

> Il dort dans l'air glacé les ailes toutes grandes.

CLAUDE VIGNON.

Un nouveau romancier russe

L'étonnement, mêlé d'un peu de méfiance et de beaucoup de curiosité, que l'apparition plutôt inattendue de ce jeune romancier suscita dans l'émigration russe, ne s'est pas dissipé depuis voilà dix ans et se manifeste tout aussi vivement à chaque livre nouveau qu'il fait paraître. M. Sirine écrit beaucoup; on a même l'intuition, en le lisant, d'un être réellement possédé par la passion, par la furie d'écrire. Comme tant de prosateurs-nés il a débuté par des vers; il en fait encore aujourd'hui, et parfois d'assez curieux, mais sans qu'ils puissent rivaliser même de loin avec l'originalité et la puissance de sa prose. Son premier roman (qui est plutôt un récit un peu long), *Machenka*, parut en 1926 et fut suivi de *Roi, dame, valet*, du recueil de nouvelles : *le Retour de Tchorb* et de *la Défense de Loujine* qui est bien jusqu'ici sa plus brillante réussite dans le domaine du roman, et dont une traduction française par M. Denis Roche a été publiée sous un titre différent (1) et qui lui convient moins bien que le titre russe. Vinrent ensuite deux importants récits : *Pilgram* et *l'Espion*, et deux romans, *l'Exploit* et *Chambre obscure* (ce dernier, traduit par Mme Ergaz, a paru récemment aux éditions Grasset). La publication d'un troisième, *le Désespoir*, dans une revue russe est à peine achevée, et déjà l'étonnement et les discussions reprennent comme toujours, de sorte que tout l'œuvre de M. Sirine est remis en question et que l'on se demande une fois de plus s'il se rattache ou non à la grande tradition du roman russe. Un seul point reste acquis : tout le monde reconnaît aujourd'hui en l'auteur de *la Course du fou* l'écrivain le plus doué, le plus neuf qui ait paru dans la littérature russe — dans celle de l'émigration, comme dans celle de l'U. R. S. S. — pendant ces dix dernières années.

Quant aux discussions et à l'étonnement, ils sont toutefois

(1) V. Nabokov-Sirine, *La course du fou*. A. Fayard, éditeur.

bien compréhensibles. Rien en M. Sirine, à commencer par le jugement que peuvent porter sur sa personne ceux mêmes qui ne connaissent pas son œuvre, ne répond à l'idée, un peu conventionnelle, il est vrai, que l'on se fait — même en Russie — d'un écrivain russe. Fils de Vladimir Nabokov, homme politique distingué, homme du monde accompli, le futur romancier vint très jeune en Europe, fit ses études supérieures à Cambridge et gardera sans doute à jamais cette élégance volontairement nonchalante, propre aux étudiants des deux grandes universités anglaises, ainsi qu'un regard calme, un air détaché, un sourire un peu distant. C'est un plaisir réel que de l'entendre lire à haute voix une de ses nouvelles, un chapitre de roman, mais il y a, dans la manière de lire qui est la sienne, quelque chose, pour le goût russe du moins, de trop tendu, de trop conscient de l'effet à produire et peut-être un désir trop grand, quoique secret, de plaire. En l'écoutant, en le lisant, on ne sent chez lui aucun épanchement, aucun laisser-aller, mais d'autre part aucune difficulté non plus d'extérioriser ce qui est intérieur, et c'est précisément ce manque d'obstacle qui donne à chaque instant l'impression que tout est dit et qu'il n'y a rien qui soit resté derrière les paroles prononcées. C'est là une particularité de l'homme et de sa pensée, et c'est aussi la qualité maîtresse du style de M. Sirine. Style d'artiste s'il en fut, d'une texture singulièrement brillante et serrée, rappelant celui d'une Virginia Woolf, d'un Giraudoux, frappant à toute occasion un coup prémédité, se jouant de l'ardu et narguant l'inexprimable. Jusqu'ici, les plus grands artistes de la prose russe — Gogol, Lieskov, Rozanov, Rémizov — ont pris leur point de départ dans le langage parlé en utilisant les immenses ressources de la langue russe vivante, populaire. M. Sirine, au contraire — par nécessité, sans doute, mais aussi par inclination —, se contente de la langue écrite, d'une langue ayant déjà servi à l'expression littéraire, et la manie très personnellement avec une puissance évocatrice qui étonne, mais aussi avec une virtuosité continuelle qui par moments peut sembler un peu vaine, un peu vide.

Au demeurant, il y aurait grande erreur à prétendre que

tout chez M. Sirine n'est que surface, n'est que « technique ». Son talent n'est pas seulement celui d'un inventeur de feux d'artifices, et on entrevoit bien des choses profondes derrière la pellicule étincelante de son style et l'aisance capricieuse de ses procédés de narration. Il y a même, dans la tension perpétuelle de son intelligence, dans le rythme accéléré, convulsif parfois de sa pensée, quelque chose qui fait penser à Dostoïevsky, sans qu'il y ait lieu, pour cette raison, de supposer chez lui aucune inquiétude religieuse ou même morale. Son œuvre n'est pas exempte du pathétique, seulement ce pathétique, comme chez tant d'autres auteurs contemporains à commencer par Marcel Proust, n'est que le résultat d'un processus subjectif et purement psychologique. Il y a, à la base de tous ses écrits, une introspection secrète et dont le fruit est double : valeur immense accordée au souvenir, concentration progressive sur l'image de sa propre destinée, et par là sur l'idée de l'écrivain, du créateur, du drame inhérent à sa vocation, de sa place dans la vie.

M. Sirine est un écrivain porté à la caricature, à l'ironie, évitant soigneusement toute effusion lyrique. La seule émotion *directe* que l'on perçoit chez lui — d'autant plus profonde et qui éclaire et vivifie tout son œuvre — se rattache exclusivement aux images que la mémoire lui fournit de l'enfance et des premières années de la jeunesse. C'est « le vert paradis des amours enfantines » qui fait tout le charme de *Machenka* ; ce sont des souvenirs de même ordre et ayant la même puissance de suggestion qui humanisent la construction un peu artificielle de l'*Exploit* et la logique impitoyable de *la Course du fou;* c'est leur manque presque complet qui est la cause de la sécheresse relative de *Roi, dame, valet*. La réalité, pour M. Sirine, est comme scindée en deux : il y a le monde extérieur arbitraire, incohérent — ou au contraire excessivement géométrique — peuplé de fantoches, dur à habiter, et il y a l'autre, le monde paradisiaque de l'enfance que le souvenir seul peut atteindre. Ces deux mondes ne communiquent que dans le moi profond de l'écrivain, et la tâche qui lui incombe — et qui est une tâche tragique — est de recouvrir, en transcendant le monde des

apparences, la réalité suprême de sa propre vie intérieure.

L'écrivain, l'artiste apparaît dans l'œuvre de M. Sirine en des travestissements divers. C'est l' « espion », dans le récit ainsi intitulé, l'être étrange qui n'a d'autre vie que celle qui consiste à épier la vie des autres. C'est Pilgram, l'amateur des papillons qui trouve la mort au seuil d'un voyage dont la promesse était de le projeter en plein rêve, — en un rêve irréalisable dans la vie. Le héros du *Désespoir* est sans doute l'incarnation la plus immédiate de ce moi créateur, mais c'est tout de même jusqu'ici *la Course du fou* qui en a donné l'image la plus complète et la plus frappante. Loujine, le joueur d'échecs, c'est l'homme de génie, possédé exclusivement par le don qui lui est échu, traversant la vie sans presque la remarquer, et qui est brisé finalement non par la résistance extérieure de cette vie, mais par l'effondrement de ses propres forces vitales tendues jusqu'à la dernière limite vers la construction d'un monde imaginaire. Un profane demande à Loujine « s'il n'y a pas, dans le jeu d'échecs, un coup au moyen duquel on peut toujours gagner », et c'est l'écrivain lui-même qui semble répondre, par son œuvre entier, qu'un tel coup n'existe pas, en art encore moins qu'ailleurs, qu'il n'y a qu'un risque renouvelé à chaque instant, que toute création n'est qu'une lutte implacable et nécessairement mortelle. Non que l'artiste se sente faible, c'est au contraire la conscience de sa liberté propre, de sa puissance quasi illimitée qui lui donne le sentiment du néant et de l'échec final : il n'est pas un serviteur fidèle des forces suprêmes, mais un démiurge déchu, soumis à la fatalité. Une telle attitude est assez nouvelle dans la littérature russe, où le créateur, d'ordinaire, faisait preuve de plus d'humilité devant sa propre création ; mais c'est une attitude infiniment répandue dans les lettres et les arts de l'Europe contemporaine, et l'importance de M. Sirine réside précisément dans le fait que le problème de l'artiste, dans son orgueil et sa misère suprêmes, est posé chez lui avec cette acuité particulière, peut-être même — en tout cas pour la Russie — unique.

WLADIMIR WEIDLÉ.

Lettres étrangères

Notre cher et docte ami Paul Cazin n'ignore pas le chemin de Medyka. C'est vers cette délicieuse résidence, aux environs de Przemysl, la forteresse de sanglante mémoire belliqueuse, qu'il dirige ses pas quand il se rend à Lwów pour y conquérir un diplôme universitaire de plus ou quand il se prépare à assister aux congrès dont la Pologne est souvent le cadre. C'est au même château de Medyka qu'une hospitalité accueillante a été offerte à trois générations de savants, d'artistes, d'écrivains polonais. Les maîtres de céans manient tous la plume et le pinceau, voire des instruments de musique, et ils ouvrent largement leur demeure, leur caisse, leur esprit et leur cœur à la gent des littérateurs qui apprécient hautement cette quadruple gentillesse...

La famille des *Pawlikowski*, seigneurs de Medyka, Kniazyce, Kormanice et autres lieux peu communs, excelle depuis un siècle par ses penchants bibliomanes et érudits. Gwalbert Jósef, l'ancêtre, avait fondé une superbe bibliothèque; son fils Mieczyslaw Gwalbert prit une part active au mouvement littéraire de la Galicie, en ce temps autrichienne. Un représentant de la génération suivante, Jan Gwalbert, encore vivant, fut professeur et politicien distingué; ses études sur Jules Slowacki, le grand poète national de la Pologne, font autorité. Mais il exerça son influence surtout comme président de la « Société savante et littéraire » léopolitaine qui devint le centre de la vie intellectuelle en Galicie Orientale. C'est encore M. Jan Gwalbert Pawlikowski qui, avec le regretté Stanislaw Witkiewicz, le peintre-écrivain, et avec d'autres « pioneers », révéla aux Polonais la sévère beauté des Monts Tatras. Quant à ses efforts politiques nous nous abstenons de les mentionner et de les juger... Un frère de Jan Gwalbert sacrifia une fortune pour doter la Pologne autrichienne d'un théâtre moderne. Directeur successivement à Cracovie et à Lwów, ce mécène découvrit et soutint les plus grands dramaturges de la littérature polonaise contemporaine, Wyspianski,

Przybyszewski, Kasprowicz, Staff, Rydel, Mme Zapolska, Kisielewski.

Mais l'apogée des Pawlikowski ne date que d'après-guerre. C'est *Michal*, le fils de Jan Gwalbert, qui continue la fière tradition de ses aïeux. Il fonda la *Bibljoteka Medycka*, publication qui réunit en des volumes superbes les spécimens les plus significatifs et les plus estimables de l'activité littéraire familiale. Cette collection en est au douzième volume. Il y a la délicate poésie lyrique de Mme *Beata Obertynska*, des vers apparentés aux exquis « petits riens » de Marja Kossak Jasnorzebska — qui pendant deux lustres avait été Mme Marja Pawlikowska et la femme de *Jan Gwalbert Pawlikowski* cadet, le frère de Michal et l'auteur d'un savoureux récit folkloristique dont la *Bibljoteka Medycka* publie des échantillons vigoureux et pittoresques. Deux autres volumes de cette série sont consacrés à la correspondance entre le grand peintre patriote Artur Grottger et sa fiancée Wanda Monné. D'origine française et allemande, l'Égérie de Grottger épousa plus tard un gentilhomme polonais. Sa fille, Maryla Wolska, devint l'une des plus exquises adeptes du romantisme polonais ; très jeune, elle publia des poésies lyriques qui firent sensation. Après un long silence et à la veille de sa mort, Mme Wolska recueillit dans un choix impeccable, *La cruche aux framboises*, le meilleur de ses inédits. Cette jolie anthologie fait partie de la *Bibljoteka Medycka*, car Maryla Wolska est la propre belle-mère — aimée, adorée — de M. Michal Pawlikowski. Comme nous le voyons, c'est vers lui que convergent les apports littéraires les plus variés.

Il les a tous subis, goûtés et acceptés. Mais sa forte personnalité n'en a pas souffert. Le jeune rédacteur du *Lamus*, de cette excellente revue qui avant la Grande Guerre rassemblait les talents de la nouvelle littérature polonaise, manquait encore d'énergie créatrice. Depuis quelques années Michal Pawlikowski met en relief sa propre production. J'ose espérer de sa forte volonté et de ses dons naturels le renouveau ou plutôt la renaissance d'une grande poésie lyrique religieuse que la Pologne ne possède plus depuis la mort de Kasprowicz. Prosateur accompli, par exemple dans son étude sur *L'Homme en face des montagnes* et dans les fascinantes causeries qui s'intitulent *Fenêtres* — on y parle des confessions poétiques, des souvenirs littéraires, surtout familiaux

et des bases d'une civilisation vraiment nationale —, poète possédé par le Dante, par Slowacki et par Staff, le parnassien polonais récemment converti, *M. Michel Pawlikowski* s'est assuré son rang définitif par la prose hymnique de *Wierze w Jednego Boga*. Pour fixer la place de ce *credo* rythmique, il faut citer le nom de M. Paul Claudel, d'abord en constatant qu'il est présent partout où des chantres inspirés invoquent le Créateur, puis en comparant l'importance de *Je crois en un seul Dieu* à celle des *Cantates* et des *Cinq Grandes Odes* dans la littérature française. Inclinons-nous encore devant les grandes ombres de Jan Kochanowski et de Slowacki; ce sera indiquer la tradition nationale qui revit dans la prose poétique religieuse en Pologne contemporaine.

Vous riez de mon enthousiasme ? Mes chers lecteurs, adressez-vous au bienheureux Paul d'Autun ! Il vous dira, si je vois juste. Et il s'entend aux choses tant polonaises que littéraires. A ce bon entendeur salut !

FORST DE BATTAGLIA.

THÉATRE

La Princesse Isabelle n'ajoute rien à la gloire de celui qui nous donna *La Princesse Maleine*, *Ariane et Barbe-bleue*, *Pelleas et Mélisande;* mais ces vingt tableaux apportent quelque chose au théâtre de l'automne 1935 : une œuvre qui existe. Au moment où cet article part pour l'imprimerie, le Théâtre de la Renaissance doit retirer la pièce : c'était un des rares spectacles qui méritait de durer.

Maurice Maeterlinck nous conduit à Gheel, petite ville peu éloignée de Louvain; plus de trois mille habitants sur dix-huit mille sont aliénés; une vieille tradition a fait de ce bourg une capitale ou un paradis de la folie. Les malades qui ne sont pas dangereux vivent dans les familles; la plupart travaillent dans les champs; d'autres sont employés par les forgerons et les divers artisans; le bourgmestre a pour garçon de bureaux un jeune homme convaincu que le premier magistrat de la commune a la tête dérangée. Le rideau se lève au moment où arrive à Gheel Isabelle, la fille d'un orfèvre qui se croit la descendante d'un grand roi. Son rêve intérieur est né d'une vieille chanson qui lui impose désormais sa destinée : un prince l'attend, mais un abîme plein d'eau les sépare, de sorte que la malheureuse erre dangereusement au bord des rivières ou des étangs. L'ange Gabriel, pas celui de l'Annonciation, un plus petit, avec des ailes moins longues, lui rappelle chaque nuit son merveilleux avenir.

Le jeune médecin chargé de surveiller Isabelle porte justement le prénom de Gabriel. Il s'attache avec une passion toute particulière à la guérison de la jolie malade ou plutôt, séduit par l'innocente ferveur de cette âme absolument transparente, il subit lui-même le charme du rêve si beau et si pur qu'il devrait traiter comme un délire. Une nuit, la fiancée du prince inconnu se jette dans un étang; mais un autre

fou la sauve et, lorsqu'elle reprend ses esprits, elle est délivrée de sa chanson ; le choc lui a rendu le sens du réel. Gabriel était amoureux de la princesse Isabelle : il lui faut maintenant aimer Isabelle. Ce sera ni long, ni difficile; pourtant l'heureux mari n'oubliera jamais complètement celle qui repose au fond de l'étang.

Une fois encore Maurice Maeterlinck a voulu nous raconter une histoire mystérieuse, mais qui se déroulerait au temps d'Einstein et de l'abbé Lemaître; un mathématicien de Gheel conteste avec une véhémence et des tics inquiétants les travaux de ces deux savants, ce qui permet de dater les événements. Dans ces tableaux le mystérieux envahit le siècle par la grâce de la folie, ce qui attire au moins trois dangers. D'abord, des variations pseudo-philosophiques sur un thème facile : où sont les fous et où sont ceux qui ne le sont pas? où est la véritable sagesse, celle qui donne le bonheur? Mais le théâtre vit de lieux communs, et Maeterlink a tiré de ceux-ci une chanson de rue dans le style *Opéra de quat'sous*, réplique ironique et amère à la mélodie ancienne qui obsède la princesse; la musique de M. André Cadou exprime très heureusement les deux couleurs fondamentales de la pièce ; le poète pouvait, dans son dialogue, se dispenser d'insister. Un autre danger n'a pas été évité : une certaine poésie tourne très vite à la romance sentimentale; il arrive aujourd'hui au collaborateur de Claude Debussy et de Paul Dukas ce qui est parfois arrivé à Chopin. Enfin cette curieuse cité de fous sympathiques appelle le tableau de genre et presque la scène de revue; je ne crois pas qu'un psychiatre adresse de graves critiques au psychologue de *La culture des songes*; certaines évocations ont une grande puissance, celles des fous amoureux d'Isabelle ou encore la découverte de la mort par la jeune fille; d'autres sont pittoresques mais ne sont que pittoresques.

Le metteur en scène s'est surtout attaché aux décors et aux ensembles. Le tableau de la forge rappelle Le Nain, celui de la procession Courbet. Les leçons de Pitoëff n'ont pas été oubliées. Si certaines compositions sont excellentes

(le mathématicien, le fou à démarche d'ours, Ivo), les deux principaux rôles sont malheureusement tenus par des acteurs sans fluide.

Si le théâtre vit de lieux communs, ce serait une erreur de traiter un dramaturge comme un philosophe; l'approfondissement ou le dévoilement métaphysique d'une idée est une chose, son développement théâtral en est une autre. Dans *Hôtel des masques* M. Albert-Jean a pris pour thème une vérité très simple : les hommes ne sont pas toujours ce qu'il paraissent être, même aux yeux de ceux qui croient les bien connaître. Ce que le public doit lui demander, c'est d'inventer des situations dramatiques ou comiques qui illustrent son thème.

Voici ce que M. Albert-Jean a inventé. Un homme entre deux femmes; l'une a des raisons parfaitement légitimes de le connaître; l'autre a des raisons aussi fortes mais moins légitimes. Or la première voit en lui un faible, brave garçon sans envergure, modeste fonctionnaire fait pour les joies paisibles d'un foyer où toute initiative lui sera épargnée; elle n'éprouve d'ailleurs nulle envie de le diminuer; elle l'aime ainsi et peut-être même l'a-t-elle épousé parce qu'il est ainsi. La seconde a découvert dans le même homme un modeste qui attend son heure avec la ténacité, la patience et la simplicité des vrais forts; les traits sont identiques dans l'un et l'autre portrait, mais ce qui signifie timidité et faiblesse peut aussi signifier audace réfléchie et acceptation calculée. M. Albert-Jean entrelace les deux thèmes pirandelliens de *Chacun sa vérité* et de *Comme tu me veux*; Marie-Thérèse a regardé Robert avec son bon sens de petite bourgeoise anxieuse, Catherine avec son imagination de jeune fille romantique. Toutefois, ce qui n'intervient pas dans le drame pirandellien, le réel, ajoute une autre lumière. Robert est beaucoup plus « pauvre type » que ne le croit sa femme; le fonctionnaire correct se double d'un polisson vulgaire. Il n'a certes pas l'âme d'un héros, comme le dit Catherine, mais une vanité de basse qualité le prédispose à jouer les rôles héroïques.

M. Albert-Jean a ajouté deux idées : la contagion de l'héroïsme et même, si l'on peut dire, cette contagion intérieure qui pousse un pseudo-héros à devenir un vrai héros. Sa pièce a une moralité : c'est Catherine qui avait raison dans son erreur; voir un être au-dessus de ce qu'il est, c'est encore le plus sûr moyen de le rendre meilleur; l'amour généreux impose ses illusions généreuses. A la suite de circonstances que nous ne raconterons pas (1), Robert le veule est transformé en sauveteur; mais le rôle est dangereux sur une plage. Un beau dimanche, tous les regards se tournent vers le héros, tandis qu'un homme se noie; alors, pour rester fidèle à son personnage, le malheureux se jette à l'eau. Il réussit tout juste à montrer qu'il ne sait pas nager; sa gloire s'évanouit au moment où il reprend ses esprits; ses admirateurs le regardent avec mépris; seule Catherine reste auprès de lui : elle le trouve enfin tel qu'elle l'avait voulu, tel qu'il n'était pas, tel qu'elle l'a créé.

Hôtel des masques est donc fait de situations dramatiques et comiques dont la valeur théâtrale est grande. C'est certainement ce qui a frappé Gaston Baty; il a composé chaque tableau avec un sens de l'image vivante et une ironie nuancée qui transfigurent les êtres et les choses. Le soleil, la pluie, la brume, la misère de l'homme trouvent en lui un poète. Toutefois Gaston Baty a mis en scène la pièce qui aurait pu remplir le schéma esquissé plus haut. Certaines œuvres perdent leur charme à travers l'analyse; celle-ci, au contraire, y acquiert une force qu'elle n'impose pas à la scène. Personnages épisodiques conventionnels, quelques longueurs, et surtout sans doute un style trop terne, sans cette note épique qui donne à la cocasserie un tour fantastique, telles sont les raisons qui expliquent pourquoi le spectateur n'est pas complètement satisfait.

HENRI GOUHIER.

(1) Aux lecteurs se demandant s'ils peuvent aller au Théâtre Montparnasse, nous conseillons de lire les comptes rendus plus explicites de la grande presse.

HISTOIRE LITTÉRAIRE

L'excellente *Bibliothèque de la Revue des Cours et des Conférences* qui, comme la *Revue* elle-même, poursuit sa tâche multiple, nous offre ces temps-ci deux volumes. Je n'ai pas eu le loisir de lire encore le **Montaigne devant la postérité**, ouvrage du regretté Pierre Villey, et j'y viendrai prochainement : tout ce qu'écrivait ce grand érudit, ce profond lettré, demeure à retenir et l'on ne saurait mentionner en passant seulement l'un de ses livres.

M. Ernest Hœpffner donne une étude sur **Les lais de Marie de France**, un joli sujet et peu rebattu (1 vol. in-16 jésus, 179 pp. « Bibl. de la Revue des Cours et des Conférences ». Boivin, 1935. Prix : 15 fr.). Le souvenir de la charmante poëtesse n'est pas tout à fait disparu, certes ! On réédite parfois les *Lais*, on connaît celui qui forme un personnel épisode la légende de Tristan, *Le Chèvrefeuille*, et un roman — fort mauvais d'ailleurs — qui connut les fastes du prix Goncourt l'avait naguère pris pour titre et pour canevas. On connaît surtout les deux vers immortels sur le chèvrefeuille enlacé à jamais au coudrier :

Belle amie, ainsi est de nous :
Ni vous sans moi, ni moi sans vous.

M. Hœpffner, bon spécialiste, rehausse le mérite de son héroïne et voit dans Marie, grâce aux douze *lais* du manuscrit du British (fonds harléien), un poëte dont « l'éclat ne le cède guère à celui d'un Chrétien de Troyes

ou d'un Thomas d'Angleterre », dans cette deuxième moitié du XIIe siècle.

Et puis cette gracieuse figure féminine s'entoure de mystère. Grande dame, sûrement, et que des érudits même veulent de sang royal ; noble dame « de France », probablement à la cour d'Angleterre, celle d'Henri II et d'Éléonore d'Aquitaine. Fort savante pour son temps, et touchante, d'un art bien français déjà. On a plaisir à la trouver, à la connaître, dans ce livre du professeur de Strasbourg.

La maison Plon vient très judicieusement de rééditer le **Péguy** de DANIEL-ROPS, ouvrage qui déjà connut une brillante carrière ailleurs. Cette présentation nouvelle (1 vol. in-16, x-239 pp., Plon, 1935. Prix : 12 fr.) nous offre un texte revu, des notes et une préface inédites. Le plus jeune des fils de Péguy, Pierre, a suggéré quelques retouches ou plutôt quelques nuances : ainsi (p. 209, note 2) à propos de la pratique religieuse de Péguy (il n'est pas impossible qu'il ait communié à Loupmont, en Lorraine, le 15 août 1914, à la veille du suprême sacrifice). Le livre de Daniel-Rops est plus et mieux qu'une étude littéraire, d'ailleurs soigneuse et juste, je n'ai pas besoin de dire : fort intelligente. Ce livre est un témoignage et comme la voix d'une génération, s'ajoutant, pour faire chœur, au témoignage, à la voix de Péguy lui-même. Ce que ce chœur chante, on le sait : la protestation de la *mystique* contre la *politique*. Et ceci, c'est essentiellement le *credo* des meilleurs parmi les jeunes. Bien plaisante, à cet égard, l'effarante bévue (on devrait pouvoir dire : *mévue*) d'un aîné, déclarant sans sourciller à l'apparition du livre de Daniel-Rops, en 1933 : « Dans cinq ou six ans, à l'annonce d'un livre intitulé *Péguy*, on se demandera s'il s'agit de la biographie d'un homme réel ou du récit d'une vie imaginaire (1) »...

(1) Alexandre ZÉVAÈS, *Agence technique de la Presse*, 16 août 1933 (cité par Daniel-Rops, p. 2).

Au rayon étranger, voici d'abord l'excellente *Collection bilingue des classiques étrangers* (Fernand Aubier, Éditions Montaigne) si utile et si originale. Tout le monde en connaît la série allemande où parut le *Faust* complet traduit et magistralement préfacé par Henri Lichtenberger. Plus récemment, la Collection vient d'entreprendre une série anglaise (1) qui, débutant par le **Voyage sentimental**, franchit l'Atlantique et nous offre coup sur coup deux œuvres célèbres de grands écrivains d'Amérique : les *English Traits* d'Emerson et quelques *Contes* de Hawthorne.

L'Ame Anglaise, traduction des *English Traits* d'EMERSON (1 vol. in-16, XXV-196 pp. doubles-XXXI pp.; Aubier, 1934. Prix : 30 fr.), reflète l'esprit britannique d'il y a un siècle environ puisque l'auteur alla deux fois en Angleterre, d'abord en 1833, puis en 1847. Mais l'ouvrage, tout en profondeur, demeure d'un intérêt permanent : nulle trace de pittoresque, pas de récits de voyages ou d'aperçus imagés, rien ou presque de ce qu'on nomme depuis Chateaubriand (dans l'*Itinéraire*) : « couleur locale ». Dans l'*Introduction* que M. Le Breton met en tête de sa traduction et du texte, l'on nous donne le *la*, par ces déclarations d'Emerson : « L'âme n'est pas voyageuse, le sage reste chez soi en compagnie de l'âme. » Ou encore : « La substance de tous les pays est la même au fond. Qu'on aille où l'on veut, on n'y trouvera rien de beau ni de précieux qu'on ne porte déjà en soi. »

A la limite, vous auriez le mot fameux qu'aimait à

(1) Sous la direction, je crois bien, de M. Cazamian, le savant anglicisant de la Sorbonne.

répéter notre Faguet : « Les voyages, c'est le paradis des sots ! »

Nous devons un livre toujours actuel à ce parti pris de se placer *sub specie aeternitatis*. Et il est plus curieux que jamais de savoir ce qu'un Américain pense de l'Anglais !

Le volume de **Contes** d'HAWTHORNE est un florilège (1 vol. in-16, LXXXI-155 pp. doubles. Aubier, 1934. Prix : 25 fr.) : huit récits empruntés aux *Twice Told Tales* de 1837 et aux *Mosses from an old Manse* de 1846. Une ample introduction de M. Cestre nous apprend l'essentiel sur l'auteur. Ce qui frappe chez Nathaniel Hawthorne plus encore que chez Emerson même, c'est le côté puritain, la prépondérance morale et moralisante dans des œuvres aussi imaginatives que ses *Contes*. Nous avons quelque peine, en France, à suivre une tendance à ce point systématique, nous séparons volontiers le récit de l'artiste et le prêche du clergyman, nous décidons enfin que qui veut trop prouver ne prouve rien. *Le manteau de Lady Éléonore* ou *La Fille de Rapacini* sont aussi exagérés dans leur genre que pouvaient l'être à l'opposé *L'Homme de Pourpre* de Pierre Louys, *Les Poissons rouges* d'Henri de Régnier, *La Gioconda* de Gabriele d'Annunzio, ces témoignages du Symbolisme où l'esthéticisme exaspéré nous paraît aujourd'hui confiner à l'absurde.

Après sa remarquable étude si juste et nuancée sur *L'Éducation sentimentale de Gœthe*, M. Robert d'HARCOURT nous donne aujourd'hui **Gœthe et l'art de vivre** (1 vol. in-8°, 201 pp. Payot, « Bibliothèque historique », 1935. Prix : 15 fr.) : un livre que la personnalité si particulière de Gœthe appelait et qui ne pouvait être mieux fait. Cette personnalité, Gœthe lui-même a déclaré qu'il se devait de « l'augmenter » toujours. On connaît son mot fameux sur « la pyramide de sa vie » qu'il avait à édifier, et toujours plus haut. Nul lecteur du grand poëte

qui n'estime que sa leçon majeure est sans doute dans cet exemple d'accroissement personnel. M. d'Harcourt inscrit comme épigraphe à son livre cette remarque de Barrès, dans le *VIII*e *Cahier* : « Il vaut à nos yeux par l'excellence de sa discipline, de sa méthode de vie... Son œuvre est secondaire. » Je ne suis pas de ceux qui décident que le *Second Faust* même soit secondaire, mais il est certain qu'on lit surtout les *Conversations* et que la vie de Gœthe est avant tout ce qui nous intéresse.

Cette méthode de vie, cette discipline, enfin ce que le Barrès non plus des *Cahiers* mais du *Culte du moi* eût nommé la « Psychothérapie gœthéenne », nous en trouvons les principes et les applications dans cet *Art de vivre.* Les deux règles essentielles, c'est : défends ton temps, protège ta sensibilité. Ces règles, le grand poëte les a pratiquées avec une férocité, un cynisme, parfois qui risqueraient de laisser à penser que le second principe était bien superflu et qu'il manquait totalement de sensibilité. Mais l'un des grands enseignements de M. d'Harcourt dans ses beaux livres, c'est précisément de montrer quel trouble, quelle nervosité, — Gœthe est un malade, nos modernes l'appelleraient un cyclothimique —, apparaissent sous le fameux calme olympien et de quel héroïsme se fait cette prétendue impassibilité. L'égoïsme sacré qui, si tant est qu'il soit permis aux peuples forts, n'est le plus souvent qu'une marque banale des individus faibles, a d'ailleurs bien des correctifs chez ce grand homme. M. d'Harcourt nous montre éloquemment sa bonté pour les petits qui rachète bien des choses (p. 161) ; il nous prouve que le combat contre l'excès de sensibilité dura toute la longue vie de Gœthe et que ce combat, je le répète, fut héroïque, (p. 171) ; que cette « sécurité » de l'Olympien recouvre une morne tristesse (p. 194) ; et qu'enfin la grandeur de Gœthe est faite surtout, comme son « art de vivre », de son courage à lutter sans fin, sans cesse à se rétablir du côté *lumière* (pp. 95, 136-137), oui, à diriger sans arrêt son effort *vers la lumière* comme il le disait à Müller (p. 135),

vers cette *lumière* dont le vocable fut le dernier mot de son esprit, sinon celui de son cœur (qui fut pour sa belle-fille), et dont la louange impérissable s'élance, au terme du grand *Faust*, dans le chant magnifique de Lyncée.

Certes, qui ne connaît les limites de ce superbe esprit : son anthropomorphisme, sa cécité métaphysique, son éloignement de la croix? Le mérite rare de M. d'Harcourt c'est ici, comme dans son précédent ouvrage, de ne point nous cacher les ombres. Ne les oublions donc pas plus que lui, sans cesser de nous souvenir que Gœthe posséda les deux formes du génie : cette spontanéité, cette facilité dans la poësie qui faisait l'émerveillement du laborieux Schiller, et l'aptitude à l'effort, à une très longue patience dans la construction de sa personnalité.

André George.

QUELQUES LIVRES

Mussolin, premier Ministre, par Paul Bertin (Nouvelles Éd. Latines).

M. Paul Bertin imagine un peu hardiment que le grand théoricien français de la Monarchie, comprenant enfin que l'heure n'est plus à la théorie, et que ce qui manque le plus à la jeune France, c'est un chef, remet la jeunesse formée par sa doctrine aux mains du seul homme reconnu capable d'éviter la fin de la France! « Quand il se produit un chef comme il n'en paraît pas un tous les deux ou trois siècles, peut-être même par millénaire, et quand il ne s'en révèle aucun dans son propre pays, il faut prendre ce chef où il est, il faut aller le chercher à l'étranger, si c'est là qu'il se tient. — Comme Mazarin. C'est Mussolin, alors? »

Trois jeunes Français entrent en rapport avec Mussolini : ce sera le plus mussolinien qui sera le plus vite liquidé; et celui qui ne semblait qu'un raté, un poète à la tournure d'esprit pascalienne,

dont il sera fait le plus d'état. Mussolini n'accepte d'ailleurs pas ce pouvoir qu'il n'a qu'à prendre. L'intéressant, ce sont ses raisons.

Car il y a là moins un roman d'aventures qu'un essai de sociologie ayant pris figure assez allante et simple de roman. On le sent : le livre n'est écrit que pour les pages où l'auteur fait parler Mussolini. Elles sont d'importance. Elles ont un accent de force et d'ampleur qui semble procéder du génie et de son efficience.

M. Paul Bertin n'a pas triché : ces déclarations rendent les pensées de Mussolini telles qu'on peut les connaître. — Et l'on dira que ce qui paraît ainsi neuf et large — je pense à ces vues sur le stade des grands faisceaux ethniques succédant au stade des patries territoriales, — paraît trop aisément génial ; des vues de cet ordre sont peut-être courses aventureuses de l'esprit plutôt que mise au point et retour au réel. — Mais M. Paul Bertin a ici prêté en plein dialogue aux conceptions de Mussolini une forme sobre, noble, vivante, qui leur fait porter coup.

Sur ce qu'il a tenu à dire si fortement, on peut faire des réflexions. Celle-ci au moins : qu'aujourd'hui une grande politique française doit être d'abord une politique de la race : relever la natalité, faire une jeunesse pure et hardie. L'heure est venue de s'éveiller ou de mourir.

Jeunesse de la Méditerranée, par Gabriel Audisio (Gallimard).

Vénus sortant de la mer bleue et salée, c'est un si vieux mythe qu'on oublie de lui donner encore un sens. Il éclaire pourtant une vérité toujours vraie : à savoir que c'est de la mer, plutôt que de la montagne, que sortent les formes nouvelles de la vie, les peuples et les civilisations. La montagne conserve et contrôle, maintient et redresse, mais n'invente pas. La mer, éternellement jeune, est une « machine à faire de la civilisation », et sur ses bords les peuples reverdissent sans cesse. La Méditerranée serait une espèce de continent liquide, aux contours solidifiés, un pays, une patrie. Car le Maroc n'est pas encore l'Afrique, pas plus que l'Espagne ne l'est déjà : l'Afrique commence au Sahara ; et la Turquie, la Syrie, ne sont pas l'Asie : l'Asie commence au plateau de l'Iran. « L'unité d'un nouveau monde peut encore mûrir autour de cette mer qui a connu plusieurs fois son propre rassemblement. » « Méditerranée, sixième partie du monde. »

Peut-être. En tout cas, aujourd'hui, il est bon de voir qu'une

patrie fraternelle peut encore rassembler des hommes qui n'ont pas toujours le même sang, le même esprit. Voici, dans leur diversité, si plaisante, et dans leur vivante amitié, tous les bords, tous les ports, toutes les îles, toutes les ondes. Comme Audisio sait bien interpréter une ville, un littoral, un matin irisé, un soir paré de tous ses prestiges. C'est ici une « connaissance lyrique », mais où le lyrisme ne vient que pour mieux rendre la vérité, faire les choses plus proches, plus réelles. Il en livre le goût même, un goût tel que « le sang du soleil et la chair de l'été ». Peut-être force-t-il la chaleur et les effluves d'inquiétante façon. Dans les ports, parmi les mauvais garçons et leur monde, on s'y attendait. Sur les collines ou sous les ondes, parmi les chevreaux, parmi les poissons, on s'y attend moins. Audisio prend plaisir à nous forcer à des réserves. Il est trop poète et à son toucher les choses sont trop chaudes. Ou peut-être croit-il que le soleil, plus encore que le feu, purifie tout...

Mais il est bien que le grand prix de Tunisie soit allé à ce livre d'un bleu féroce, tout brûlant, tout chantant, et sous son mouvant lacis d'argent, étincelant et nombreux comme la mer.

Chroniques de ma vie, par Igor Strawinski (Denoël et Steele).

Il est probable que ceux-là seront déçus qui, se souvenant de telles notes de Cocteau ou des *Souvenirs* si importants de Ramuz, chercheront dans ce livre une secrète chaleur, de belles lueurs. Il ne s'agit, dit l'auteur, que de fixer quelques souvenirs : moins une biographie qu'un récit où d'importants événements voisinent avec de menus faits. Des chroniques, écrites pour rectifier des paroles, des faits mêmes, étrangement déformés par la presse.

Chroniques donc, mais qu'on ne lira pas sans profit. Ainsi de ces lignes sur Wagner : « Ce qui me révolte dans toute cette entreprise, c'est l'esprit primaire qui l'a dictée, le principe même de placer un spectacle d'art sur le même plan que l'action sacrée et symbolique que constitue le service religieux. Et, en vérité, toute cette comédie de Bayreuth, avec son risible protocole, n'est-elle pas simplement une singerie inconsciente du rite sacré? » Strawinski croit qu'il serait décidément temps d'en finir avec cette conception inepte de l'art comme religion et du théâtre comme temple. La laïcité, dit-il, en dégradant les valeurs spirituelles, avilit la pensée humaine et nous mène à l'abrutissement complet.

A la rencontre, on trouvera aussi telle réflexion, telle phrase sur la musique, « seul domaine où l'homme réalise le présent », qui

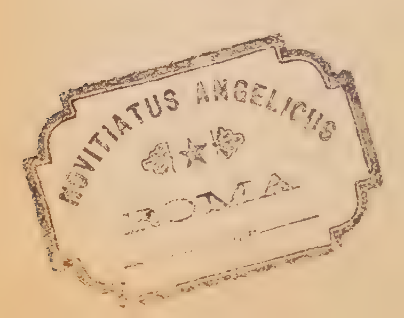
peut faire naître bien des réflexions. « Le phénomène de la musique nous est donné à seule fin d'instituer un ordre dans les choses, y compris, et surtout, un ordre entre l'*homme* et le *temps*. »

Lawrence et Brett, par Dorothy Brett, traduit par Denyse Clairouin (Stock).

On s'est fait de Lawrence, après la publication de *L'Amant de Lady Chatterley*, une image déplorablement sommaire. Il en va de lui comme de Nietzsche. La correspondance et les témoignages sont là pour le dire : débile, presque sans yeux et sans odorat, doux et chrétien de cœur, Nietzsche fut dans la vie le contraire d'un Nietzschéen. De même pour Lawrence. Je renvoie à la très belle préface de Gabriel Marcel : à elle seule, elle donne beaucoup de prix à ce livre. Lawrence lui aussi a désiré d'être le contraire de ce qu'il était. — Au fond, le génie même de la vie le veut ainsi : ce génie est fait pour travailler contre les conditions et pour se retourner contre elles. — C'était un être pur dont on avait fait un puritain, et qui, de rage, a tenté de devenir un païen. Oui, pour se retourner contre soi, il a tenté de marcher sur les mains, mais il n'a pas pu changer son moi profond. Du reste, cet homme qui a fait tant d'état de la vie sexuelle, on le montre, au vrai, presque désincarné et fragile comme le verre. Une extraordinaire organisation nerveuse, voilà sans doute ce qu'il était, et un très, très grand romancier.

Aussi ce témoignage d'une amie qui avait suivi Lawrence et sa femme au Mexique, auprès de la fameuse Mabel Dodge, est-il bien précieux. C'est un journal très attachant, amusant, vivant, — plus que la *Jeunesse de Katherine Mansfield*, — bien plus qu'un roman, — tant ce monde est curieux et tant surtout est intéressante cette grande, et, comme toujours, de par ses conditions humaines, légèrement dérisoire, figure de Lawrence.

Henri Pourrat.



A TRAVERS LES REVUES

Souvenirs sur Degas (suite)

Paul Valéry continue dans la **Nouvelle Revue Française** d'octobre les souvenirs sur Degas, dont il avait donné des fragments dans **Mesures**.

Il parle des relations de Degas et de Mallarmé :

Ces rapports n'étaient ni ne pouvaient être fort simples. Rien ne ressemblait moins au caractère *voulu dur* et direct (jusqu'à la brutalité) de Degas, que le caractère *voulu* de Mallarmé... Rien ne ressemblait moins à l'intransigeance éclatante de Degas, à ses jugements par la blague implacable, aux exécutions sommaires et sarcastiques qu'il ne se refusait jamais à son amertume toujours sensible, à ses terribles variations d'humeur, à ses emportements, que la manière égale, amène, délicate, mystérieusement ironique de Mallarmé.

Je crois que Mallarmé n'était pas sans redouter assez ce caractère si différent du sien.

Quant à Degas, il parlait fort aimablement de Mallarmé, mais de l'homme surtout. L'œuvre lui paraissait le fruit d'une douce démence qui se fut emparée d'un esprit de poète merveilleusement doué.

Il poursuivait l'auteur du *Cygne* de ses plaisanteries.

Il racontait, par exemple, que Mallarmé ayant lu un sonnet devant quelques disciples, et ceux-ci, dans leur admiration, voulant paraphraser le poème, l'expliquaient chacun à sa façon, les uns y voyant un coucher de soleil, les autres le triomphe de l'aurore. Mallarmé leur dit : « Mais pas du tout... c'est ma commode. »

Il paraît que Degas alla jusqu'à raconter cette histoire devant son héros, dont on dit qu'il sourit de l'entendre, mais d'un sourire un peu nécessaire.

Mais Paul Valéry ne se contente pas de narrer des anec-

dotes, il évoque aussi en quelques notes tout l'art de Degas, peintre ou modeleur.

Un désir passionné de la ligne unique qui détermine une figure, — mais cette figure trouvée dans la vie, dans la rue, à l'Opéra, chez la modiste, et même en d'autres lieux ; — mais encore, figure surprise dans son pli le plus spécial, à tel instant, jamais sans action, toujours expressive, me résume (tant bien que mal) Degas. Il tenta et osa tenter de combiner l'instantané et le labeur infini dans l'atelier ; d'enfermer l'impression dans l'étude approfondie ; et l'immédiat dans la durée de la volonté réfléchie.

Memento des revues

Nouvelle Revue Française, octobre. — Rachel Bespaloff : *Notes sur André Malraux*. — Il se trouve que la France « bourgeoise » a donné à la révolution le seul poète authentique dont elle puisse s'enorgueillir. Bien plus, ce sont précisément des qualités spécifiques d'artiste français racé qui permettent à Malraux d'affronter ce sujet écrasant.

Mesures, 15 octobre. — *Les brouillons des « Frères Karamazov » commentés par Boris de Sloezer.*

Du propre aveu de Dostoïevsky, ces deux chapitres où Ivan se confesse en quelque sorte à Alischa constituent l'un des « points culminants » des *Karamazov* ; le second, c'est le livre VI : *Un moine russe*, où l'écrivain oppose à la révolte d'Ivan son idéal religieux et social qu'incarne le staretz Zossima... « Leur réfutation (des idées d'Ivan) — *écrivait-il à Lioubimov* — sera donnée dans les paroles de Zossima à la veille de sa mort. L'athéisme de mon héros sera solennellement réfuté dans le livre suivant auquel je travaille avec crainte, tremblement et vénération. » Crainte parfaitement justifiée : ne notait-il pas à propos des attaques de ses adversaires qui le traitaient d'ignorant et raillaient sa foi : « Les imbéciles n'ont jamais même rêvé à une force de négation comme celle de l'Inquisiteur » et au chapitre précédent : « L'athéisme n'a jamais été exprimé avec une telle force... Ce n'est donc pas comme un gamin que je crois au Christ et que je le confesse, mais mon *Hosanna* est passé par le creuset du doute. »

Le Gérant : E. Aubin. Imp. E. Aubin et Fils. — Ligugé (Vienne).

